Res
HJ13
A2f
1947

CANADA

DISCOURS DU BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HON. D. C. ABBOTT

MINISTRE DES FINANCES

DÉPUTÉ DE SAINT-ANTOINE-WESTMOUNT

À LA

CHAMBRE DES COMMUNES

LE 29 AVRIL 1947

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1947

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Situation économique	3
Revenu national	4
Prix	4
Dépenses extraordinaires	4
Situation du change	5
Pourparlers sur le commerce et les tarifs douaniers	7
Relations fédérales-provinciales	7
Recettes et dépenses, 1946–1947	8
Prévisions budgétaires pour 1947–1948	11
Programme fiscal	13
Impôt sur le revenu des particuliers	14
Impôt sur le revenu des sociétés et taxe sur les excédents de bénéfices	20
Taxes sur les denrées	21
Droits douaniers	21
Conclusion	22
Résolutions	24

APPENDICE

A. Revue des comptes de l'Etat 1946–1947	29
Etat des recettes	30
Etat des dépenses	32
Etat sommaire des recettes et des dépenses	37
Analyse des recettes, 1946–47	38
Analyse des dépenses, 1946–1947	43
Dépenses ordinaires	43
Dépenses au compte du capital	43
Dépenses de démobilisation et de reconversion	43
Dépenses spéciales	48
Entreprises de l'Etat	48
Autres frais	50
Répartition centésimale des recettes et dépenses estimatives, 1946–1947	51
Excédent global	51
Prêts, avances et placements	52
Lancements d'emprunts	56
Sommes des prévisions de caisse et provenance de ces sommes	58
Dette nationale	61
Obligations indirectes	64
B. Statistique économique	68

DISCOURS DU BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HON. D. C. ABBOTT

MINISTRE DES FINANCES

À LA

CHAMBRE DES COMMUNES, LE MARDI 29 AVRIL 1947

LE BUDGET

PROPOSITIONS FINANCIÈRES SOUMISES PAR LE MINISTRE DES FINANCES

L'hon. DOUGLAS ABBOTT (ministre des Finances) propose:

Que monsieur l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

Situation économique

Monsieur l'Orateur, j'ai l'avantage de bénéficier aujourd'hui pour la présentation de cet exposé budgétaire, le premier dont j'aie la responsabilité, de circonstances beaucoup plus favorables que celles qui ont existé depuis quelque temps. Nous laissons derrière nous ces budgets difficiles et écrasants du temps de guerre, par lesquels un ministre des Finances (M. Ilsley), qui s'est acquis pour longtemps le respect de ses concitoyens, nous dirigeait vers de nouveaux sommets dans l'ordre des réalisations, et qui restent des témoignages de ce que la population canadienne peut accomplir lorsqu'elle sent l'aiguillon de la guerre.

Aujourd'hui, nous venons à peine de terminer une année de surplus. Notre excédent dépasse même le total de ceux qui ont été accumulés par le passé. Le pays jouit d'un degré de prospérité qui n'a jamais été dépassé de mémoire d'homme. Nous prévoyons pour l'année qui vient une forte production et des revenus considérables. Vraiment, si nous pouvions restreindre notre horizon à la situation intérieure de l'heure, nous aurions amplement sujet de nous féliciter et de céder à un optimisme facile. Chez nous, les conditions sont favorables et encourageantes, mais, au delà de l'Atlantique et du Pacifique, la moitié de l'univers se relève lentement et péniblement de ses ruines; tant que des progrès économiques et politiques marqués ne viendront pas éclairer l'horizon international, nous ne saurons nous déclarer satisfaits.

Je ne m'arrêterai pas aujourd'hui à tous les aspects de notre situation économique. Les traits saillants de cette situation se passent de commentaires. La très grande majorité de nos ouvriers ne manquent pas de travail; s'il existe surabondance dans certaines régions ou certains métiers, il y a rareté véritable ailleurs. Dans plusieurs domaines, la demande continue à excéder la production. Nos exportations se maintiennent à un niveau élevé, et dans la plupart des cas, elles ne sont limitées que par notre productivité. Les importations arrivent en volumes imposants d'outre-frontière sans apparemment nuire à la demande de nos propres produits. L'industrie privée se prépare à des programmes d'expansion, de réparation et d'amélioration d'une telle envergure que la réalisation en sera gravement entravée par la pénurie de matériaux, d'outillage et de main-d'œuvre.

Certains stocks commencent à s'accumuler mais dans des proportions qui semblent encore restreintes, sans doute parce que dans la plupart des cas la demande est si forte que ni les producteurs ni les commerçants ne peuvent prendre d'avance. Les achats de produits de consommation continuent de s'accroître et jusqu'ici les consommateurs canadiens n'ont manifesté ni désir général de refuser les produits mis à leur disposition, ni incapacité financière de les acheter. La demande de logements reste si considérable qu'en dépit de tous les efforts tentés il faudra plusieurs années pour y satisfaire. Les autorités provinciales et municipales consacrent de fortes sommes aux réparations et aux nouvelles constructions qu'il leur a fallu différer au

cours de la guerre. De fait, nous traversons une période d'intense activité d'après-guerre, alimentée de sources diverses.

Revenu national

Les résultats qui en découlent se traduisent dans notre statistique nationale, dont les données les plus complètes, concernant le revenu national, le chiffre brut de la production nationale et les dépenses nationales, sont réunies et publiées par le Bureau fédéral de la statistique. J'ai pris soin d'insérer dans l'Appendice à l'exposé budgétaire un certain nombre de tableaux de ces chiffres intéressants et utiles, de même que plusieurs tableaux d'autres données touchant le budget et notre situation économique en général. Le chiffre total du revenu, de la production et des dépenses de la nation pour l'année 1946, on le remarquera, n'est que légèrement inférieur aux sommets sans précédent atteints au plus fort de la guerre, sommets qui, il va sans dire, traduisaient l'intensité provisoire et anormale de l'effort nécessité par le conflit.

Au cours de l'année dernière, en dépit de tous les problèmes de transition et de reconstruction, en dépit de déplacements formidables de main-d'œuvre, de pénuries généralisées et du malaise ouvrier, notre production, notre revenu et nos dépenses se sont maintenus à des niveaux très élevés. La production nationale brute a dépassé le chiffre de 11 milliards que l'exposé budgétaire de l'an dernier donnait comme objectif susceptible de n'être pas atteint en raison des arrêts de la production. Le tableau des dépenses nationales révèle que les dépenses de l'Etat en matière de biens et services accusent une forte diminution, compensée dans une très large mesure par l'augmentation des dépenses que l'entreprise privée a engagées dans le domaine des usines, de l'outillage et des stocks ainsi que par un accroissement très sensible des dépenses du consommateur. Le revenu accuse une légère réduction du maximum atteint en 1945, mais une hausse des traitements et salaires et du revenu de certaines maisons dénote surtout un accroissement sensible du revenu net des cultivateurs, lequel s'est élevé l'année dernière à un niveau supérieur même à celui des années de guerre.

Prix

Au cours de la période de prospérité actuelle, les forces d'inflation sont toujours à l'œuvre, même si elles se font moins sentir que les années précédentes. Les besoins de guerre de notre gouvernement et des autres n'exercent plus sur les prix et les approvisionnements leur influence constante et presque irrésistible. La tendance à la hausse du prix de revient est aussi moins accusée et, dans bien des cas, on a opéré l'an dernier des rajustements à l'égard du niveau élevé du coût de production. L'empressement manifesté tout d'abord par les anciens combattants et les autres consommateurs à acheter tout ce qui était disponible se calme et l'on peut s'attendre à plus de discernement de la part de l'acheteur. Par contre, il convient de reconnaître que les demandes d'exportation de plusieurs de nos produits demeurent fermes en dépit des difficultés qu'éprouvent certains de nos clients à l'égard du change. Les dépenses considérables engagées par les maisons d'affaires pour l'aménagement et la construction d'usines et de nouveaux immeubles, ainsi que pour l'acquisition de marchandises exercent maintenant en elles-mêmes une forte pression inflationnaire. Les prix en vigueur dans les autres pays, particulièrement aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, sont sensiblement plus élevés que chez nous; les exportations et les importations exercent sur nos prix une influence marquée qui n'a été que partiellement neutralisée par la rectification du taux de notre change l'an dernier.

En somme, bien qu'il faille encore lutter contre certaines forces inflationnaires, elles sont moins prononcées que par le passé, et moins susceptibles de nuire à l'abandon ordonné de la régie des prix et des approvisionnements. Je ne veux pas aborder maintenant un sujet qu'on a déjà longuement traité en cette enceinte au cours de la session, mais je dois dire que, dans l'établissement du budget, nous devons tenir compte de l'abandon progressif des régies et de ses répercussions.

Dépenses extraordinaires

Dans l'appréciation de notre situation présente, nous devons également reconnaître le caractère particulier et temporaire d'une bonne partie des dépenses, qui contribuent à élever le niveau actuel de notre revenu et de notre production. Le gros de nos dépenses de guerre est liquidé; mais il reste plusieurs frais considérables, telles les prestations aux anciens combattants, qui diminueront avec le temps. Une bonne partie des fortes dépenses des maisons d'affaires pour les usines et l'outillage représente des besoins accumulés ou différés; ces dépenses ne nous indiquent pas d'une façon certaine la tournure que les événements continueront de prendre, même en temps de prospérité relative. De même, les consommateurs font probablement encore des achats pour satisfaire à des besoins accumulés attribuables directement ou indirectement à la guerre, ou bien ils affectent à des fins particulières les économies qu'ils ont

réalisées au cours de la guerre; en conséquence, ils dépensent probablement plus et épargnent moins qu'ils ne le feraient d'ordinaire avec des revenus s'établissant aux niveaux actuels. Il en est de même de nos exportations; certains de nos clients les plus importants achètent actuellement plus de produits canadiens en raison de leurs besoins extraordinaires de l'heure et parce qu'ils ne peuvent s'approvisionner à leurs sources habituelles; nous ne pouvons donc raisonnablement espérer que ces pays continueront d'acheter de nous régulièrement. Nous devons nous attendre dans un avenir assez rapproché à un fléchissement à l'égard de ces produits dont la demande est présentement anormale; apprêtons-nous donc à effectuer des rectifications et des modifications en vue d'adapter notre production à la demande normale de caractère permanent.

En dépit de la nature temporaire et particulière de certains de ces facteurs, il est encourageant de constater que la prospérité actuelle se fonde, dans une large mesure, sur les dépenses des consommateurs et des maisons d'affaires aussi bien que sur le volume élevé de nos exportations; nous pouvons espérer que cet état de choses persistera sans que le Gouvernement ait à la maintenir, en accusant des déficits ou autrement. Cette année, nos produits sont tellement recherchés que nous pouvons légitimement établir nos aménagements budgétaires pour 1947 en prévision d'un revenu national brut excédant le total de 11.1 milliards prévu pour 1946 et peut-être même 12 milliards de dollars, chiffre calculé d'après des prix légèrement supérieurs à ceux de l'an dernier. Une telle prévision à une époque anormale et incertaine est subordonnée à une grande marge d'erreur possible et à de nombreuses réserves. Nous pouvons notamment nous attendre à un revenu inférieur au chiffre précité s'il survient plus tard durant l'année un fléchissement appréciable des affaires aux Etats-Unis.

Le niveau élevé de notre production et de notre revenu provient en grande partie du volume énorme de nos exportations, résultat d'une mesure spéciale du Gouvernement, qui sont financées en partie au moyen du prêt consenti à la Grande-Bretagne et des crédits à l'exportation accordés à la France, à la Belgique, aux Pays-Bas et à d'autres pays. Nous avons consenti ces prêts aux pays qui étaient antérieurement nos clients et le seront à l'avenir, afin de leur permettre d'acheter nos produits durant la période critique de la réadaptation de la production du pied de guerre au pied de paix. Sans de tels prêts, ces pays n'auraient pas pu acheter nos produits en si grande quantité. Notre intérêt veut qu'ils puissent acheter du Canada durant cette période; il y a là un moyen non seulement de remettre immédiatement sur pied notre production et notre commerce, mais aussi d'aider ces pays amis, qui sont de bons clients du Canada, à rétablir leur vie économique sur une base satisfaisante.

Le programme de crédits à l'exportation et de prêts à la Grande-Bretagne revêt nécessairement un caractère transitoire. Le Gouvernement ne songe aucunement à fournir sans cesse aux autres pays, par des prêts considérables, les moyens de payer les denrées qu'ils achètent chez nous. A même les recettes de ses expéditions, le Canada doit acquitter le prix de ce qu'il importe, solder ses comptes au dehors et assurer le service de sa dette à l'étranger. Voilà pourquoi nous avons dû restreindre nos crédits et prier nos débiteurs de nous payer une partie de leurs achats en devises étrangères pour nous permettre de payer nos importations. Il importe toutefois que nous secourions ces derniers autant que nous le pouvons, afin de favoriser le rétablissement et l'essor de leur commerce d'exportation; de la sorte, ils seront plus tard en mesure de continuer leurs achats au pays et de nous remettre les sommes que nous leur avançons aujourd'hui. Les Etats créditeurs doivent prévoir un recouvrement sous forme de biens et de services. Le Canada se trouve actuellement le créancier de quelques pays et le débiteur des Etats-Unis. En nous traçant une ligne de conduite, il nous faudra donc tenir compte de ces deux éléments.

Situation du change

Pendant l'année écoulée, le haut niveau auquel se sont élevés la production et les revenus au Canada a entraîné une augmentation correspondante des importations, à mesure que les fournitures devenaient disponibles ailleurs, aux Etats-Unis en particulier. L'accroissement de notre commerce d'importation a provoqué un prompt relèvement de notre régime de vie, hâté la réadaptation de notre industrie et pourvu nos usines plus amplement de matières premières indispensables. Nous avons été forcés de nous approvisionner surtout aux Etats-Unis, à cause de la disette qui sévissait en d'autres pays, et de payer nos acquisitions en dollars américains, bien que nos encaissements de ces devises aient grandement diminué à cause des crédits qu'il nous a fallu accorder à nombre de nos clients. Nous avons donc puisé à larges mains dans les réserves considérables de monnaie accumulées durant les dernières années de la guerre et depuis la victoire en

Europe. Nous avions songé à cette éventualité en présentant au Parlement l'été dernier une mesure relative au contrôle du change étranger. A cette époque, nos prévisions quant à l'épuisement inévitable de nos réserves, malgré leur caractère hypothétique et prudent, ont semblé exagérées en certains milieux. On nous a accusés de chercher un prétexte boiteux pour maintenir le contrôle du change, dont certains étaient enclins à nier la nécessité. Mais à mesure que la statistique officielle du commerce a révélé l'étendue de nos dettes envers les Etats-Unis, on s'est porté à l'autre extrême. On a fait courir des bruits controuvés. En l'occurrence, j'ai cru devoir déposer sur le bureau de la Chambre hier, un peu plus tôt que je ne l'aurais fait dans des circonstances normales, le rapport de la Commission de contrôle du change étranger pour l'année 1946, qui renferme de nombreux renseignements sur notre commerce et la situation financière internationale durant l'année.

Inutile d'ajouter que ce rapport mérite un examen soigneux de la part des honorables députés. Il révèle que l'encaisse officielle d'or et de dollars américains a baissé de 263 millions de dollars en 1946; toutefois, au 31 décembre dernier, l'encaisse totale s'établissait à 1,245 millions de dollars. Bien que le compte courant accuse un solde favorable net de 458 millions envers tous les pays du monde, et de 954 millions envers tous les pays sauf les Etats-Unis, notre compte courant envers ce dernier accuse une balance défavorable de 603 millions. Cet important déficit envers les Etats-Unis est attribuable en partie à certains facteurs temporaires, notamment la demande anormale,—après plusieurs années de restrictions,—de marchandises américaines ainsi que de devises américaines requises pour permettre aux Canadiens de visiter les Etats-Unis, les fortes quantités de marchandises nécessaires pour remplir les rayons des boutiques et les entrepôts, le niveau élevé des prix aux Etats-Unis, la pénurie de marchandises d'autres provenances et certains paiements effectués par le gouvernement canadien pour l'achat de biens et de matériel militaires. Toutefois, il n'y a pas lieu de trop insister sur ces facteurs spéciaux. En effet, lorsque la production et les revenus des consommateurs atteignent un niveau élevé, le Canada importe de fortes quantités de marchandises des Etats-Unis. En d'autres termes, notre importante balance défavorable, l'an dernier,—et le chiffre encore une fois élevé des importations courantes,—est attribuable en grande partie à la prospérité qui règne au Canada.

Il faut tenir compte de cet aspect de la question lorsque certaines gens prétendent qu'il eût mieux valu s'abstenir de rétablir la parité du dollar canadien, comme on l'a fait en juillet dernier, et dévaloriser plutôt notre dollar afin d'enrayer l'épuisement de nos réserves de devises américaines. Cette thèse se fonde principalement sur les conditions qui existaient avant la guerre, alors que la demande était restreinte et que les usines ne fonctionnaient pas à plein rendement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. On semble croire que la dévalorisation de notre monnaie restreindrait les importations tout en accroissant les exportations. Or, une forte proportion de nos importations en provenance des Etats-Unis, notamment la houille, le pétrole et le coton brut,—denrées essentielles,—ne s'en ressentiraient aucunement. Au surplus, étant donné les pénuries existantes et la demande pressante, une hausse de 10 p. 100 du coût de la plupart des autres articles importés n'exercerait qu'un effet à peine perceptible sur le volume de nos importations. En somme, la hausse des prix, déclenchée aux Etats-Unis en juillet dernier, n'a guère réduit les importations canadiennes en provenance de ce pays. Quant aux exportations, on peut dire que la modification apportée à la cote du change n'a à peu près pas contribué à diminuer le volume de nos exportations, sauf peut-être dans une certaine mesure, celle de l'or; de fait, le changement peut avoir effectivement augmenté nos recettes en change étranger, à la suite, dans certains cas, de l'ajustement de certains prix obtenus par nos exportateurs. Notre jugement en cette matière a été confirmé, je crois, par les mesures que d'autres gouvernements ont prises. Les taux du change qu'ils ont arrêtés et maintenus indiquent assez clairement à leur avis, compte tenu des présentes pénuries, des approvisionnements restreints et des besoins urgents, qu'un pays peut très difficilement améliorer sa situation à l'égard du change en dépréciant son numéraire. En ramenant nos devises au pair en juillet dernier, nous avons visé à diminuer la pression exercée sur nos prix maximums et à réduire la forte tendance à l'inflation qu'accusaient tant le coût de production que les prix. On constatera les résultats obtenus de la sorte en examinant la comparaison des mouvements des prix au Canada et aux Etats-Unis depuis le mois de juillet dernier, que l'on trouvera au Tableau VI de l'Appendice au présent exposé budgétaire.

Le rapport de la Commission de contrôle du change étranger nous signale, entre autres faits importants, jusqu'à quel point le déficit dans nos comptes avec les Etats-Unis est compensé par des dollars ou leur équivalent, obtenus d'autres sources, y compris les pays auxquels nous avons ouvert des crédits. L'an dernier, nous avons reçu 237 millions de dollars

en or ou en dollars américains à la suite de transactions avec des pays autres que les Etats-Unis,—surtout le Royaume-Uni, la France et d'autres pays auxquels nous avons consenti des avances. Cette année, nous comptons recevoir des payements beaucoup plus considérables en change convertible du Royaume-Uni et de quelques autres pays. Depuis le mois de janvier dernier, le Royaume-Uni nous a payé une partie de ses achats canadiens en sterling, que nous pouvons changer et changeons en dollars américains ou autres devises dont nous avons besoin.

De plus, nous avons maintenant atteint le point où le Canada peut espérer profiter du nouvel organisme international qu'on a établi ces dernières années pour faciliter les relations monétaires et financières sur le plan international. L'inauguration récente des opérations du Fonds monétaire international pourra permettre à certains pays d'outre-mer de nous fournir des espèces ou une source d'espèces par l'entremise de ce Fonds. La Banque internationale commencera bientôt à prêter. Grâce au supplément de devises américaines qu'ils obtiendront de cette source, certains pays à qui nous avons nous-mêmes prêté devraient pouvoir acquitter en devises américaines leurs achats chez nous.

Pourparlers sur le commerce et le tarif douanier

Et, comme la Chambre ne l'ignore sans doute pas, dix-huit grandes nations participent aujourdh'ui à Genève à de très importants pourparlers sur le commerce et les tarifs douaniers. Ces entretiens visent à d'appréciables réductions des droits de douane, non seulement aux Etats-Unis mais dans d'autres pays, et à l'adoption d'une ligne de conduite convenue entre les nations dans le domaine des relations commerciales et autres de même nature. Ils visent surtout cependant à rétablir le commerce international sur un plan d'envergure, ce qui serait pour nous la meilleure base possible de prospérité et de stabilité.

A propos de notre position actuelle et future en matière de change, je mentionnais tout à l'heure certains éléments qui ont contribué ou qui contribueront à résoudre le problème que pose notre forte balance défavorable aux Etats-Unis. Si je les ai mentionnés, c'est afin de présenter fidèlement la situation. Personne ne niera que, même en tenant compte de ses éléments défavorables (dont on ne semble pas généralement être au courant) le Canada, ainsi que la plupart des autres pays, sauf les Etats-Unis eux-mêmes, a son problème de devises américaines. C'est un problème qui, pour nous, n'est pas nouveau. Pendant la récente guerre, pour ne pas remonter plus loin, notre problème sous ce rapport présentait à certains égards plus de difficultés encore qu'aujourd'hui. En fait, au tout début des hostilités, il fut un moment où nos réserves étaient à peu près épuisées. Mais nous avons tout bonnement pris des mesures pratiques et, grâce à nos propres efforts et à la collaboration de nos voisins, nous avons résolu la difficulté. Non seulement avons-nous pu ainsi répondre à tous nos besoins, mais nous sommes entrés dans la période actuelle avec des réserves plusieurs fois plus élevées qu'à toute époque de notre histoire.

Mais on considérait la situation actuelle, il nous importe de conserver notre sens des valeurs. Au point de vue économique, sur le plan international, le Canada est aujourd'hui en meilleure posture que jamais. A la fin de la guerre, nos moyens de production étaient non seulement intacts, mais considérablement plus vastes et plus puissants. Notre main-d'œuvre est plus nombreuse, plus experte et plus employée que jamais. L'expérience que nous avons pu acquérir et les mesures de réglementation que nous avons opposées à la hausse excessive des prix ont sensiblement amélioré notre situation dans la lutte pour la conquête du commerce mondial. Depuis le commencement de la guerre, nous avons réduit notre dette internationale nette d'environ 35 p. 100, malgré les quantités considérables de marchandises que nous avons fournies à nos alliés soit sous forme de cadeau soit sous le régime d'aide mutuelle. En 1946, le solde de nos transactions courantes avec le monde s'est révélé dans l'ensemble plus favorable que celui de toute année antérieure.

Il surgit indubitablement, dans le domaine international du commerce et du change, des problèmes que nous devons résoudre et des situations nouvelles auxquelles nous devons nous adapter. Nous aurons toujours pour principe de chercher la solution pratique de ces problèmes dans une collaboration franche et sensée avec les autres nations.

Relations fédérales-provinciales

La Chambre est généralement au courant, semble-t-il, des principaux aspects des négociations que nous avons conduites l'an dernier avec les gouvernements provinciaux. Mais je ne devrais sans doute pas laisser échapper l'occasion qui m'est offerte de dire quelques mots de l'important problème des relations fédérales-provinciales.

Les propositions fédérales que contenait l'exposé budgétaire de juin dernier ont été acceptées promptement par trois provinces, puis par plusieurs autres, comme base des négociations. Les discussions avec les pro-

vinces, qui ont duré plusieurs mois, ont apporté plusieurs modifications dans le texte primitif, et nous avons fini par arrêter et accepter les détails des ententes renfermant les dispositions nécessaires à la sauvegarde de l'intérêt de toutes les parties.

Les formules modifiées servant à déterminer le montant des payements annuels qui doivent être versés aux différentes provinces sont le fruit d'une étude très intense de tout le problème, et elles représentent, je crois, la tentative la plus heureuse jamais encore entreprise pour assurer un traitement équitable à toutes les provinces. Elles maintiennent intact le régime existant des subventions statutaires qui sont la conséquence d'une longue évolution historique, et les payements additionnels qu'elles comportent représentent un juste milieu entre les deux modes de répartition dont nous avions le choix, celui des exigences fiscales et celui des ressources imposables ou potentiel d'imposition,—compromis raisonnable entre les tenants du principe du payement uniforme de tant par tête d'une part et, d'autre part, les tenants du principe du payement fondé sur l'habileté relative des différentes provinces à percevoir des revenus des sources d'imposition en cause.

Un des principaux avantages du plan, pour les provinces qui l'acceptent, réside dans la stabilité des recettes qu'assureront les versements minimums garantis. Leurs revenus s'élèveront à mesure que s'accroîtront leur population et la production nationale brute; mais une assurance qui leur sera précieuse, c'est que, malgré les fluctuations du revenu national et le ralentissement économique susceptible de se produire au cours des quelques prochaines années, leurs revenus respectifs seront appuyés sur ces versements minimums importants et incompressibles. Loin d'affaiblir leur autonomie ou de sacrifier le moindre de leurs droits constitutionnels, elles ont tout simplement découvert une méthode d'utiliser l'une de leurs prérogatives,—méthode qui consiste à louer au lieu d'exploiter un domaine fiscal,—qui leur assure des revenus importants et à l'abri des risques d'une économie ralentie tout en leur permettant de participer aux bienfaits du progrès et de la prospérité. Grâce à l'assurance de recettes stables et croissantes, elles sont, pour la première fois, en mesure d'établir avec courage, confiance et un sentiment de véritable indépendance, des programmes leur permettant de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités constitutionnelles.

Le Gouvernement du Canada a hâte que toutes ou presque toutes les provinces aient conclu des accords qui le mettent en mesure de réaliser le noble idéal national qui l'a décidé à formuler ses propositions générales en août 1945. Celles-ci comportent non seulement l'élimination, par tout le pays, des désavantages du chevauchement dans le domaine des impôts progressifs directs dont les effets économiques sont si prononcés, mais aussi l'inauguration d'un régime fiscal efficace et flexible destiné à encourager l'accroissement de l'embauchage et du revenu, de même qu'un programme complet de collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux dans le domaine des entreprises d'Etat et de la sécurité sociale.

Toutefois, nous n'exigeons d'aucune province qu'elle souscrive à un arrangement fiscal qu'elle ne juge pas dans son intérêt et celui du pays. Nous avons fait tout en notre pouvoir, en juin dernier, pour formuler des propositions permettant à une province de demeurer à l'écart, si elle le désirait, et nous préférons de beaucoup qu'une province refuse indéfiniment de souscrire à l'accord, plutôt que de la pousser à l'accepter si elle le croit opposé à son véritable intérêt.

Recettes et dépenses, 1946-1947

La Chambre et la population trouveront des renseignements détaillés sur nos recettes, nos dépenses et notre dette dans le livre blanc qui sera publié en appendice à l'exposé budgétaire; c'est pourquoi je me contente de signaler aujourd'hui les sujets susceptibles de présenter un intérêt particulier. Comme les comptes ne seront complétés que d'ici quelques semaines, les chiffres mentionnés ne sont que des estimations et par le fait même sujets à modification.

Le total global des dépenses de l'année s'est élevé à environ 2,632 millions de dollars, somme qui ne représentait qu'un peu plus de la moitié, soit exactement 51 p. 100 des dépenses effectuées l'année précédente. Le total des recettes de toutes sortes, y compris le remboursement de dépenses effectuées les années précédentes, ainsi que d'autres recettes et crédits spéciaux, s'est chiffré par 2,984 millions, soit seulement 29 millions de dollars de moins que le total de l'année précédente. Il y a donc un excédent de quelque 352 millions, représentant la réduction de notre dette nette. Il s'agit là, cela va de soi, d'un excédent d'une énormité sans précédent et de fait, on peut le rapprocher du chiffre de 319 millions, représentant la somme des excédents qui ont figuré jusqu'ici dans tous les comptes du Canada depuis la Confédération. Naturellement, cet excédent est très encourageant. Nous avons raison de nous réjouir du fait qu'au cours de la première année financière, qui a débuté le lendemain du jour de la victoire sur le Japon, nous avons réussi à boucler notre budget par une marge considérable. Cet excédent considérable constitue avant tout un hom-

mage à la santé et à la vigueur de notre économie nationale, mais le Gouvernement et en particulier mon prédécesseur, l'actuel ministre de la Justice, ont droit à nos félicitations pour avoir fait preuve, dans l'administration financière du pays, de cette saine prudence dont le résultat que je viens d'indiquer est un témoignage.

Cependant ne nous laissons pas emporter par un optimisme béat, et n'allons pas conclure trop hâtivement que notre présent régime fiscal est plus que suffisant pour subvenir à tous nos besoins futurs. Nos recettes et nos dépenses comportent certains aspects extraordinaires que nous devons examiner avant que nous puissions nous faire une idée un tant soit peu juste de nos futurs exposés budgétaires.

Les recettes, par exemple, comprennent un revenu spécial de 372 millions de dollars, représentant le produit de la vente de biens de guerre excédentaires, le remboursement de dépenses effectuées les années précédentes et d'autres crédits de caractère provisoire.

En outre, nos recettes fiscales comprennent des sommes importantes versées par les contribuables par rapport à des revenus qu'ils avaient touchés au cours d'années précédentes ou provenant de la taxation extraordinaire de surplus accumulés par des sociétés privées. De plus, nos recettes se fondent sur des niveaux élevés de production, de revenus et d'importations que nous ne pourrons probablement pas considérer comme normaux au cours des années à venir. Cela suffit à démontrer que nous ferions erreur en prétendant que le régime fiscal actuel nous permettrait d'obtenir des recettes comparables à celles de l'année financière qui vient de se terminer.

D'autre part, je tiens également à souligner que les dépenses de l'an dernier comprenaient de fortes sommes pour des déboursés de caractère temporaire, anormal ou extraordinaire. Ainsi, le ministère de la Défense nationale a dépensé, l'an dernier, quelque 376 millions de dollars, soit 136 millions de plus que le chiffre prévu pour l'année courante. Les dépenses du ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements se sont élevées à 70 millions de dollars au seul chapitre de la résiliation de contrats. Le ministère des Affaires des anciens combattants a versé presque 320 millions de dollars en gratifications et en crédits de rétablissement, 100 millions sous forme de prestations de licenciement et 50 millions au chapitre des traitements. Le régime des subventions, adopté pendant la guerre, a entraîné, l'an dernier, une dépense de quelque 208 millions de dollars. Plusieurs autres postes compris dans les dépenses de 1946-1947 disparaîtront complètement ou seront considérablement réduits au cours des prochaines années. Il faut donc examiner les dépenses globales de l'an dernier à la lumière de ces éléments anormaux ou extraordinaires. D'un autre côté, il est un facteur d'un autre genre dont il faut également tenir compte: l'importance des nouveaux services ou des nouvelles prestations que le Parlement approuvera. C'est au Parlement qu'incombe le contrôle réel des dépenses. Inutile d'insister sur la nécessité de réduire les dépenses, si, du même souffle ou à la première occasion, nous réclamons un nouveau service ou une nouvelle prestation, une nouvelle entreprise, ou le relèvement d'une allocation déjà en vigueur; impossible alors de maintenir les dépenses publiques au niveau plus convenable que devraient permettre la fin des hostilités et la disparition des frais de démobilisation.

Ce que je veux faire ressortir, c'est que notre surplus, si réel et encourageant qu'il soit, a été réalisé à un moment où les recettes et les dépenses étaient particulièrement élevées, et qu'il ne nous fournit pas, par conséquent, un indice exact de la situation que nous réserve l'avenir.

Les recettes globales ont dépassé de 509 millions de dollars le chiffre prévu dans l'exposé budgétaire de l'an dernier. Ce sont les recettes spéciales qui accusent l'augmentation la plus forte sur les prévisions budgétaires. Elles se sont élevées à 372 millions de dollars au lieu de 200 millions, chiffre qui, comme le signalait le ministre des Finances d'alors, ne constituait cependant qu'une estimation arbitraire. Le ministre disait des autres prévisions budgétaires qu'elles lui semblaient prudentes. On était généralement d'avis, je crois, qu'elles ne l'étaient pas suffisamment. La prudence était la seule attitude permise à un ministre des Finances consciencieux, particulièrement en face des pénuries, de l'incertitude et du malaise ouvrier qui se faisaient alors sentir.

Quoi qu'il en soit, notre production, notre commerce et notre revenu, sur lesquels nos recettes se sont fondées, se sont maintenus à un niveau inespéré l'an dernier, en dépit des difficultés et des incertitudes du début. Par conséquent, les droits de douane et l'impôt sur le revenu des particuliers, sur lesquels tout changement économique influe fortement, ont sensiblement dépassé nos prévisions. Nous avions probablement sous-estimé l'effet qu'aurait sur nos recettes, au chapitre de l'impôt sur le revenu, le retour au pays d'anciens combattants qui touchent présentement un salaire imposable au lieu d'une solde et d'allocations exonérées d'impôt, de même que l'effet de fortes augmen-

tations rétroactives visant les salaires. Les bénéfices des sociétés ont également été beaucoup plus considérables que nous nous serions crus justifiables de l'espérer, de sorte que le produit de l'impôt sur le revenu des sociétés et de la taxe sur les surplus de bénéfices s'est élevé à environ 688 millions de dollars, soit 27 p. 100 de plus que ce que nous avions prévu. Pareillement, le fait qu'une quantité beaucoup plus forte de denrées de consommation est devenue disponible a influé sur la taxe de vente. Celle-ci a rapporté environ 300 millions de dollars, soit 20 p. 100 de plus que le chiffre indiqué dans le dernier exposé budgétaire. Les autres taxes d'accise applicables aux denrées de consommation ont accusé une augmentation beaucoup plus faible, comparativement aux chiffres prévus, et le produit des droits d'accise sur les spiritueux et le tabac s'est rapproché de très près de la somme prévue. Les droits successoraux, les taxes sur l'intérêt et les dividendes versés en dehors du pays et diverses autres taxes ont rapporté des recettes représentant à peu près la somme que nous en attendions, tandis que les recettes non fiscales ont été légèrement inférieures à nos prévisions.

Au chapitre des dépenses, les chiffres de l'année écoulée ont été sensiblement inférieurs à nos prévisions. Selon nos estimations actuelles, le total s'établit à 2,632 millions de dollars, soit 137 millions, ou 5 p. 100 environ de moins que le total des crédits principaux pour l'année, total qui, dans l'exposé budgétaire, avait été considéré comme une limite raisonnable à adopter relativement aux dépenses totales probables.

Les dépenses afférant à la défense nationale se sont chiffrées par 376 millions de dollars, soit 113 millions de moins que la somme prévue au budget des dépenses; bien entendu, elles n'ont représenté qu'une faible fraction du total de l'année précédente. Les dépenses effectuées par le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements, et visant surtout la résiliation de contrats, la construction de logements d'urgence et la production de houille, ont atteint environ 137 millions, comparativement à la somme globale de 231 millions qui figurait au budget des dépenses, la principale diminution étant surtout attribuable à la résiliation de contrats de guerre. Les dépenses de toutes sortes effectuées par le ministère des Affaires des anciens combattants ont représenté environ 607 millions, comparativement à une somme globale de 667 millions prévue dans le budget des dépenses. Comme je l'ai déjà dit, le coût total qu'ont représenté durant l'année écoulée les subventions diverses établies pendant la guerre et versées par divers ministères et organismes de l'Etat a été d'environ 208 millions de dollars.

Suivant la coutume des six dernières années, j'ai pourvu à l'addition de 25 millions de dollars au fonds de réserve en prévision de toutes pertes pouvant résulter de la conversion en espèces d'avoirs productifs. En vertu de la loi du revenu consolidé et de la vérification, mon ministère doit présenter dans les comptes publics un état indiquant: "tous les autres comptes et relevés qui sont nécessaires pour faire connaître quels sont réellement le passif et l'actif du Canada". Il s'agit, je crois, de présenter ce que l'on considère comme un état exact du passif et de l'actif. Des prêts, des avances, des placements et autres valeurs actives s'élevant à plus de 4,746 millions de dollars, sont inscrits dans les livres du Gouvernement du Canada à titre d'actif productif. Bien qu'à tout prendre cet actif soit bon, il est évident que sa conversion ultime en espèces ne pourra s'effectuer sans certaines pertes. Personne ne peut prévoir l'avenir avec suffisamment de certitude pour connaître de façon précise quel sera le montant de ces pertes. Nous devons donc nous fier à notre propre jugement; or il a été décidé de mettre de côté chaque année, depuis 1941, un montant de 25 millions de dollars à titre de réserve, en prévision de telles pertes. Au 31 mars dernier, le montant total de cette réserve était de 155 millions compte tenu de certains amortissements. Je n'irai pas jusqu'à dire que cette somme, représentant 3.2 p. 100 de la valeur comptable totale de notre actif productif, est une estimation très prudente du montant requis pour donner un aperçu parfaitement exact de cet actif, mais je la crois satisfaisante. Sans doute certains de mes successeurs voudront-ils ajouter périodiquement à la somme ainsi mise en réserve.

Je viens de parler de l'impossibiité de prédire avec précision le montant total probable de la perte à l'égard de tout notre actif productif. Il est encore plus difficile d'attribuer cette perte à quelque actif particulier ou catégorie d'actif, quoique des pertes puissent être plus probables dans certains cas que dans d'autres. Toutefois, je suis convaincu qu'il ne serait pas sage, du point de vue de l'administration des finances publiques, d'entamer cette réserve pour l'affecter à des éléments particuliers de notre actif productif. Aucun homme d'affaires ne se permettrait d'indiquer dans les bilans qu'il publie le montant qu'il inscrit au compte de réserve pour mauvaises créances à l'égard de chaque débiteur en particulier. Ce serait rendre par trop difficile le recouvrement de ses comptes. Pour la

même raison, le Gouvernement manquerait de prudence et de sagesse administratives s'il indiquait dans les comptes publics les provisions destinées à absorber les pertes possibles dans la réalisation d'éléments déterminés d'actif. Le meilleur moyen d'indiquer, sans inconvénient, l'actif véritable du Canada est de donner un chiffre global.

Si nous ne jugeons nécessaire d'obtenir du Parlement aucune autre autorisation que celle dont j'ai parlé pour constituer cette réserve et y ajouter, il est évident que nous ne saurions annuler en tout ou en partie un élément d'actif et en porter la somme à ce compte de réserve sans que le Parlement ne nous y autorise de façon expresse ou générale. Au cours de l'année écoulée, nous avons imputé sur cette réserve des créances annulées au montant de 19.6 millions de dollars. Il s'agissait de placements effectués durant la guerre dans des établissements ou de l'outillage de l'Etat et gardés jusque-là dans nos livres sous le titre d'actif productif. En l'occurrence, nous nous sommes réclamés de la loi sur les biens de surplus de la couronne.

Outre les frais budgétaires, le Gouvernement a effectué, au cours de l'année, des dépenses considérables sous forme de prêts, avances ou achats de valeurs d'immobilisations, dont on trouvera le détail au Livre blanc. La plus importante de ces transactions est l'avance de 640 millions de dollars au Royaume-Uni en vertu de l'accord financier que le Parlement a approuvé l'an dernier. Au cours de la dernière année financière, le Royaume-Uni a puisé largement à ce crédit, mais nous ne nous attendons pas qu'il en use aussi rapidement cette année, vu qu'il pourvoit maintenant au financement d'une forte partie des besoins britanniques au Canada, au moyen de paiements en change étranger convertible provenant d'autres sources. Les sommes que d'autres pays ont tirées des crédits à l'exportation se sont élevées au total d'environ 267 millions de dollars, montant que le remboursement de prêts et avances antérieurs à divers gouvernements a compensé dans une large mesure, de sorte que nos placements en crédits d'autres gouvernements l'an dernier ont atteint le montant de 648 millions de dollars.

L'excédent de nos recettes sur les dépenses et le remboursement de divers prêts et avances, y compris ceux qui ont été consentis à la Commission de contrôle du change étranger, nous ont permis de répondre à tous nos besoins en espèces, abstraction faite du remboursement de la dette, sans recourir à de nouveaux emprunts nets pendant l'année. L'émission de bons d'épargne du Canada, qui a débuté en novembre, est la seule vente de nouvelles valeurs au grand public. Le montant de cette émission en cours à la fin de l'année financière était de 488 millions de dollars. Les recettes de cette source ainsi que d'autres deniers disponibles ont permis le rachat de titres échus ou appelés d'une valeur de 779 millions, à part les renouvellements ou conversions, d'où découle pendant l'année une réduction nette de 283 millions de la dette fondée.

Le passif brut du Dominion, à la fin de l'année financière, est estimé à environ 17,660 millions de dollars, au regard de valeurs actives s'inscrivant à environ 4,590 millions, ce qui donne une dette nette estimative de 13,069 millions au 31 mars. Ce chiffre est naturellement inférieur de 352 millions à ce qu'il était l'an dernier, en raison de l'excédent réalisé sur les opérations de l'année. Ces chiffres, je le répète, sont provisoires; ils sont sujets à des rectifications avant la balance des comptes définitifs.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 1947-1948

En cherchant à déterminer les sommes requises pour la prochaine année financière, il faut tout d'abord se rappeler que le budget principal des dépenses prévoit l'affectation d'environ 1,996 millions de dollars. Viennent ensuite les crédits supplémentaires déjà soumis à la Chambre, au montant de 6 millions de dollars, qui portent le total à 2,002 millions. Cette année, comme par le passé, nous devons tenir compter d'une première et d'une seconde série de crédits supplémentaires; en revanche, nous pouvons attendre des divers ministères certaines économies à même les fonds qui leur sont accordés. De tous ces débits et crédits résultera le montant net de nos dépenses.

Pour l'heure, il est impossible de prévoir avec exactitude les montants supplémentaires que nous soumettrons à l'approbation du Parlement d'ici la fin de l'année. Nous connaissons, cependant, certaines fins auxquelles ces fonds devront servir. Il s'agira, en particulier, de remplir les engagements que nous avons contractés aux termes des nouvelles ententes fiscales intervenues avec certaines provinces. N'ayant pas encore reçu du Parlement l'autorisation de conclure ces ententes, il nous était interdit d'inclure les sommes requises dans le budget principal des dépenses. Cependant, il nous fallait en tenir compte dans la préparation des aménagements budgétaires. A l'heure qu'il est, six provinces ont obtenu ou sont sur le point d'obtenir de leurs assemblées législatives l'autorisation de conclure des accords de ce genre. Nos calculs les plus récents, fondés sur un état estimatif préliminaire de la population et des recettes nationales brutes, portent à environ 78.4 millions de dollars le montant annuel brut de ces versements pour l'année 1947-1948. De cette somme, il convient de déduire les subventions statutaires déjà

prévues. En outre, par suite des dates fixées pour les versements trimestriels, nous n'aurons à débourser au cours de la présente année financière, que les trois quarts, soit environ $52,150,000, de la somme prévue.

De ce montant, il y a lieu de déduire aussi le produit de l'impôt spécial sur les sociétés que les provinces ont convenu de prélever aux termes des accords. Pour les six provinces en cause, les recettes annuelles à ce chapitre devraient se chiffrer par environ 15 ou 20 millions de dollars, mais nous ne commencerons à opérer les déductions qu'après la fin

Au montant net susmentionné, il importe de la présente année financière.
d'ajouter les sommes consenties aux Provinces maritimes à la suite des rapports des commissions White et Duncan, soit $2,475,000, ainsi que les sommes à verser au Nouveau-Brunswick et à l'Ile du Prince-Edouard à l'égard de la "solution de continuité" entre les accords fiscaux du temps de guerre et l'entrée en vigueur des nouvelles ententes fiscales, le 1er avril 1947. Ces versements, que nous demanderons l'autorisation d'effectuer, en vertu de la nouvelle mesure sur les accords fiscaux, s'élèveront à un peu plus de 3 millions de dollars. C'est dire, qu'il nous faut ajouter quelque 58 millions de dollars au budget ordinaire afin d'effectuer ces versements additionnels aux provinces. Il va sans dire que si plus de six d'entre elles concluent des ententes, le montant s'accroîtra d'autant.

Ces versements aux provinces constituent sans contredit nos additions les plus importantes au budget principal des dépenses. Cependant, nous aurons à effectuer d'autres dépenses dont certaines restent pour le moment imprévisibles, mais dont quelques-unes commencent à se dessiner, tel le supplément de la pension de vieillesse prévu dans la mesure déjà annoncée à la Chambre. Même si nous espérons que les ministères, comme d'habitude, ne dépenseront pas tous les deniers prévus dans chacun de leurs crédits, je ne crois pas qu'il soit prudent, vu la pression exercée sur tous les ministères pour qu'ils réduisent leurs crédits au strict minimum, de compter sur des excédents aussi considérables qu'à l'ordinaire. Tenant compte de toutes les considérations qui semblent pertinentes et me gardant de toute prudence exagérée comme de tout optimisme peu justifié, j'en viens à la conclusion que la meilleure estimation possible à l'heure actuelle de nos dépenses globales pour l'année financière en cours est de 2.100 millions de dollars.

Quant au revenu, nous estimons à environ 2,450 millions de dollars le produit des impôts actuellement en vigueur, appliqués dans les circonstances que nous prévoyons pour l'année financière courante. Ce montant comprend les recettes fiscales estimées à 2,200 millions, les recettes non fiscales (surtout le revenu des placements et les recettes du ministère des Postes) estimées à 160 millions, et des recettes et crédits spéciaux estimés à 90 millions de dollars. Ces données relatives à l'impôt et aux recettes comprennent le rendement estimatif de 40 millions de dollars de la taxe sur l'essence, dont on a annoncé l'abrogation à compter du 1er avril; elle figure au chapitre des modifications fiscales du présent exposé budgétaire. Du consentement de la Chambre, je vais consigner au hansard un tableau comparatif présentant la ventilation de cette estimation et du montant actuellement prévu des recettes réelles de 1946-1947.

—	Prévisions année financière 1947-48	Recettes réelles année financière 1946-47
	(en millions de dollars)	(Calcul préliminaire) (en millions de dollars)
Droits de douane	230	237
Droits d'accise	200	196
Taxe de vente (nette)	325	298
Autres taxes d'accise	290	281
Impôt sur le revenu—		
Des particuliers	625	695
Des sociétés	300	239
Taxation des surplus de bénéfices	170	449
Intérêt et dividendes	30	30
Droits successoraux	26	24
Divers	4	10
Total des recettes de l'impôt	2,200	2,459
A déduire les impôts recouvrables	.....	—7
Recettes non fiscales	160	160
Total des recettes ordinaires	2,360	2,612
Recettes spéciales	90	372
TOTAL DES RECETTES	2,450	2,984

On notera que, sur cette base, le revenu total estimatif, sera de 534 millions de dollars inférieur à celui de l'année qui vient de se terminer. L'une des principales réductions prévues, soit de 282 millions, est celle des recettes et des crédits spéciaux, puisque nous ne pouvons plus compter sur les remboursements considérables des dépenses de guerre des années précédentes, ni sur les nombreuses ventes effectuées l'an dernier par la Corporation des biens de guerre. Nous prévoyons également une réduction appréciable du produit de l'impôt sur les surplus de bénéfices, en raison des modifications apportées l'an dernier et qui ne font que commencer à avoir leurs répercussions sur notre revenu; cette diminution sera neutralisée en partie par une augmentation correspondante du revenu découlant de l'impôt sur le revenu des sociétés, qui a remplacé une partie du taux uniforme de l'ancien impôt sur les surplus de bénéfices.

Le produit de l'impôt sur le revenu personnel est également plus faible, par suite des modifications en vigueur depuis le 1er janvier de cette année. Outre ces modifications et certaines autres moins importantes, que je ne tenterai pas d'énumérer ici, le tableau révèle que, d'après nos prévisions, la légère augmentation probable des dépenses et du revenu de la nation, sur l'an dernier, se traduira par une tendance vers la hausse des revenus de cette année.

D'après l'estimation des dépenses et du revenu que je viens de faire, si nous n'apportions aucune modification fiscale, il appert que nous pourrions envisager un surplus d'environ 350 millions de dollars au cours de l'année financière qui vient de commencer. Etant donné les incertitudes inévitables, au sujet, tant des divers chefs importants de dépenses que du niveau des bénéfices des sociétés et des autres éléments du revenu national, nous ne saurions tenir cette prévision comme établie; d'autre part, comme c'est la meilleure estimation que nous puissions faire à l'heure actuelle, elle indique l'aspect général de la situation budgétaire où nous nous trouvons.

La Chambre n'est pas sans savoir qu'en plus des dépenses budgétaires, le Gouvernement est appelé, au cours de chaque année financière, à consentir certains prêts et avances ainsi qu'à effectuer des placements qui accroissent l'actif productif du Dominion, sans pour cela modifier le surplus, le déficit ou la dette nette. Outre les avances habituelles aux Chemins de fer Nationaux du Canada et au Conseil des ports nationaux, les prêts destinés à la construction d'habitations ou aux anciens combattants, les principales rubriques de ce genre à prévoir au cours de la prochaine année sont les avances qu'il y aura lieu de faire de nouveau à la Grande-Bretagne et à d'autres pays en vertu des accords existants. Au 1er avril, les sommes encore inutilisées au chapitre de ces crédits s'élèvent à 870 millions de dollars. D'autres recouvrements de divers prêts et avances consentis antérieurement compenseront vraisemblablement dans une certaine mesure la demande de fonds de ce genre qu'on nous adressera. Cependant, à l'heure actuelle, il est presque impossible d'estimer comme il convient le résultat net de ces avances et recouvrements. Je ne me risquerai donc pas à prédire quelle somme nette il nous faudra en plus de celle dont nous aurons besoin pour couvrir nos dépenses budgétaires. Nous devons toujours nous rappeler, toutefois, qu'un excédent budgétaire probable ne se traduit pas nécessairement par un excédent des recettes en espèces sur les besoins de numéraire.

Nous devons également nous rappeler qu'avant la fin de cette année financière, nous devrons verser la partie remboursable des impôts qui se chiffre par 89 millions de dollars, soit 58 millions à l'égard de l'impôt sur le revenu personnel et 31 millions à l'égard de l'impôt sur les surplus de bénéfices.

PROGRAMME FISCAL

Il est évident, d'après ce qui précède, que nous pouvons réduire les impôts sans créer de déficit dans nos comptes. Un dégrèvement fiscal comportant une modeste diminution de notre revenu n'accroîtra pas notre dette nette mais amoindrira la possibilité de réduire cette dette.

Si l'on considère certains points de vue, on peut fermement soutenir que, en raison des conditions économiques actuellement favorables, nous devrions nous efforcer de réduire le plus possible notre dette nationale que nous avons forcément accrue dans des proportions gigantesques durant la guerre. Il n'est que prudent et judicieux d'abaisser la dette nationale en temps de prospérité et de l'accroître quand arrive l'adversité économique. Nous pouvons nous attendre, je pense, que notre revenu soit inférieur à nos dépenses lorsque l'embauchage, la production et les revenus n'atteindront pas un niveau satisfaisant. De fait, dans ces circonstances il sera probablement nécessaire d'engager diverses dépenses en vue de rétablir un meilleur niveau d'embauchage et de revenu. Il en découle nécessairement que nous devons viser à réaliser un excédent lorsque règne la prospérité, ainsi qu'un niveau élevé d'embauchage et de revenu, comme c'est présentement le cas. Ce n'est que grâce aux efforts tendant à maintenir notre revenu à ce niveau que nous pouvons espérer éviter, en fin de compte, une accumulation de dettes indéfinie et inquiétante.

Les considérations économiques, à elles seules, ne motiveraient pas le dégrèvement fiscal immédiat. Comme je l'ai signalé, il existe encore une forte tendance à l'inflation qui augmente nos prix et nos frais d'exploitation. L'abaissement de l'impôt l'accroîtra peut-être en une certaine mesure, mais il tendra à faire baisser en une certaine mesure les demandes de relèvement des salaires.

Cependant, voyons au delà de ces circonstances immédiates, tenons compte d'autres éléments. Le rythme accéléré auquel nous avons dû, pendant la guerre, accroître les impôts, en dépit de la longue habitude, ancrée dans l'histoire fiscale de l'Amérique du Nord que nous avions des impôts modiques et d'une liberté relative dans le domaine économique, a fait naître un sens aigu des questions fiscales.

Eussions-nous haussé l'impôt, graduellement et dans des circonstances ordinaires, jusqu'à son niveau actuel, l'eussions-nous accru à des fins de production du temps de paix, en vue d'aménager notre domaine national et d'assurer la sécurité sociale, au lieu de l'augmenter à des fins improductives de guerre, la population l'aurait peut-être accepté et toléré en permanence à son présent niveau. Toutefois, il représente un état de choses où nous nous retrouvons à la suite de l'incursion, soudaine et désagréable, dans le domaine du pénible impôt sur le revenu perçu durant la guerre. La population souffre encore péniblement de l'état de choses du temps de guerre et, malgré les dégrèvements appréciables que comportaient les deux budgets antérieurs, une forte partie du public juge excessif le niveau actuel de l'impôt sur le revenu des particuliers. Par conséquent, en dépit des arguments à invoquer au sujet des effets économiques immédiats ou du programme à longue portée en matière de dette, nous devons conclure que les contribuables, qui doivent assumer le fardeau des impôts, ne sont pas prêts à les accepter à leur niveau actuel. D'ailleurs, si nous maintenions l'impôt sur le revenu des particuliers au niveau actuel, nous empêcherions de travailler à plein rendement les hommes et les femmes de tous les groupes et de toutes les classes et nous mettrions obstacle à leur esprit d'entreprise.

Il reste à considérer un élément important. Les Canadiens doivent constamment tenir compte de l'influence qu'exercent sur nous et sur notre ligne de conduite nos voisins américains. Pour la plupart d'entre nous, la frontière artificielle et toute proche n'est pas un obstacle aux rapports sociaux et commerciaux entre les deux pays. Ces relations revêtent une telle complexité et nos méthodes commerciales doivent s'accorder si étroitement à celles des Etats-Unis que nous ne saurions longtemps sans danger mettre en œuvre des programmes fiscaux différents des leurs. En assujettissant les Canadiens à des impôts beaucoup plus lourds que ceux dont sont frappés les citoyens américains, malgré le coût inférieur de l'existence ou des affaires chez nous et, en dépit des autres avantages dont nous bénéficions, nous risquerions de provoquer l'exode de nos gens vers le sud.

IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

Le présent exposé budgétaire prévoit donc une réduction considérable des impôts. Je me propose de dégrever surtout le revenu des particuliers, car l'impôt qui le frappe est celui qui suscite aujourd'hui le plus de critiques et d'ennuis. Pour remédier au malaise dont j'ai parlé plus haut, j'estime qu'un dégrèvement radical s'impose dans ce domaine. Mais il nous est impossible, étant donné les obligations que le pays doit assumer en cette période d'après-guerre, de diminuer d'autant les autres impôts.

J'ai tenté d'alléger aussi équitablement que possible l'impôt sur le revenu à tous les paliers, tout en favorisant en particulier les contribuables moins fortunés. J'ai voulu en outre réduire l'impôt sur les gains supplémentaires, de façon à ne pas entraver sérieusement l'initiative personnelle et le travail de surtemps.

Je présente donc, à l'égard de l'impôt sur le revenu, un nouveau barème, beaucoup moins élevé que le précédent, qui entrera en vigueur le premier juillet. La moyenne du dégrèvement se chiffrera par 29 p. 100 environ et les revenus de l'Etat diminueront dans la même proportion. Neuf contribuables sur dix verseront un impôt de 29 p. 100 inférieur à celui que le Gouvernement perçoit aujourd'hui. Le dégrèvement atteint jusqu'à 54 p. 100 dans les catégories inférieures de revenu, mais à peu près 6 ou 7 p. 100 seulement aux paliers supérieurs. Le taux de base s'établira à 10 p. 100, alors qu'il atteint maintenant 22 p. 100. Il subira ensuite une augmentation graduelle par échelons rapprochés et s'élèvera à 20 p. 100 dans le cas d'un grand nombre de revenus au palier inférieur des catégories moyennes. Autant que nous puissions prévoir, 95 p. 100 de tous les contribuables constateront qu'en vertu de ce nouveau barème, le taux marginal de l'impôt, c'est-à-dire le taux de l'impôt sur chaque dollar supplémentaire de revenu, ne dépassera pas 20 p. 100. Le nouveau barème prélève 50 p. 100 des gains supplémentaires lorsque le revenu dépasse de $17,000 l'exemption, au lieu de $13,000 en vertu du barème actuel. L'impôt atteint un maximum de 80 p. 100 lorsque les revenus dépassent $250,000 par année.

On se propose de conserver en général le régime d'exemptions et de dégrèvements établi l'an dernier. Comme tous les honorables députés le savent, on a beaucoup simplifié ce régime comparativement au régime complexe qui était en vigueur durant la guerre, et nous avons trouvé, je crois, le moyen le plus simple et le plus pratique de tenir compte des allocations familiales.

Les niveaux d'exemption établis l'an dernier sont suffisamment élevés pour exonérer complètement de l'impôt plus de la moitié des Canadiens qui touchent un revenu. En conséquence, on peut affirmer que le revenu de tous ceux qui acquittent l'impôt est supérieur à la moyenne, compte tenu de leur statut conjugal et des personnes à leur charge. En outre, les contribuables dont le revenu dépasse légèrement les exemptions ne paieront, en vertu des nouveaux taux, qu'un impôt très modique, beaucoup moins élevé que celui que prévoient, aux Etats-Unis, le barème actuel et celui qu'a approuvé la Chambre des représentants, mais qui n'a pas encore reçu l'assentiment du Sénat ni du Président. Si nous portions les exemptions au-dessus du niveau établi l'an dernier, nous exonérerions tant de gens qu'il en résulterait une injustice envers le grand nombre des personnes dont le revenu est inférieur au niveau actuel des exemptions, car nous serions inévitablement contraints de recourir davantage aux impôts indirects, dont le fardeau pèse beaucoup plus lourdement sur les gens à faibles revenus.

Il ne faut pas oublier non plus qu'en relevant les exemptions, l'Etat perd de fortes sommes, car tous les contribuables en bénéficient, y compris ceux qui reçoivent les plus gros revenus. En effet, pour établir l'économie réalisée par chaque contribuable, il suffit de multiplier la différence entre les deux niveaux d'exemption par le taux d'impôt le plus élevé dont il est redevable. Nos exemptions sont déjà beaucoup plus élevées que celles des Etats-Unis et du Royaume-Uni, les deux pays où les conditions se rapprochent le plus de celles qui existent chez nous. Si, comme certains l'ont proposé, nous rétablissions les exemptions au niveau d'avant-guerre, nous perdrions plus de revenus qu'en effectuant les réductions présentement envisagées, sans aucunement réduire le taux de l'impôt sur les revenus supplémentaires de ceux qui restent assujettis à l'impôt. C'est la forte proportion de l'impôt sur les gains supplémentaires qui décourage le travail de surtemps et détruit l'esprit d'initiative; nous devons donc nous efforcer de l'abaisser.

Je propose que les nouveaux barèmes entrent en vigueur le 1er juillet; c'est la date la plus rapprochée qui nous permette de préparer les nouveaux tableaux de déductions et de les remettre aux patrons. A compter de cette date, on établira aux nouveaux taux les retenues opérées sur les salaires et les traitements. Les nouveaux taux de cet impôt s'appliqueront intégralement au revenu de 1948 et à celui des années subséquentes, à moins qu'ils ne soient modifiés par des budgets à venir. Pour l'année courante, 1947, on calculera le montant de l'impôt à payer en appliquant les taux existants, entrés en vigueur le 1er janvier dernier, à la moitié du revenu du contribuable pour l'année et les nouveaux taux à l'autre moitié. En d'autres termes, on obtiendra le taux réel d'imposition pour toute l'année en prenant la moyenne des deux séries de taux.

Quelques exemples feront probablement mieux comprendre que tout exposé les effets des changements envisagés. Un homme marié, sans enfants, dont le revenu mensuel est de $150 acquitte présentement, d'après les taux actuellement en vigueur, un impôt de $5.35 par mois et doit verser environ $68 pour l'année. En vertu des nouvelles propositions, sa déduction mensuelle ne sera que de $2.85 et le montant de son impôt pour toute l'année ne sera que de $36. Ainsi, il acquittera à l'égard de 1947 un impôt global de $52 qu'il calculera aux taux actuels pour la première moitié de l'année et aux nouveaux taux pour la seconde partie. Aux Etats-Unis, le total de son impôt pour une année entière s'établirait à $118 d'après les taux existants et à $82 d'après les nouvelles proposition que je viens d'énoncer.

Au canada, d'après les nouveaux taux, un célibataire, sans charges de famille, qui a un revenu mensuel de $100, verra ses déductions actuelles tomber de $8.30 par mois à 4.80 après le 1er juillet, et le montant qu'il devra verser en impôt pour toute l'année, au lieu de se chiffrer par $105 ne sera que $61; pour 1947, on établira la moyenne de ces deux montants et on obtiendra ainsi $83.

Les personnes mariées avec deux enfants et un revenu mensuel de $250 n'acquitteront désormais que $18.30 environ par mois en impôt au lieu des $25.85 qu'elles versent présentement, et le total pour l'année tombera de $327 à $230. La moyenne applicable à l'année courante s'établira à $278.

Si nous montons à un palier supérieur, celui, par exemple d'un particulier plus en moyens qui est marié et dont le revenu gagné s'établit, disons, à $10,000 par année, nous constatons que

le montant global de son impôt fléchira de $2,723 à 1,990, et qu'il s'établira à 2,356 pour cette année.

On conviendra, je crois, que des réductions d'impôt, qui représentent un dégrèvement moyen de 29 p. 100 pour l'ensemble des contribuables et qui atteignent jusqu'à 54 p. 100 dans le cas des particuliers imposables aux paliers inférieurs, constituent des réductions très importantes. Elles sont d'autant plus significatives qu'elles sont consécutives aux dégrèvements très appréciables effectués dans les deux derniers budgets.

J'ai demandé à mes adjoints de me calculer à quel point les taux de l'impôt ont diminué par rapport à leur sommet du temps de guerre, c'est-à-dire ceux qu'établissait l'exposé budgétaire de 1942. Ils m'informent que le meilleur moyen d'indiquer ce fléchissement c'est de prendre pour une année récente la somme estimative des revenus des particuliers de toutes les catégories et d'y appliquer d'une part les taux de l'impôt prévus par l'exposé budgétaire de 1942 et, d'autre part, les taux du nouveau barème compris dans la première résolution que j'annexe à mon exposé. Or, ce calcul révèle que, dans l'ensemble, la somme de l'impôt sur le revenu des particuliers a diminué de 51 p. 100, compte tenu uniquement de l'impôt fixe de 1942 et non de l'épargne obligatoire. Si celle-ci entrait dans le calcul, la diminution proportionnelle serait, naturellement, encore beaucoup plus forte.

Les gens sérieux estimeront, je crois, que nous avons fait pour le mieux dans les circonstances. Non seulement les nouveaux taux abaissent-ils considérablement l'impôt des petits salariés, mais ils les portent bien au-dessous des taux actuels ou envisagés aux Etats-Unis et, naturellement, bien au-dessous des taux de même catégorie adoptés au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande. A un palier plus élevé, celui des revenus moyens, les taux que nous prévoyons sont généralement inférieurs à ceux des Etats-Unis, quoique, en termes de dollars, ils soient à peine plus élevés que les nouveaux taux prévus aux Etats-Unis et que j'ai déjà mentionnés mais qui, naturellement, ne seront peut-être pas les taux finalement adoptés par nos voisins.

Ces revenus moyens ont fait l'objet d'une étude circonspecte. C'est dans cette catégorie que se rangent les contribuables salariés qui, au dire de plusieurs, ont moins participé que d'autres à notre progrès économique depuis 1939. Elle comprend aussi les jeunes gens de profession libérale, hommes de science et membres du personnel administratif de nos maisons d'affaires qu'attirent puissamment les occasions de se spécialiser ou la perspective de gagner un jour beaucoup plus aux Etats-Unis. Peu après le début des hostilités, nos taux progressifs étaient déjà plus élevés qu'outre-frontière. Toutefois, après beaucoup d'application, nous avons pu établir, à l'égard des revenus moyens, les taux les plus équitables possibles comportant un minimum de difficultés pratiques.

Pour la convenance des honorables députés, je verserai donc ici au compte rendu quelques tableaux indiquant,—au regard du barème actuel,—les nouveaux taux applicables aux célibataires, aux gens mariés sans charges de famille et enfin aux gens mariés qui ont deux enfants. J'y ajoute un tableau où nos impôts sont comparés à ceux présentement en vigueur aux Etats-Unis, et à ceux que comporte le projet de loi adopté par la Chambre des représentants.

IMPÔT SUR LE REVENU AUX TAUX ACTUELS ET AUX TAUX ENVISAGÉS

CÉLIBATAIRE

Revenu	Impôt de 1947 aux taux actuels	Impôt de 1948 aux nouveaux taux	Pourcentage de la réduction par rapport aux taux actuels	Impôt de 1947: 6 mois aux taux actuels et 6 mois aux nouveaux taux	Pourcentage de la réduction par rapport aux taux actuels
	$	$	p. 100	$	p. 100
$ 750	.....	.....	.....	.....	.....
800	11	5	54	8	27
900	33	16	51	25	25
1,000	55	29	47	42	24
1,200	105	61	42	83	21
1,500	180	120	33	150	17
1,800	257	180	30	218	15
2,000	313	220	30	266	15
2,250	383	270	29	326	15
2,500	453	320	29	386	15
2,750	523	370	29	446	15
3,000	593	420	29	506	15
3,500	740	520	29	630	15
4,000	895	620	29	758	15
5,000	1,205	835	29	1,020	15
7,500	2,058	1,465	29	1,761	15
10,000	3,038	2,253	26	2,645	13
20,000	7,900	6,515	17	7,208	9
30,000	13,400	11,728	12	12,564	6
50,000	26,091	23,456	10	24,773	5
75,000	43,516	39,418	9	41,467	5
100,000	62,016	56,631	8	59,323	4
200,000	143,441	133,056	7	138,248	4

REMARQUE: Dans le calcul de l'impôt sur le revenu, on tient pour établi que tous les revenus ne dépassant pas $30,000 sont des revenus entièrement gagnés, et que dans le cas des revenus dépassant ce montant, $30,000 sont des revenus gagnés et le reste, des revenus de placement.

IMPÔT SUR LE REVENU AUX TAUX ACTUELS ET AUX TAUX ENVISAGÉS

MARIÉ, SANS ENFANT

Revenu	Impôt de 1947 aux taux actuels	Impôt de 1948 aux nouveaux taux	Pourcentage de la réduction par rapport aux taux actuels	Impôt de 1947: 6 mois aux taux actuels et 6 mois aux nouveaux taux	Pourcentage de la réduction par rapport aux taux actuels
	$	$	p. 100	$	p. 100
$ 1,500	.....	.....	.....	.....	.....
1,600	22	10	54	16	27
1,800	68	36	47	52	24
2,000	118	70	41	94	20
2,250	180	120	33	150	17
2,500	243	170	30	206	15
2,750	313	220	30	266	15
3,000	383	270	29	326	15
3,500	523	370	29	446	15
4,000	663	470	29	566	15
5,000	973	670	29	821	15
7,500	1,793	1,260	29	1,526	15
10,000	2,723	1,990	27	2,356	13
20,000	7,488	6,140	18	6,814	9
30,000	12,988	11,315	13	12,151	6
50,000	25,641	23,043	10	24,342	5
75,000	42,991	38,968	9	40,979	5
100,000	61,491	56,143	8	58,817	4
200,000	142,841	132,493	7	137,667	4

REMARQUE: Dans le calcul de l'impôt sur le revenu, on tient pour établi que tous les revenus ne dépassant pas $30,000 sont des revenus entièrement gagnés, et que dans le cas des revenus dépassant ce montant, $30,000 sont des revenus gagnés et le reste, des revenus de placement.

IMPÔT SUR LE REVENU AUX TAUX ACTUELS ET AUX TAUX ENVISAGÉS

PERSONNE MARIÉE AYANT DEUX ENFANTS D'ÂGE À RECEVOIR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Revenu	Impôt de 1947 aux taux actuels	Impôt de 1948 aux nouveaux taux	Pourcentage de la réduction par rapport aux taux actuels	Impôt de 1947: 6 mois aux taux actuels et 6 mois aux nouveaux taux	Pourcentage de la réduction par rapport aux taux actuels
	$	$	p. 100	$	p. 100
$ 1,700	.....	.....	.....	.....	.....
1,800	22	10	54	16	27
2,000	68	36	47	52	24
2,250	130	80	38	105	19
2,500	193	130	33	161	17
2,750	257	180	30	218	15
3,000	327	230	30	278	15
3,500	467	330	30	398	15
4,000	607	430	30	518	15
5,000	911	630	30	770	15
7,500	1,725	1,208	30	1,466	15
10,000	2,647	1,930	27	2,288	14
20,000	7,378	6,040	18	6,709	9
30,000	12,878	11,205	13	12,041	6
50,000	25,521	22,933	10	24,227	5
75,000	42,851	38,848	9	40,849	5
100,000	61,351	56,013	8	58,682	4
200,000	142,681	132,343	7	137,512	4

Le tableau ci-dessus indique le montant de l'impôt que doit acquitter le contribuable ayant des enfants d'âge à recevoir les allocations familiales, mais afin d'établir le résultat net véritable, le contribuable devra établir la différence entre son impôt et le montant des allocations familiales qu'il aura reçues. Par exemple, s'il a touché l'allocation familiale moyenne de $72 par enfant, le contribuable dont le revenu est de $2,500 et qui a deux enfants à sa charge constatera que d'après les taux actuels, son impôt sur le revenu dépassera de $49 son allocation familiale, tandis qu'en vertu des taux proposés, ses allocations dépasseront de $14 son impôt.

REMARQUE: En effectuant le calcul des impôts ci-dessus indiqués, nous avons supposé que tous les revenus jusqu'à concurrence de $30,000 sont des revenus entièrement gagnés, et que les revenus de plus de $30,000 comprennent un revenu gagné du même montant et, en plus, un revenu provenant de placements, pour compléter le total.

COMPARAISON DE L'IMPÔT SUR LE REVENU PERSONNEL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

CONTRIBUABLE MARIÉ ET SANS ENFANT

Revenu	Impôt du Canada aux nouveaux taux	Impôt des Etats-Unis aux taux actuels *a)*	Impôt des Etats-Unis établi par le bill adopté par la Chambre des représentants *a)*
$	$	$	$
1,200	.....	15	11
1,300	.....	32	23
1,400	.....	49	35
1,500	.....	67	47
1,600	10	84	59
1,800	36	118	82
2,000	70	152	106
2,250	120	195	138
2,500	170	238	183
2,750	220	280	224
3,000	270	323	258
3,500	370	411	329
4,000	470	505	404
5,000	670	694	555
7,500	1,260	1,292	1,034
10,000	1,990	2,024	1,619
20,000	6,140	6,142	4,913
30,000	11,315	11,676	9,340
50,000	23,043	24,453	19,562
75,000	38,968	42,707	34,166
100,000	56,143	62,714	50,171
200,000	132,493	147,697	118,157

a) L'impôt des Etats-Unis n'indique que l'impôt fédéral; la plupart des Etats ont un impôt sur le revenu qui s'ajoute à l'impôt fédéral. Au Canada, aucune province ne perçoit actuellement l'impôt sur le revenu. La loi américaine de l'impôt sur le revenu décrète que tout contribuable a droit à un abattement de 10 p. 100 de son revenu, jusqu'à concurrence de $500, pour frais médicaux, dons aux institutions de charité, etc., et il en est tenu compte dans le calcul des impôts pour les Etats-Unis; le contribuable canadien qui établit son droit aux mêmes abattements aurait moins d'impôts à payer que ne l'indique le tableau ci-dessus, attendu qu'il n'a pas été tenu compte desdits abattements dans le calcul de l'impôt canadien.

NOTA.—Dans le calcul de l'impôt ci-dessus on a pris pour admis que tous les revenus jusqu'à $30,000 représentent exclusivement le revenu du travail, et que les revenus de plus de $30,000 se composent du revenu du travail jusqu'à concurrence de ce chiffre et du revenu du capital pour la partie qui dépasse ce chiffre. L'impôt des Etats-Unis n'établit aucune distinction entre le revenu du travail et le revenu du capital.

On estime que les réductions envisagées des taux d'impôt sur le revenu abaisseront nos recettes de cette source d'un montant approximatif de 175 millions de dollars pour une année entière. Pour l'année financière en cours, on prévoit que la réduction s'établira à environ 110 millions, puisque une partie de nos perceptions de cette année sera fondée sur les taux qui existaient avant la modification.

Je m'efforce de présenter un budget relativement peu compliqué et je ne propose donc, pour le moment, aucune autre modification importante de l'impôt sur le revenu; toutefois, je mentionnerai plus tard quelques amendements d'ordre secondaire. Au cours de l'année écoulée, nous nous sommes appliqués à remanier notre loi fondamentale de l'impôt sur le revenu, afin d'en améliorer le texte, de le rendre plus clair et plus simple et d'en éliminer les équivoques et les anomalies. Les honorables députés seront surtout satisfaits, il me semble, de la mesure dans laquelle nous l'avons soustrait à l'exercice de la discrétion ministérielle. Des hauts fonctionnaires des ministères de la Justice, du Revenu national et des Finances ont consacré de longs mois à en préparer la revision détaillée. Je me suis vivement intéressé au travail qu'ils ont accompli dans ce domaine. J'espère être en mesure, plus tard dans la session, de présenter un bill incorporant cette revision générale de la loi de l'impôt sur le revenu, dans un projet tendant à la rendre applicable aux revenus de 1948. Il est peu probable qu'il soit opportun ou raisonnable de demander à la Chambre d'adopter cette mesure à la présente session; j'estime cependant qu'il est utile de la déposer afin que les honorables députés puissent

l'étudier et la mûrir et que le pays tout entier bénéficie pleinement de l'étude approfondie qu'ils en auront faite. Nous ne prétendons pas que cette mesure, lorsqu'elle sera devenue loi, sera définitive; nous estimons du moins qu'elle fournira un schéma dans le cadre duquel il sera possible de réaliser d'autres améliorations au cours des années à venir.

En plus de cette nouvelle loi de l'impôt sur le revenu, nous saisirons la Chambre, à la présente session, d'une revision complète de la loi spéciale des revenus de guerre que nous nous proposons d'appeler la "loi de la taxe d'accise". Lorsque nous aurons fourni au Parlement l'occasion d'étudier ces deux revisions, nous aurons réalisé de grands progrès dans le remaniement complet de nos mesures fiscales, que le Gouvernement considère comme l'un de ses principaux objectifs de l'après-guerre immédiat.

L'IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS ET LA TAXE SUR LES SURPLUS DE BÉNÉFICES

Je passe maintenant à l'impôt sur le revenu des sociétés et à la taxe sur les surplus de bénéfices. A compter du début de 1947, ces impôts ont été réduits à un simple impôt de 30 p. 100 sur le revenu des sociétés, plus une taxe de 15 p. 100 sur les surplus de bénéfices. Ainsi que le disait, l'an dernier, mon prédécesseur, la taxe sur les surplus de bénéfices comporte, en temps normal, d'indiscutables inconvénients et limitations, et elle ne doit pas être considérée comme faisant définitivement partie de notre appareil fiscal. Il ajoutait, cependant, que le Gouvernement avait décidé de la maintenir en vigueur pour une autre année, c'est-à-dire 1947, à moins que le Parlement ne prît, à sa prochaine session, les mesures requises pour l'abroger.

Nous avons étudié attentivement la question de savoir si cette taxe devait être abrogée avant la fin de l'année, et nous avons tenu compte des opinions et arguments qu'on nous a soumis de divers côtés. Si, la situation commerciale étant redevenue normale, nous pouvions compter sur le jeu de la concurrence et du marchandage pour maintenir les bénéfices à un niveau normal, nous serions justifiés d'abroger cette taxe dès avant la fin de l'année. Si les affaires avaient besoin du stimulant de bénéfices plus considérables pour fournir des emplois supplémentaires en effectuant de plus grandes dépenses, nous supprimerions cette taxe sur-le-champ. Aucune de ces conditions n'existe à l'heure actuelle. Le jeu de la concurrence commence à se faire sentir, il est vrai, et l'offre répond un peu mieux à la demande, mais les bénéfices nets sur lesquels est prélevé l'impôt atteignent encore un niveau anormalement élevé, par suite des répercussions de la guerre, y compris les dépenses que l'Etat continue à effectuer au chapitre de la démobilisation et des crédits à l'exportation. La confiance chez les hommes d'affaires est si grande et les fonds dont ils disposent sont si considérables que nombre d'entre eux rivalisent d'ardeur bien plus pour accroître rapidement leurs immobilisations que pour réduire leur prix de revient et abaisser les prix auxquels ils vendent leurs produits. Vu toutes ces circonstances, le Gouvernement a décidé que cette taxe ne devait pas être abrogée avant la fin de l'année.

Il y a quelque temps, en cette enceinte, j'exhortais les hommes d'affaires canadiens à réduire leurs prix à mesure que l'importance et le rendement de leur entreprise augmentaient. Je disais qu'il n'est ni convenable ni même de bonne pratique commerciale de demander les prix les plus élevés possibles. J'insiste de nouveau sur ce point. Le Gouvernement, de même que la vaste majorité des députés et de la population en général, est en faveur du régime auquel on donne maintenant le nom de "libre entreprise". Nous y voyons, non une doctrine échevelée ni une idéologie mystique, mais un moyen judicieux d'obtenir des résultats. Au régime de démontrer sa valeur, de faire ses preuves. L'abandon ordonné des régies, le relèvement des approvisionnements de matières premières, la compétence d'une main-d'œuvre consciente de la valeur de la collaboration sont, avec de vastes débouchés, autant de facteurs qui placent l'entreprise commerciale canadienne dans une situation des plus favorables. Nous comptons tous qu'elle saura donner sa mesure, tant au chapitre de la production qu'à celui de l'organisation de la vente, qu'elle saura démontrer qu'elle est capable d'abaisser les prix de revient et de diminuer les prix. Il est de son intérêt bien compris, autant que d'intérêt national, d'empêcher la hausse des prix et de maintenir les bénéfices à un niveau raisonnable.

La plupart des modifications d'importance secondaire apportées à nos mesures ficales font l'objet de dispositions spéciales dans la loi revisée, dont j'ai déjà parlé, mais il est quelques changements, intéressant surtout les sociétés commerciales et d'autres entreprises, que je désire proposer immédiatement.

En premier lieu, je propose que nous percevions un impôt de retenue de 5 p. 100 sur les dividentes versés à des compagnies-mères à l'étranger par des filiales canadiennes en propriété exclusive. Nous ne prélevons actuellement aucune taxe de ce genre sur ces sociétés, bien que notre convention fiscale avec les Etats-Unis, qui en prélèvent une, nous permette de le faire. Nous ne croyons pas déraisonnable que le Canada ait, lui aussi, une taxe de ce genre. Cette nouvelle mesure, qui

entrera en vigueur immédiatement, devrait nous rapporter, dans une année complète, de trois à quatre millions de dollars.

Nous nous proposons en outre d'accorder pour 1948 les dégrèvements concédés depuis quelques années à l'égard des frais relatifs aux travaux effectués en vue de la découverte de pétrole, de gaz naturel et d'autres minéraux. Nous croyons que ces dégrèvements ont eu pour effet de faciliter et d'encourager la recherche et l'exploitation de gisements minéraux, et que nous devrions les maintenir au moins pour une autre année. Nous nous proposons d'adopter une autre modalité à l'égard de ces dégrèvements, qui ne revêtiront plus la forme d'un abattement d'impôt mais celle, plus normale, d'une déduction portant sur le revenu. Dans le cas du dégrèvement spécial accordé pour les dépenses afférant aux sondages profonds, nous appliquerons une autre disposition spéciale afin de maintenir la valeur équivalente de l'abattement d'impôt présentement accordé.

Conformément à la déclaration formulée à ce sujet il y a plusieurs mois, je me propose aussi de recommander l'insertion, dans la loi de l'impôt sur le revenu, d'une disposition spéciale stipulant que la partie revenu des obligations de consolidation ou de remboursement reçues par les contribuables après le 1er janvier 1947 sera imposée à titre de revenu pour l'année pendant laquelle les nouvelles obligations auront été reçues. Ainsi que je l'ai expliqué dans le communiqué en question, nous jugeons nécessaire de prendre cette précaution afin de sauvegarder nos recettes et d'observer les principes de l'équité.

D'autres modifications projetées dans le cas de la loi de l'impôt sur le revenu supprimeront les conditions touchant le domicile dans le cas des épouses et des enfants à charge, changement qui est devenu possible maintenant que l'état de guerre n'existe plus, et elles prolongeront la période durant laquelle les remboursements de déductions en trop pourront être réclamés; elles pourvoiront à des abattements d'impôts pour les sociétés canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu des sociétés versé à un gouvernement étranger sur le revenu d'une société étrangère dont la société canadienne détient plus de 50 p. 100 des actions comportant droit de vote; elles viseront, sur plusieurs points d'importance secondaire, la Partie de la loi qui se rapporte au revenu non distribué de sociétés particulières; elles viseront en outre une ou deux dispositions de la loi dont la revision est nécessaire pour l'exécution des accords conclus avec les provinces. Je donnerai des explications et fournirai des détails au sujet de ces légères modifications lorsque nous étudierons les résolutions. Le bill modificateur renferme d'autres dispositions accessoires qui pourront plus commodément être expliquées et discutées lorsque le projet de loi aura été déposé.

TAXES SUR LES DENRÉES

En ce qui concerne les taxes perçues sur les denrées, le seul changement important que j'aie à proposer consiste à donner suite à la déclaration antérieure par laquelle j'annonçais que la taxe de 3c. par gallon sur l'essence serait abolie à partir du 1er avril. Nous estimons que cette taxe nous aurait rapporté près de 40 millions de dollars pendant l'année financière en cours, et je dois par conséquent tenir compte de cette perte dans l'estimation de notre revenu global. Naturellement, tout le monde sait que, en nous retirant maintenant de ce domaine traditionnellement provincial, nous voulons laisser les provinces libres d'agir, dans cette sphère, comme bon leur semblera. Par conséquent, la réduction de notre taxe n'entraînera peut-être aucune diminution de celles que doivent acquitter les consommateurs d'essence, mais bien entendu, il appartient à chaque gouvernement provincial de prendre une décision dans son propre cas. En attendant que le Parlement ait agi en l'occurrence, j'ai demandé au ministère du Revenu national de suspendre la perception de cette taxe à partir du 1er avril.

Nous nous proposons en outre d'apporter certaines légères modifications à la taxe sur le transport des voyageurs, dans le sens de certains changements récemment apportés à la taxe correspondante perçue aux Etats-Unis. Dans ce domaine, il convient de maintenir autant de similarité que possible entre les taxes imposées dans les deux pays, car cela simplifie grandement les choses pour les voituriers publics. Nous nous proposons aussi de faire disparaître certaines anomalies peu importantes en ce qui concerne la taxe sur le sucre et d'apporter certaines modifications au texte de la loi afin de rendre celle-ci plus efficace.

LES DROITS DOUANIERS

J'ai déjà parlé des négociations qui se poursuivent à Genève relativement aux tarifs douaniers. Ces pourparlers sont de la plus haute importance pour le Canada. Nous espérons qu'il en résultera des réductions tarifaires suffisantes pour permettre la formation d'une organisation internationale du commerce et l'adoption d'un code international à l'égard des restrictions à l'importation, des subventions à l'exportation et d'autres pratiques commerciales. Le Canada est prêt, évidemment, à abaisser son tarif douanier et à réduire les préférences à condition que les Etats-

Unis et d'autres pays soient disposés à abaisser leurs tarifs. Nous ne nous attendons pas à des concessions unilatérales. Nous sommes disposés à faire toute notre part.

Toutefois, j'estime important de mettre en relief deux aspects de la situation, du point de vue canadien. Tout d'abord, la politique tarifaire des Etats-Unis est la clef du succès tant des pourparlers sur les tarifs que du projet de charte. Tous ceux d'entre nous qui achètent en grandes quantités des Etats-Unis et qui leur doivent de fortes sommes au compte de capital doivent jouir de meilleures occasions d'écouler leurs marchandises sur le marché américain. A moins que de fortes importations par les Etats-Unis ne procurent au monde un approvisionnement suffisant de dollars américains, les autres pays ne peuvent espérer suivre la politique commerciale libérale, plurilatérale et équitable dont les Etats-Unis, avec notre appui et celui d'autres pays, préconisent l'adoption. Pour assurer le succès des entretiens de Genève, il importe donc que les Etats-Unis donnent l'exemple en réduisant sensiblement leurs droits de douane.

En second lieu, le projet de charte commerciale contient bon nombre de réserves et de clauses abrogatoires touchant particulièrement les dispositions essentielles de la convention relative aux restrictions quantitatives applicables au commerce. On peut, comme on le fait d'ailleurs, invoquer de bonnes raisons à l'appui de ces réserves. Néanmoins, nous devons veiller à ce que la Charte n'en contienne pas un trop grand nombre car elles pourraient, dans leur ensemble, amoindrir les avantages réels que la Charte vise à conférer à chacun des pays qui l'adopteront.

Voilà les deux points qui méritent notre plus minutieuse attention, en marge des pourparlers et des discussions sur la Charte du commerce qui se poursuivent à Genève.

Vu les pourparlers en cours, je ne recommanderai aucune modification tarifaire dans le présent budget et je m'abstiendrai de tout exposé détaillé à ce sujet. Je tiens, cependant, à rappeler à la Chambre qu'au cours de l'année écoulée, certains accords douaniers du temps de guerre ont pris fin en même temps que disparaissaient les circonstances spéciales qui les avaient nécessités.

Divers décrets du conseil accordant la réduction ou l'abolition provisoire de droits douaniers sur les denrées particulières, en vue du maintien du plafond des prix, ont été abrogés à mesure que les plafonds étaient supprimés ou que s'accroissaient les approvisionnements domestiques. Cette abrogation des décrets étaient à peu près terminée le 31 mars. De plus, comme je l'ai annoncé en janvier dernier, des dispositions ont été prises en vue de la publication, le 30 juin 1945, d'une proclamation supprimant les réductions douanières établies sous l'empire de la loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre. Les tarifs préférentiels britanniques sur les importations en provenance du Royaume-Uni se trouveront ainsi rétablis. Nos futures relations commerciales avec le Royaume-Uni, les Etats-Unis et d'autres pays dépendront du résultat de la conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi.

CONCLUSION

Avant de tenir compte des changements envisagés dans notre fiscalité, j'ai prévu des recettes de 2,450 millions de dollars et des dépenses de 2,100 millions de dollars pour l'année courante, ce qui laisse un surplus de 350 millions de dollars en perspective. Les dégrèvements que je propose maintenant, y compris l'abrogation de la taxe sur l'essence, diminueront, d'après les estimations, nos recettes d'un montant qui atteindra 265 millions de dollars après une année complète d'application dans des conditions économiques semblables à celles qui existent aujourd'hui. En conséquence, les changements envisagés dans notre fiscalité occasionneront un fléchissement de nos recettes qui représentera environ les trois quarts du montant de l'excédent prévu. Je ne crois pas que nous puissions songer à diminuer davantage nos impôts pour le moment. Il est encore trop tôt pour essayer d'estimer ce que seront les dépenses et les recettes de l'année financière qui commencera le 1er avril 1948, mais je crois qu'il serait très imprudent d'opérer des dégrèvements plus considérables que ceux que je propose en ce moment.

Les dégrèvements envisagés occasionneront, d'après nos prévisions, un fléchissement d'environ 160 millions de dollars dans les recettes de l'année courante, lesquelles s'abaisseront, par conséquent, à 2,290 millions de dollars. Si nous tenons compte des dépenses prévues de 2,100 millions de dollars, il nous restera un excédent éventuel de 190 millions de dollars et une diminution correspondante de ce montant dans notre dette au cours de la présente année financière. Je signale que, fondé sur les prévisions susmentionnées, l'excédent éventuel ne serait que de 85 millions de dollars si les dégrèvements proposés s'appliquaient à toute l'année.

Il importe toutefois, en estimant cet excédent éventuel, de tenir compte de plusieurs facteurs. Il nous faut d'abord être prêts à pourvoir financièrement aux accords avec l'une ou l'autre des trois provinces qui, bien qu'elles n'en aient pas encore manifesté le désir, pourront décider de conclure des accords de ce genre. Si les trois provinces

signent des accords dès cette année, nos dépenses s'accroîtront de 110 millions de dollars ou à peu près. Si elles ne le font pas, nous pourrons diminuer d'autant notre dette. Deuxièmement, nous ne devons pas perdre de vue que nos revenus sont maintenant très sensibles à tout changement dans la situation commerciale en général. Les revenus prévus dans le présent exposé budgétaire supposent que notre revenu national, notre production et notre commerce se maintiendront à des niveaux élevés. Nous croyons que l'événement répondra tout probablement à cette hypothèse. D'autre part, il faut bien reconnaître qu'une régression plus ou moins accentuée pourrait se faire sentir aux Etats-Unis, cette année. Une telle régression chez nos voisins ne manquerait pas d'influer sur notre propre situation, ce qui ferait fléchir nos revenus. Nous devons donc garder une certaine marge de sûreté, sous forme d'excédent, que, si la situation reste favorable, nous affecterons à la diminution de notre dette.

J'espère que ce sera, pour les membres de la Chambre et pour tous les Canadiens, un motif de satisfaction et de confiance de constater que nous pouvons renoncer à l'impôt sur l'essence et réduire considérablement l'impôt sur le revnu des particuliers, tout en accusant un excédent éventuel. C'est là une preuve convaincante d'une situation financière foncièrement solide. Je manquerais de sincérité, toutefois, et je me montrerais négligent de mon devoir, si j'omettais de signaler que, dans une large mesure, nous devons cette situation favorable aux conditions économiques, satisfaisantes dans l'ensemble, dont dépendent largement nos revenus. Si la situation économique devenait plus difficile, il faudrait nous attendre à des revenus plus faibles. Nous pouvons également, je l'espère, prévoir la diminution de nos dépenses d'ici une couple d'années, lorsque cesseront certaines charges anormales d'après-guerre, notamment les subventions et les prestations aux anciens combattants. Mais cette diminution sera peut-être annulée, certaines années, par d'autres dépenses librement consenties en vue de multiplier les emplois et de relever les revenus de la population. Notre situation favorable actuelle ne nous apporte donc pas, en soi, la preuve que nous serons en mesure d'éviter les déficits lorsque les conditions économiques seront moins satisfaisantes qu'en ce moment.

Je me suis efforcé, monsieur l'Orateur, de présenter un exposé équilibré des affaires financières de la nation. J'ai expliqué dans quelle mesure des éléments d'une nature spéciale, anormale ou temporaire, ont exercé leur influence sur notre prospérité actuelle et sur les comptes de l'Etat. J'ai abordé l'étude des grands problèmes qui se posent encore pour nous et dont nous devons trouver la solution, pour que notre économie reste saine et prospère. Mais, malgré tout ce que j'ai dit pour amortir un optimisme exagéré ou béat, l'exposé que j'ai dû présenter peut, je le répète, nous être un motif de fierté et inspire confiance à tout Canadien. Nous pouvons être fiers à juste titre de l'importance de l'excédent que j'ai signalé; fiers de l'avoir réalisé si peu de temps après la fin des hostilités; fiers, ayant dégrevé de 51 p. 100 l'impôt sur le revenu personnel et ayant abaisser notablement d'autres contributions du sommet atteint en temps de guerre, de nous trouver en mesure de prévoir mieux encore qu'un budget équilibré pour la prochaine année financière. C'est affirmer bien éloquemment avec quelle célérité et quelle souplesse nous avons fait le pont entre le temps de guerre et le temps de paix. On y trouvera la preuve de la bonne santé et de la robustesse latente du Canada; on y verra des raisons d'avoir foi et confiance dans l'avenir d'un pays qui a pu atteindre de si grandes réalisations au terme d'une guerre à laquelle il avait affecté ses ressources sans restriction et sur une échelle que peu d'autres ont égalée.

Nous aurons l'occasion dans deux mois de célébrer le quatre-vingtième anniversaire de l'établissement de la Confédération. Il y avait 79 ans hier que le premier exposé budgétaire officiel était présenté à la Chambre par le ministre des Finances d'alors, l'honorable John Rose (plus tard sir John Rose). Le 28 avril 1868, il exposait dans un discours de près de quatre heures, ses estimations des recettes et des dépenses de la première année financière du nouveau Dominion, ainsi que ses propositions financières pour l'année suivante.

D'après le *Times* d'Ottawa du lendemain,—il n'y avait pas de hansard à l'époque,—des acclamations bruyantes se sont élevées lorsqu'il a exprimé l'avis qu'à "moins d'événements extraordinaires et imprévus" l'année se terminerait par un excédent au compte ordinaire, à l'exclusion des immobilisations au montant de $374,140, les recettes estimatives d'environ $14,700,000 dépassant les dépenses ordinaires probables de $14,300,000. Dans un effort digne de louange visant sans doute à améliorer le sort des futurs ministres des Finances, il tenta de nier que le pays "gémissait sous un fardeau accablant de dettes et d'impôts"; en tout cas, il est intéressant de noter qu'il y a 80 ans on affirmait déjà couramment que le pays s'en allait à la ruine à cause du fisc et de la dette. Toute la teneur du discours peut se résumer en une phrase que le ministre employa en une autre occasion: "Les sommes dont nous

nous occupons sont importantes, mais les ressources et l'énergie du pays suffisent amplement pour y faire face."

Ces hommes de 1867 avaient foi en l'avenir du Canada uni qu'ils tentaient d'ériger. Toutefois, il est probable qu'aucun d'entre eux n'imagina jamais qu'en 80 courtes années les recettes totales du Dominion se multiplieraient par près de 200. En vérité, nous sommes bien loin des humbles débuts de cette époque. Cependant, les qualités qui nous ont conduits si loin, peuvent nous porter encore beaucoup plus haut. Nous entrons en une période stimulante. A aucune des générations qui nous ont précédé ne s'offraient de telles perspectives de prospérité matérielle. Jamais n'avons-nous eu tellement conscience des occasions qui s'offrent d'exercer nos aptitudes économiques et politiques. Jamais notre pays n'a été appelé à assumer de telles responsabilités dans les affaires du monde. Si nous continuons à faire preuve de courage, de l'unité et de l'esprit de collaboration qui ont inspiré les auteurs de la Confédération et la population du pays au cours des dernières années de guerre, nos progrès dans les années de paix qui s'annoncent, seront, j'en suis convaincu, tout aussi remarquables.

Résolutions

LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:

1. Qu'à compter du 1er juillet 1947, les retenues sur le salaire au titre de l'impôt soient diminuées en conformité du barème suivant de taux progressifs:

Sur les premiers $100 de revenu, ou fraction de cette somme, 10 p. 100 par an ;ou

$10 sur le revenu de $100, et 12 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $100 jusqu'à concurrence de $200; ou

$22 sur le revenu de $200 et 14 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $200 jusqu'à concurrence de $300; ou

$36 sur le revenu de $300 et 16 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $300 jusqu'à concurrence de $400; ou

$52 sur le revenu de $400 et 18 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $400 jusqu'à concurrence de $500; ou

$70 sur le revenu de $500 et 20 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $500 jusqu'à concurrence de $3,500; ou

$670 sur le revenu de $3,500 et 22 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $3,500 jusqu'à concurrence de $5,000; ou

$1,000 sur le revenu de $5,000 et 26 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $5,000 jusqu'à concurrence de $6,500; ou

$1,390 sur le revenu de $6,500 et 30 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $6,500 jusqu'à concurrence de $8,500; ou

$1,990 sur le revenu de $8,500 et 35 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $8,500 jusqu'à concurrence de $11,500; ou

$3,040 sur le revenu de $11,500 et 40 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $11,500 jusqu'à concurrence de $14,000; ou

$4,040 sur le revenu de $14,000 et 45 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $14,000 jusqu'à concurrence de $17,000; ou

$5,390 sur le revenu de $17,000 et 50 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $17,000 jusqu'à concurrence de $25,000; ou

$9,390 sur le revenu de $25,000 et 55 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $25,000 jusqu'à concurrence de $50,000; ou

$23,140 sur le revenu de $50,000 et 60 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $50,000 jusqu'à concurrence de $75,000; ou

$38,140 sur le revenu de $75,000 et 65 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $75,000 jusqu'à concurrence de $100,000; ou

$54,390 sur le revenu de $100,000 et 70 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $100,000 jusqu'à concurrence de $150,000; ou

$89,390 sur le revenu de $150,000 et 75 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $150,000 jusqu'à concurrence de $250,000; ou

$164,390 sur le revenu de $250,000 et 80 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $250,000.

2. Que, pour 1948 et les années fiscales subséquentes, les taux progressifs de l'impôt sur le revenu des particuliers soient ceux du paragraphe un.

3. Que pour l'année fiscale 1947 les taux progressifs d'impôt applicables au revenu des particuliers représentent la moyenne des taux actuels et des taux indiqués au paragraphe 1.

4. Que pour 1947 et pour les années fiscales subséquentes, les déductions du revenu d'un particulier, autorisées à l'égard de personnes dont ce particulier assure la subsistance ou qui sont à sa charge, lui soient reconnues quel que soit le pays du domicile desdites personnes.

5. Que les dispositions en vertu desquelles des déductions d'impôt sont consenties aux contribuables qui se livrent

a) à des explorations et à des sondages pour la découverte de gaz naturel ou de pétrole,

b) à la production, au raffinage ou à la vente de pétrole ou de produits pétroliers, ou

c) à l'exploitation minière ou à la recherche de minéraux,

équivalant à la déduction, du revenu, du montant total de certaines dépenses relatives aux opérations de 1947, soient modifiées de façon que ces frais, dans le cas des opérations de 1948, puissent se déduire du revenu et que, dans le cas de dépenses de ce genre effectuées relativement aux opérations de 1948 à propos de sondages pétroliers profonds, une déduction additionnelle d'impôt soit accordée jusqu'à concurrence d'un montant qui, joint aux déductions relatives au revenu, corresponde à l'abattement fiscal accordé à l'égard des opérations de 1947, et que les dispositions modifiées au sujet des dépenses afférant aux sondages pétroliers profonds s'appliquent, pour les années fiscales 1947 et 1948, aux frais encourus à l'égard de groupes de sondages exécutés en vue du repérage stratigraphique de couches trappéennes.

6. Qu'il soit imposé un impôt de 5 p. 100 sur le revenu d'une société appartenant à des non résidents, à l'égard des dividendes reçus par elle le ou après le 30 avril 1947 d'une société appartenant à des résidents, lorsque la société appartenant à des non résidents possède, à titre d'usufruitière, toutes les actions émises par la société appartenant à des résidents qui confèrent droit de vote intégral dans toutes les circonstances, à l'exclusion des actions statutaires des membres du conseil d'administration.

7. Que, lorsqu'une société appartenant à des résidents détient plus de 50 p. 100 des actions émises conférant droit de vote intégral dans toutes les circonstances, d'une société appartenant à des non résidents et touche des dividendes (à l'exclusion des dividendes non assujettis à l'impôt) de la société appartenant à des non résidents, la société appartenant à des résidents peut déduire, de l'impôt qu'elle doit à d'autres égards verser pour l'année 1947 et les années fiscales subséquentes, un montant à l'égard de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les surplus de bénéfices payés au gouvernement d'un pays autre que le Canada sur le revenu à même lequel les dividendes sont censés avoir été versés.

8. Que la période au cours de laquelle les remboursements peuvent s'effectuer à l'égard des montants déduits à la source, pour les fins du fisc, des salaires et traitements, soit étendue, et que, lorsqu'a expiré la période prévue pour les remboursements à l'égard des déductions effectuées jusqu'ici, ces remboursements puissent s'effectuer pendant une autre période prescrite.

9. Que les titres de consolidation reçus par suite d'un droit acquis à des intérêts, à des dividendes ou à d'autres paiements représentant un revenu, ou par suite de l'extinction de la préférence de l'actionnaire à l'égard de la déclaration de dividendes relatifs à des périodes passées, soient imposables en tant que revenus.

10. Que les dispositions relatives à la taxation des revenus non répartis des sociétés privées soient étendues de façon à inclure, les sociétés qui ne comptent pas plus de 75 actionnaires, à l'exclusion des actionnaires présentement employés ou employés autrefois par la société, cette modification entrant en vigueur immédiatement.

11. Que les dispositions étendant au revenu de 1946 et aux années d'imposition subséquentes l'obligation d'une société privée d'acquitter l'impôt sur les revenus non répartis auxquels auraient eu droit une société personnelle, une succession ou une institution de gestion si les revenus avaient été distribués, soient modifiées de façon que cette obligation soit censée avoir été imposée à compter du 18 décembre 1945.

12. Qu'il soit déduit du revenu non distribué qu'une société particulière détenait à la fin de l'année financière 1939, le montant des dividendes versés par cette société avant le 31 décembre 1942 et sur lesquels les actionnaires n'avaient pas à acquitter d'impôt, du fait que la société était une société de famille.

13. Qu'une taxe soit perçue d'un particulier détenant des actions d'une société particulière qui a versé l'impôt sur un revenu non distribué, sous l'empire de l'article 96 de la loi, dont les actions étaient détenues, au 31 décembre 1944, par un société ou tout autre actionnaire qui n'aurait pas été assujeti à l'impôt à l'égard de dividendes sur ces actions, de sorte que la société particulière n'était pas tenue d'acquitter d'impôt sur la partie en cause du revenu non distribué, impôt payable à l'égard de dividendes versés à un particulier à même ladite partie en cause du revenu non distribué, aux taux suivants:

a) si le particulier a acquis ces titres au cours des années 1945 et 1946, au taux de 15 p. 100; et

b) si le particulier a acquis ces titres le ou après le 1er janvier 1947, au taux selon lequel la société particulière aurait acquitté l'impôt sur la partie en cause du revenu non distribué si un particulier avait détenu les actions le 31 décembre 1944.

LOI SUR LA TAXATION DES SURPLUS DE BÉNÉFICES

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices et de statuer:

1. Que, sous l'empire de ladite loi, aucune taxe ne soit imposée sur les bénéfices gagnés après le 31 décembre 1947.

2. Qu'aucun contribuable n'ait, le ni après le 1er août 1947, le droit de demander la détermination de ses bénéfices normaux.

LOI SPÉCIALE DES REVENUS DE GUERRE

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi spéciale des revenus de guerre et de statuer:

1. Que la taxe sur les billets de transport ou sur le droit au transport

a) soit abrogée à l'égard du transport par navire ou par avion, en dehors de la partie septentrionale de l'hémisphère occidental, sauf à l'égard de toute partie du transport qui s'effectue entre un port ou un poste situés au Canada ou aux Etats-Unis et un autre port ou poste situés au Canada ou aux Etats-Unis; et

b) revête une portée plus étendue de façon à viser tous les transports par navire qui s'effectuent en totalité dans les limites de la partie septentrionale de l'hémisphère occidental;

et que soit abrogée la seconde clause conditionnelle du paragraphe 1) de l'article 32, qui prescrit la taxe.

2. Que la taxe sur les sirops énumérés au numéro 139 du tarif des douanes (sauf la glucose et le sucre de raisins) et au numéro 140 (sauf la mélasse), soit réduite de 2c. à 1c. la livre.

3. Que les dispositions visant l'imposition d'une taxe de consommation ou de vente sur le prix de vente des marchandises soient modifiées de façon à prévoir que, dans le cas où le prix de vente est payable par versements échelonnés, la taxe soit payable *pro tanto* sur chaque versement, que les marchandises aient été réellement livrées ou non.

4. Que le payement des taxes de vente et d'accise soit exigé sans remboursement à l'égard des marchandises imposable achetées ou importées à des fins commerciales par les gouvernements provinciaux ou par leurs agents ou fonctionnaires.

5. Que le payement de la taxe d'accise soit exigé à l'égard de tout spectacle, représentation ou concours mettant au programme des artistes de profession, des courses de chevaux ou des films, tenu, organisé ou dirigé par les institutions, commission ou autres organismes mentionnés au paragraphe 2) de l'article 122 de ladite loi.

6. Que la taxe d'accise de trois cents par gallon impérial d'essence soit abrogée à partir du 1er avril 1947.

7. Que les mesures fondées sur le présent projet de résolution, à l'exclusion du paragraphe six, entrent en vigueur le 30 avril 1947.

APPENDICE

À

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE, 1947-1948

Documents budgétaires présentés par l'honorable D. C. Abbott, M.P., pour la gouverne du Parlement à l'occasion de l'exposé budgétaire de 1947-1948

A. Revue des comptes de l'État, 1946-1947

B. Statistique économique

84766—4½

DOMINION DU CANADA

A. COMPTES DE L'ÉTAT, 1946-1947

Comparaison sommaire des recettes et des dépenses

1. Bien que l'année financière du Dominion se termine le 31 mars, les livres de chaque année financière restent ouverts encore un certain temps afin qu'on puisse y inscrire les dépenses effectuées jusqu'au 30 avril, en conformité de l'article 32 de la loi du revenu consolidé et de la vérification, et aussi effectuer les règlements qui portent sur les comptes des recettes et des dépenses de même que sur les comptes de l'actif et du passif. Les données définitives pour l'année financière 1946-1947 n'étant pas encore disponibles, tous les états, dans la mesure où ils portent sur les recettes, les dépenses, les immobilisations et le bilan de l'année 1946-1947 sont donc estimatifs.

2. Les tableaux qui suivent indiquent, par catégories principales et en détail, les recettes et les dépenses et l'augmentation prévue dans la dette nette de l'année financière 1946-1947, avec les chiffres comparatifs des quatre années financières précédentes:

ÉTAT DES RECETTES POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES

(en milliers de dollars)

—	1942-43	1943-44	1944-45	1945-46	1946-47 (Montant estimatif)
	$	$	$	$	$
RECETTES FISCALES—					
Impôts directs—					
Impôts directs sur les revenus—					
Impôts sur les revenus individuels	534,138	813,435	767,755	691,586	695,000
Impôt sur les intérêts et dividendes	26,711	25,671	27,053	26,824	28,400
Impôts sur loyers et redevances...	1,370	1,272	1,546	1,486	1,700
Impôts sur le revenu des corporations	347,970	311,379	276,404	217,834	239,000
Impôt sur les surplus de bénéfices.	454,581	468,718	465,805	494,196	448,700
Total des impôts directs sur les revenus	1,364,770	1,620,475	1,538,563	1,431,926	1,412,800
Impôts sur les successions	13,273	15,020	17,251	21,447	23,600
Total des impôts directs	1,378,043	1,635,495	1,555,814	1,453,373	1,436,400
Impôts indirects—					
Droits de douane	118,963	167,882	115,091	128,877	237,400
Droits d'accise—					
Spititueux, malt, etc	65,594	65,922	72,133	91,274	98,000
Cigares, cigarettes, tabac	76,372	79,906	83,142	98,228	100,900
Licences	38	37	37	39	40
Moins les remises	−3,283	−3,741	−3,390	−2,815	−2,940
Total des droits d'accise	138,721	142,124	151,922	186,726	196,000
Taxes d'accise—					
Taxes sur les denrées—					
Taxes de vente	250,478	339,256	404,109	326,253	328,083
Taxe de guerre sur le change	94,553	118,913	98,164	41,198	338
Automobiles, pneus et chambres à air	3,062	6,000	6,480	6,701	16,340
Boissons	14,119	19,059	19,442	16,657	18,634
Bonbons et gomme à mâcher	8,185	12,602	12,874	11,904	13,277
Cigares, cigarettes et tabac	26,295	54,688	62,306	70,229	76,318
Papiers et tubes à cigarettes	5,056	6,159	6,658	4,645	6,943
Appareils à électricité et à gaz	5,306	3,302	4,057	1,272	7
Fourrures	3,170	4,199	5,217	4,976	3,102
Essence	24,898	24,930	29,671	29,836	36,220
Allumettes et briquets	2,855	2,874	3,177	3,675	4,088
Phonographes, radios et lampes...	1,191	491	1,112	646	2,526
Accise spéciale sur les importations	480	508	545	787	1,185
Sucre	14,950	13,048	11,744	9,974	11,339
Préparations et savons de toilette.	4,542	5,327	6,347	7,107	7,522
Malles, sacs, bagages	2,187	4,170	4,134	4,711	5,710
Vins	2,007	1,710	1,772	2,066	2,394
Divers	1,938	2,579	2,977	3,811	5,109
Taxes sur les amusements et les services—					
Amusements	10,778	12,019	12,284	13,387	14,552
Taxes sur les paris mutuels	1,287	1,683	1,904	2,188	2,510
Transports et communications	16,083	22,379	24,205	26,893	27,931
Timbres, y compris taxes sur bijoux, vaisselle, admissions aux cabarets, etc	12,586	16,734	18,296	21,697	24,437
Licences, entérêts et divers	255	331	369	302	313
Moins les remises	−17,549	−34,342	−194,719	−114,005	−29,878
Total des taxes d'accise	488,712	638,619	543,065	496,910	579,000
Autres taxes—					
Circulation des billets de banque..	665	457	350	270	220
Compagnies d'assurances	10,893	6,481	7,182	7,951	8,800
Divers	723	753	702	751	700
Total des impôts indirects	758,677	956,316	818,312	821,485	1,022,120
Recettes totales prov. des impôts.	2,136,720	2,591,811	2,374,126	2,274,858	2,458,520

ÉTAT DES RECETTES POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES—Fin

(en milliers de dollars)

—	1942-43	1943-44	1944-45	1945-46	1946-47 (Montant estimatif)
	$	$	$	$	$
RECETTES NON FISCALES—					
Postes	48,869	61,071	66,056	68,613	75,000
Revenu de placements	41,242	48,281	60,749	70,915	68,780
Or et argent en lingots et monnayage	5,883	8,732	4,586	4,954	2,300
Primes, escompte et change	395	2,154	.....	.....	.....
Autres	19,690	13,045	14,080	16,322	14,800
Total des recettes non fiscales	116,079	133,283	145,471	160,804	160,880
Total des recettes ordinaires	2,252,799	2,725,094	2,519,597	2,435,662	2,619,400
RECETTES SPÉCIALES ET AUTRES CRÉDITS—					
Remise de dépenses spéciales des années précédentes	239	221	53	20	10
Recettes spéciales—Lois des crédits de guerre	18,651	98,918	352,918	626,616	367,578
Cadeaux de guerre	275	216	177	161	200
Commission canadienne du blé—					
Réduction du compte de la réserve	6,660	2,971	589	.....	.....
Surplus de certains comptes spéciaux	.....	.....	2,625	.....	1,700
Chemins de fer nationaux du Canada—					
Crédit net dû à la hausse du capital-actions du Trust des titres des Chemins de fer Nationaux du Canada (contra)	(1) 31,560	37,838	22,400	22,631	.....
Dépenses de guerre de l'année précédente sur placements dans les usines de la couronne transférés à l'actif productif	.....	53,448	7,143	174	.....
Autres recettes	1	26	.....	.....	.....
	57,386	193,638	385,905	649,602	369,488
Compte du capital et compte improductif—					
Comptes du capital—					
Remises de dépenses de l'année antérieure	102	93	728	376	100
Comptes improductifs—					
Conseil des ports nationaux—					
Diminution de la dette	15	.....	19	.....	10
Trust des titres des Chemins de fer Nationaux du Canada—					
Diminution due à l'abandon de matériel durant l'année civile 1946	.....	.....	.....	.....	1,308
Canadian National (West Indies) Steamships Ltd.—					
Diminution de la dette	.....	164	549	.....	1,105
Chemin de fer du Pacifique—					
Remboursement de l'emprunt accordé en vertu de la loi remédiant au chômage (1932)	.....	1,000	.....	.....	.....
Amortissement au compte du déficit consolidé—					
Prêts pour grain de semence et secours	42	29	36	45	60
Total des comptes du capital et des comptes improductifs	159	1,286	1,332	421	2,583
Total des recettes et des crédits spéciaux	57,545	194,924	387,237	650,023	372,071
TOTAL GLOBAL DES RECETTES	2,310,344	2,920,018	2,906,834	3,085,685	2,991,471
Moins le chiffre estimatif de l'impôt sur le revenu et sur les surplus de bénéfices remboursable après la guerre	70,000	155,000	219,500	72,500	7,200
TOTAL NET DES RECETTES	2,240,344	2,765,018	2,687,334	3,013,185	2,984,271

(1) Revisé pour le rendre comparable au chiffre utilisé dans les Comptes publics de 1943-1944 en faisant le total net des ajustements concernant le Capital-actions du Trust des titres des Chemins de fer Nationaux du Canada.

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES

(en milliers de dollars)

—	1942-43	1943-44	1944-45	1945-46	1946-47 (Montant estimatif)
	$	$	$	$	$
DÉPENSES ORDINAIRES					
Agriculture	8,492	8,841	9,424	10,319	13,547
Bureau de l'auditeur général	441	348	361	379	401
Commission du service civil	427	456	461	479	596
Affaires extérieures, y compris bureau du premier ministre	1,156	1,596	1,974	4,583	5,631
Finance—					
Intérêt de la dette publique	188,556	242,681	318,995	409,134	461,035
Frais d'émission d'emprunt et d'amortissement annuel des escomptes et commission sur les titres	13,838	19,285	20,679	22,311	11,976
Prime sur le rachat d'obligations remboursées par anticipation	.....	.....	.....	5,842	260
Subventions aux provinces	14,490	14,449	14,445	14,447	14,383
Autres subventions et contributions	526	528	531	617	96
Pensions et retraites	398	356	325	293	240
Contributions de l'Etat à la caisse de retraite	2,341	2,299	2,341	2,696	3,161
Pensions de vieillesse, y compris pensions aux aveugles	29,976	30,377	32,187	(1)	(1)
Primes, escomptes et change	.....	.....	16,348	14,734	8,500
Indemnité aux provinces en vertu des accords fiscaux entre le Dominion et les provinces—					
Impôt sur le revenu et sur les corporations	85,942	83,678	82,977	94,343	88,386
Taxe sur l'essence	8,273	11,757	10,357	3,709	—
Frais d'administration et autres dépenses	4,181	4,472	4,724	7,569	9,829
Pêcheries	1,699	1,696	2,159	3,262	3,909
Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs	225	222	223	227	239
Assurances	182	183	185	199	218
Justice	2,667	2,673	2,696	2,848	3,107
Pénitenciers	2,772	2,799	2,936	3,258	3,872
Travail	717	1,170	1,446	1,620	2,078
Loi de 1940 sur l'assurance-chômage—					
Administration	4,657	5,171	5,113	6,185	7,882
Contribution de l'Etat	11,487	12,344	12,746	12,514	15,200
Rentes sur l'Etat—					
Pour maintenir la réserve	498	32	257	294	300
Service législatif—					
Chambre des communes	1,827	1,915	1,612	2,235	2,616
Bibliothèque du Parlement	76	77	72	74	91
Sénat	555	562	485	727	885
Dépenses générales	61	86	95	98	167
Directeur général des élections, y compris frais d'élections	1,447	88	179	3,091	168
Mines et Ressources—					
Administration	160	167	168	160	176
Immigration	1,268	1,262	1,309	1,524	2,209
Affaires indiennes	4,978	5,177	6,162	4,470	6,075
Terres, parcs et forêts	1,753	1,586	1,831	2,689	5,341
Levés et travaux de génie	1,129	1,272	1,610	1,323	3,573
Mines et Commissions de géologie	1,140	1,125	1,216	1,303	2,080
Munitions et approvisionnements—					
Commission fédérale du combustible	12	14	19	(2) —	(2) —
Primes et subventions à la houille	4,965	2,165	2,737	(2) —	(2) —
Défense nationale—					
Administration	44	36	33	38	45
Services divers	371	32	34	89	191
Santé nationale et Bien-être social	1,244	1,617	1,725	6,148	8,406
Office national du film	—	—	—	1,146	1,184
Pensions de vieillesse, y compris pensions aux aveugles	(3) —	(3) —	(3) —	33,715	35,992
Allocations familiales	.....	.....	.....	172,632	245,225

(1) Voir ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.
(2) Voir ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements.
(3) Voir ministère des Finances.

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—*suite*

(en milliers de dollars)

—	1942-43	1943-44	1944-45	1945-46	1946-47 (montant estimatif)
	$	$	$	$	$
DÉPENSES ORDINAIRES (*fin*)					
Revenu national (y compris l'impôt sur le revenu)	15,190	17,721	20,114	22,630	27,895
Services nationaux de guerre	428	547	838	5	—
Postes	44,742	48,485	54,629	57,730	65,988
Conseil privé	62	80	81	419	747
Archives publiques	123	124	124	127	151
Impression et papeterie publiques	245	235	232	238	293
Travaux publics	12,014	12,281	13,169	16,283	27,178
Reconstruction et Approvisionnements	—	—	969	2,103	1,922
Commission fédérale du combustible, Subventions à l'égard du charbon	(4) —	(4) —	(4) —	2,339	1,902
Royale Gendarmerie à cheval du Canada	6,242	6,678	7,183	7,284	9,511
Secrétariat d'Etat	820	831	864	954	1,131
Ministère du Commerce	4,566	4,196	3,497	4,053	7,423
Lois des grains du Canada	1,918	2,089	2,333	2,303	2,527
Subventions postales et maritimes	616	800	869	994	1,182
Transports—					
Administration	375	397	402	403	504
Service aérien	3,334	3,593	3,939	4,196	5,952
Marine	4,257	4,504	4,897	4,893	6,123
Chemins de fer et canaux	3,352	4,107	4,294	4,430	4,970
Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes	4,894	5,058	4,733	4,345	4,860
Affaires des anciens combattants—					
Administration	162	176	196	1,142	1,625
Pensions (guerre 1914–18 et militaires)	39,684	38,998	39,372	39,996	40,714
Gratifications de guerre et crédits de rétablissement	—	—	20,228	(5) —	(5) —
Traitement et soins ultérieurs des anciens combattants et allocations à leurs familles	12,689	14,050	19,845	28,551	44,912
Etablissement de soldats et loi sur les terres destinées aux anciens combattants	567	837	1,391	3,160	7,172
Total des dépenses ordinaires	561,251	630,381	767,376	1,061,902	1,233,952
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE CAPITAL					
Chemins de fer	38	692	630	2,313	3,078
Travaux publics	3,238	1,930	2,534	2,195	10,127
Total des dépenses imputables sur le capital	3,276	2,622	3,164	4,508	13,205
DÉPENSES DE GUERRE, DE DÉMOBILISATION ET DE RECONVERSION					
Défense nationale—Recherches	—	—	—	—	5,017
Défense nationale—Armée—					
Services de l'armée	1,021,944	1,312,348	1,243,733	935,006	213,405
Opérations d'internement	1,556	1,100	1,580	1,002	95
Commission d'inspection du R.-U. et Canada	10,946	10,522	8,362	6,124	—
Commission d'inspection canadienne	—	—	—	—	2,500
Divers	3,344	4,835	8,080	7,446	204
	1,037,790	*1,328,805*	*1,261,755*	*949,578*	*221,221*
Défense nationale—Service naval	*210,182*	*369,556*	*417,099*	*241,759*	*58,950*
Défense nationale—Air—					
Effectifs d'outre-mer	23,666	383,888	759,070	—	—
Opérations d'outre-mer	—	—	—	197,076	4,700
Effectifs territoriaux	226,550	312,761	227,942	—	—
Opérations de l'hémisphère occidental	—	—	—	108,032	36,430
Entraînement aérien	366,897	233,893	272,342	—	—
Organisation de l'entraînement	—	—	—	74,770	11,550
Rapatriement et démobilisation	—	—	—	72,153	16,200

(4) Voir ministère des Munitions et Approvisionnements.
(5) Voir Guerre et démobilisation.

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—*suite*

(en milliers de dollars)

—	1942-43	1943-44	1944-45	1945-46	1946-47 (Montant estimatif)
	$	$	$	$	$
DÉPENSES DE GUERRE, DE DÉMOBILISATION ET DE RECONVERSION—*suite*					
Défense nationale—Air (*fin*).					
Unités de service spécial	—	—	—	38,623	
Unités de service général	—	—	—	14,884	16,000
Unités d'équipement de surplus	—	—	—	815	
Administration des quartiers général et régionaux	—	—	—	17,880	11,300
Divers	122	124	102	97	90
	617,255	*930,666*	*1,259,456*	*524,930*	*96,270*
Reconstruction et Approvisionnements (autrefois Munitions et approvisionnements)—					
Administration, reconversion et exploitation de sociétés de la couronne ou d'usines de la couronne	—	—	—	—	8,500
Administration	9,457	9,957	8,841	6,858	4,250
Programme d'habitations	—	—	—	—	31,500
Expansion industrielle	469,675	672,804	205,039	112,675	—
Commission de la production de la houille en temps de crise	—	—	—	—	(10) 10,500
Acquisition de valeurs du R.-U.	200,000	5,000	1,964	—	—
Acquisition de valeurs des E.-U.	—	—	—	1,906	—
Liquidation de marchés	—	—	—	—	24,500
Résiliation de marchés	—	—	—	151,846	45,000
Conseil national de recherches	2,091	2,640	2,932	2,385	4,026
Divers	—	—	—	3,137	5,124
	681,223	*690,401*	*218,776*	*278,807*	*133,400*
Agriculture—					
Ecoulement du surplus de produits agricoles attribuables à la guerre	2,901	1,876	1,194	354	975
Prime au transport sur les céréales de provende de l'Ouest	10,318	17,754	15,943	17,317	19,000
Paiements destinés à accroître le revenu des cultivateurs dans les régions à blé de printemps de l'Ouest canadien	2,678	19	2	—	—
Primes sur les engrais chimiques et prime de transport	1,036	903	446	438	600
Subvention sur le blé de l'Ouest employé exclusivement comme provende	836	4,500	7,471	7,864	7,000
Subvention sur le lait et les produits laitiers	—	29,505	42,330	41,659	37,950
Prime sur les porcs abattus qui conviennent pour l'exportation au R.-U.	—	3,855	14,091	9,573	4,600
Somme pour assurer des stocks de réserve de céréales de provende	—	1,292	715	1,274	1,700
Divers	2,211	4,589	5,862	4,499	1,579
	19,980	*64,293*	*88,054*	*82,978*	*73,404*
Finances—					
Contrôleur du Trésor	6,493	8,404	9,216	9,369	6,333
Primes sur l'achat d'effets nominatifs du Dominion du Canada	126	13	14	12	15
Commission des prix et du commerce en temps de guerre—					
Administration	9,278	13,705	12,720	14,753	13,250
Subventions résultant de l'ordonnance imposant un plafond sur tous les prix	67,715	81,519	107,338	97,819	100,000
Avances comptables pour le paiement de réclamations de drawback aux minotiers et autres fabricants de produits du blé	(6) —	20,500	19,700	14,750	26,000
Avances comptables à la Commission canadienne du blé pour combler le déficit de certaines de ses opérations	—	—	13,058	—	(11)
Programme de réfection de maisons	—	841	4,053	1,764	(2)

(2) Voir ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements.
(6) Voir ministère du Commerce.
(10) Inclus dans Expansion industrielle des années précédentes.
(11) Inclus dans Dépenses spéciales

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—*suite*

(en milliers de dollars)

—	1942-43	1943-44	1944-45	1945-46	1946-47 (Montant estimatif)
	$	$	$	$	$
DÉPENSES DE GUERRE, DE DÉMOBILISATION ET DE RECONVERSION—*suite*					
Finances—*fin*					
Pensions de vieillesse (majoration des prestations)	—	3,062	8,788	(1) —	(1) —
Désordres et explosions à Halifax, le jour de la Victoire en Europe:					
Réclamations	—	—	—	4,610	2,200
Frais d'enquête	—	—	—	248	165
Divers	1,051	417	1,632	946	1,644
	84,663	*128,461*	*176,519*	*144,271*	*149,607*
Travail—					
Formation professionnelle pour industries	4,360	3,478	1,617	701	15
Formation des mécaniciens d'avions	2,019	1,378	333	3	—
Service sélectif national	4,737	9,346	11,098	11,268	11,031
Transfert des étrangers ennemis des régions protégées	4,328	2,545	2,137	2,203	3,235
Formation professionnelle pour les anciens combattants	22	167	602	4,365	12,300
Ecoles professionnelles versements aux provinces	—	—	—	607	3,000
Divers	1,361	2,724	3,877	3,712	3,292
	16,827	*19,638*	*19,664*	*22,859*	*32,873*
Mines et Ressources—					
Route Prince-Rupert—Terrace—Cedarvale	2,965	5,750	2,499	8	—
Emploi des Japonais	1,686	894	511	262	50
Photographie aérienne	—	—	51	572	1,050
Divers	1,626	2,761	2,753	2,633	2,245
	6,277	*9,405*	*5,814*	*3,475*	*3,345*
Service nationaux de guerre—					
Œuvres de bienfaisance de guerre	6,499	10,910	15,933	13,070	—
Office national du film	122	1,220	1,341	(1) —	(1) —
Censure	1,070	1,727	1,856	859	—
Divers	954	1,330	6,852	316	72
	8,645	*15,187*	*25,982*	*14,245*	*72*
Santé nationale et Bien-être social—					
Pension de vieillesse, augmentations de prestations	—	(3) —	(3) —	9,103	9,545
Office national du film	(7) —	(7) —	(7) —	1,391	1,038
Divers	(8) —	(8) —	1,340	744	121
	—	—	*1,340*	*11,238*	*10,704*
Conseil privé—					
Service d'information canadien (autrefois Commission de l'information en temps de guerre)	1,474	759	1,700	1,229	(12)
Divers	29	86	58	43	57
	1,503	*845*	*1,758*	*1,272*	*57*
Travaux publics	*6,880*	*6,467*	*6,500*	*6,205*	*3,796*
Royale Gendarmerie à cheval du Canada	*3,870*	*4,267*	*3,709*	*4,775*	*1,808*
Commerce—					
Don de blé à la Grèce	3,835	8,798	6,749	—	—
Commission canadienne du blé—Avances pour paiement de réclamations de drawback aux minotiers et autres manufacturiers de produits du blé	3,000	(3) —	(3) —	(3) —	(3) —
Frais spéciaux d'administration	—	—	—	963	—
Divers	529	745	670	809	641
	7,364	*9,543*	*7,419*	*1,772*	*641*
Transport	*5,762*	*9,541*	*16,483*	*15,013*	*10,591*
Acquisition d'aéroports et d'aménagements pour le compte du gouvernement américain	—	*66,600*	*18,661*	—	—

(1) Voir ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.
(3) Voir ministère des Finances.
(7) Voir Services nationaux de guerre.
(8) Compris dans Pensions et Santé nationale.
(12) Voir ministère des Affaires extérieures (autres dépenses).

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—*suite*

(en milliers de dollars)

—	1942–43	1943–44	1944–45	1945–46	1946–47 (Montant estimatif)
	$	$	$	$	$
DÉPENSES DE GUERRE, DE DÉMOBILISATION ET DE RECONVERSION—*fin*					
Affaires des anciens combattants—					
Traitement: armées de défence	—	—	11,449	26,298	50,000
Pensions: armées de défence	—	—	11,939	22,200	33,800
Additions, altérations et améliorations aux hôpitaux du ministère, y compris l'achat de terrains	—	—	5,738	7,371	9,000
Gratifications de rétablissement et de réintégration dans la vie civile	—	—	2,468	32,131	100,000
Gratifications de service de guerre et crédits de rétablissement	—	—	(9) —	239,585	319,500
Divers	—	—	1,165	774	276
	—	—	*32,759*	*328,359*	*512,576*
Pensions et Santé nationale—					
Traitement: armées de défense	4,175	6,456			
Pensions: armées de défense	2,760	5,637			
Défense passive	5,027	1,724			
Rétablissement des militaires licenciés de l'armée	296	472			
Divers	2,062	3,663			
	14,320	*17,952*	—	—	—
Autres ministères	*1,723*	*2,363*	*3,256*	*2,836*	*2,373*
Amortissement des prêts et avances relatifs au programme de formation aérienne sous l'empire de la loi de financement du R.-U., 1946	—	—	—	*425,000*	—
Loi des crédits de guerre (financement du R.-U., 1942)	*1,000,000*	—	—	—	—
Aide mutuelle (frais d'administration non compris)	—	*912,578*	*792,200*	*766,862*	*1,500*
Secours militaire	—	—	*50,199*	*34,463*	—
Contribution du Canada à l'UNRRA	—	*55*	*11,093*	*142,852*	—
Total des dépenses de guerre, de démobilisation et de reconversion	3,724,249	4,587,023	4,418,446	4,002,949	1,313,188
DÉPENSES SPÉCIALES					
Secours au chômage et à l'agriculture	5,013	3,751	3,869	4,423	4,420
Assistance aux zones de sécheresse de l'Ouest—					
Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, 1939—					
Administration	157	217	188	327	343
Avances aux caisses d'urgence sur terres des Prairies	249	2,578	1,295	12,052	6,500
Programme de réduction des emblavures—					
Administration	1,342	848	261	159	—
Paiements aux cultivateurs	24,527	30,102	1,707	397	4
Déficits—Commission canadienne du blé	—	—	(13)	—	20,562
Réserve contre les déficits, antérieurement imprévus, dans les opérations de la Commission canadienne du blé	—	—	186	—	—
Total des dépenses spéciales	31,288	37,496	7,506	17,358	31,829
ENTREPRISES DE L'ÉTAT					
Pertes imputées au compte du déficit consolidé—					
Ile du Prince-Edouard, traversier et terminus	591	698	773	688	889
Chemins de fer Nationaux du Canada	—	—	—	—	8,962
Conseil des ports nationaux	—	30	59	86	115
Total imputé au compte du déficit consolidé	591	728	832	774	9,966

(9) Compris dans les dépenses ordinaires.
(13) Déficits imputés aux crédits de guerre en 1944–1945

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—*fin*

(en milliers de dollars)

—	1942-43	1943-44	1944-45	1945-46	1946-47 (Montant estimatif)
	$	$	$	$	$
ENTREPRISES DE L'ÉTAT—*fin*					
Prêts et avances improductifs—					
Conseil des ports nationaux	657	579	526	560	704
Total des avances improductives	657	579	526	560	704
Total des entreprises de l'État	1,248	1,307	1,358	1,334	10,670
AUTRES CHARGES					
Dépréciation de valeurs d'actif imputables sur le fonds consolidé:—					
Réduction des prêts aux soldats-colons et aux autres colons	51	553	325	36	284
Diminution des prêts consentis sous l'empire de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	—	—	—	—	30
Pertes annuelles établies aux comptes des graines de semence et de l'allégement du chômage—Ministère des Mines et Ressources	42	29	36	45	60
Annulation de capital-actions de la Commission canadienne du prêt agricole	7	5	1	1	1
Pour création d'une réserve en vue de pertes possibles sur le remboursement ultime des avances et prêts productifs	25,000	25,000	25,000	25,000	25,000
Création d'une réserve destinée à l'octroi de prestations conditionnelles sous l'empire de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	—	—	—	464	2,600
Actions du trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada—					
Réduction attribuable à la mise au rancart de matériel au cours de l'année civile 1946	—	—	—	—	1,308
Actions du trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada—					
Changements nets dans la part de propriétaire du Dominion dans les chemins de fer Nationaux du Canada	31,560	37,838	22,400	22,631	—
Total des autres charges	56,660	63,425	47,762	48,177	29,283
Total global des dépenses	4,377,972	5,322,254	5,245,612	5,136,228	2,632,127

ÉTAT SOMMAIRE DES RECETTES ET DÉPENSES

(en milliers de dollars)

—	1942-43	1943-44	1944-45	1945-46	1946-47 (Montant estimatif)
	$	$	$	$	$
Recettes ordinaires	2,182,799	2,570,094	2,300,097	2,363,162	2,612,200
Remboursement sur le capital	102	93	728	376	100
Recettes spéciales et autres crédits	57,443	194,831	386,509	649,647	371,971
Recettes totales	2,240,344	2,765,018	2,687,334	3,013,185	2,984,271
Dépenses ordinaires	561,251	630,381	767,376	1,061,902	1,233,952
Dépenses au compte de capital	3,276	2,622	3,164	4,508	13,205
Dépenses de guerre	3,724,249	4,587,023	4,418,446	4,002,949	1,313,188
Dépenses spéciales	31,288	37,496	7,506	17,358	31,829
Entreprises d'Etat	1,248	1,307	1,358	1,334	10,670
Autre frais	56,660	63,425	47,762	48,177	29,283
Dépenses totales	4,377,972	5,322,254	5,245,612	5,136,228	2,632,127
Surplus (+) ou déficit (−)	−2,137,628	−2,557,236	−2,558,278	−2,123,043	+352,144

ANALYSE DES RECETTES, 1946-1947

3. Bien que les comptes ne soient pas encore balancés, on estime que les recettes de l'année financière 1946-1947 atteindront un total global de $2,984,271,000. Bien que ce montant représente une diminution de $28,914,000 par rapport à l'année précédente, il convient de se rappeler que le total global pour chaque année renferme plusieurs recettes et crédits spéciaux provenant d'opérations comptables attribuables à la guerre et à la vente de biens de guerre excédentaires. Ces opérations, dont le chiffre a été exceptionnellement élevé au cours des trois dernières années financières, représentent des recettes extraordinaires, dans la plupart des cas. C'est pourquoi la comparaison des recettes globales est moins significative que la comparaison des recettes ordinaires qui, en 1946-1947, ont dépassé de $249,038,000 le chiffre de l'année précédente et ont été les plus élevées dans l'histoire de notre pays.

4. Au cours de l'année 1946-1947, les recettes fiscales ont été remarquablement élevées et en dépit des réductions au chapitre des impôts, le total des recettes fiscales a dépassé celui de l'année précédente. Le total des impôts directs sur les revenus des particuliers et sur les revenus des sociétés s'est inscrit pour $1,405,600,000, soit 47·1 p. 100 de tous les revenus. Les taxes et droits d'accise occupent aussi une place importante, puisqu'ils ont rapporté 775 millions, soit 26 p. 100 des recettes globales. Les droits douaniers sur les importations ont donné $237,400,000, soit 8 p. 100 du total. Les recettes non fiscales se sont élevées à $160,880,000, et les recettes et crédits spéciaux à $372,071,000.

5. Le montant de $7,200,000, mis de côté à titre de réserve pour la partie remboursable des taxes sur les excédents de bénéfices, a été déduit dans le calcul des recettes globales mentionnées ci-dessus. La répartition de ces réserves est indiquée dans la partie du rapport relative à la taxe sur les excédents de bénéfices.

Recettes ordinaires

6. L'impôt sur le revenu personnel, qui a produit 695 millions, a de nouveau constitué la principale source de revenus. En dépit des fortes réductions des impôts, les recettes ont été légèrement supérieures à celles de 1945-1946, ce qui démontre le niveau élevé de l'embauchage et l'accroissement des revenus au cours de l'année. Un autre facteur a été le grand nombre d'anciens combattants qui se sont mis à toucher des revenus imposables au fur et à mesure qu'ils retournaient à des emplois civils.

7. L'impôt sur le revenu des sociétés et sur les excédents de bénéfices, tous deux perçus sur le chiffre d'affaires, ont produit $687,700,000, soit $24,330,000 de moins que l'année précédente. Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés, qui se sont établies à 239 millions, accusent une augmentation de $21,166,000 sur l'année précédente, tandis que les $448,700,000 provenant de la taxe sur les excédents de bénéfices représentent une diminution de $45,496,000. Ce fléchissement résulte des changements annoncés dans l'exposé budgétaire de 1945 et qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 1946. Un facteur important, qui a provoqué l'augmentation des revenus provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés, a été le versement, en 1946-1947, de montants importants par des sociétés privées acquittant la taxe sur des revenus accumulés et non distribués, ainsi que le prévoit la Partie XVIII de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

8. L'obligation pour les sociétés d'acquitter la partie remboursable de la taxe sur les excédents de bénéfices a été abolie le 1er janvier 1946, mais les sociétés dont l'année financière expirait après cette date devaient acquitter, en 1946, cette taxe sur la proportion de leurs bénéfices réalisés au cours de l'année civile 1945. Les montants de la partie remboursable de la taxe sur les

excédents de bénéfices et de l'impôt sur le revenu personnel, classés d'après les années d'imposition, sont indiqués au tableau ci-dessous. La réserve pour l'année financière à l'étude s'élève à $7,200,000 et se rapporte exclusivement à la taxe sur les excédents de bénéfices. Ce ne sont là que des montants estimatifs, sujets à revision avant que soient balancés les comptes de l'année.

Année d'imposition	Impôt remboursable sur le revenu personnel	Impôt remboursable sur les excédents de bénéfices
	$	$
1942	58,000,000	31,200,000
1943	135,000,000	67,500,000
1944	72,000,000	72,700,000
1945	.....	70,500,000
1946*	.....	17,300,000
Total brut	265,000,000	259,200,000
Moins remboursements	3,669,000	4,000
Total net	261,331,000	259,196,000

* Années financières des sociétés prenant fin en 1946.

9. Les recettes figurant sous les rubriques: "dividendes et intérêts et "loyers et royautés", proviennent des taxes spéciales imposées surtout sur des revenus perçus par des gens n'habitant pas le Canada, en vertu de l'article 9 *b)* de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu. En 1946-1947, ces recettes s'élevaient à $30,100,000, soit une augmentation de $1,790,000 sur l'année précédente.

10. Le gouvernement fédéral ne prélève sur les successions que depuis 1941 et les recettes provenant de cette source augmentent graduellement d'année en année. En 1946-1947, les recettes totales ont été de $23,600,000, soit $2,153,000 de plus que pour l'année précédente.

11. Le revenu net provenant des droits d'entrée a atteint le total sans précédent de $237,400,000, soit une augmentation de $108,523,000 sur l'année précédente. Le rétablissement industriel, la haute puissance d'achat des consommateurs et la demande pressante de marchandises en quantités restreintes depuis longtemps ont contribué à augmenter les importations de sorte que le volume accru des importations, joint à la valeur monétaire plus élevée sur laquelle les droits douaniers ont été prélevés, a rapporté à cet égard des recettes beaucoup plus considérables

12. Les droits d'accise, qui ne sont perçus que sur les spiritueux et les produits du tabac, ont rapporté un revenu total de $196,000,000, soit une augmentation de $9,274,000 sur l'année précédente. La majeure partie de cette augmentation provient des spitirueux. La contribution des fumeurs au trésor fédéral demeure considérable. Les recettes globales provenant des produits du tabac (y compris les taxes supplémentaires imposées sous l'empire de la loi spéciale des revenus de guerre sur le tabac, les cigares, les cigarettes, le papier et les tubes à cigarettes, les pipes et accessoires de fumeurs) se sont élevées à $184,161,000, soit 7·5 p. 100 du revenu global des impôts.

13. La rubrique "taxe d'accise" englobe la grande variété de taxes imposées sur les articles ordinaires de consommation et sur les services, sous l'empire de la loi spéciale des revenus de guerre, dont la taxe de vente et celles des produits du tabac ont constitué les plus grandes sources de revenus en 1946-1947. Les recettes brutes ont été de $2,037,000 inférieures à celles de l'année précédente;

mais, comme les remboursements de taxes d'accise sont tombés, de $114,878,000 qu'ils étaient en 1945-1946, au total plus normal du temps de paix de $29,878,000 pour 1946-1947, le revenu net des taxes d'accise a dépassé de $82,090,000 en 1946-1947 celui de l'année précédente. Comme la taxe de guerre au change, qui avait rapporté $41,198,000 en 1945-1946, n'existait plus en 1946-1947, cette augmentation du revenu global net provenant des taxes d'accise est d'autant plus remarquable, qu'elle indique un plus fort approvisionnement de marchandises, un niveau des prix quelque peu supérieur et le maintien du grand pouvoir d'achat dont dispose le public.

A peu d'exceptions près, toutes les taxes d'accise ont accusé une augmentation en 1946-1947. La taxe sur les fourrures qui, en octobre 1945, a été réduite de 25 p. 100 au point d'apprêt, sans taxe de vente, à 10 p. 100 avec taxe de vente, a accusé une diminution. La taxe de guerre au change et la taxe sur les appareils électriques et à gaz, qui n'étaient pas en vigueur au cours de l'année, n'ont rapporté que des sommes insignifiantes, à titre de recouvrement final. Les recettes brutes provenant de la taxe de vente ont légèrement augmenté mais, la majeure partie des remboursements de taxes d'accise se rattachant à la taxe de vente, le revenu net de cette source a accusé une augmentation considérable. Les recettes nettes provenant de la taxe de vente demeurent très élevées, en dépit de l'exemption, accordée en 1945, de cette taxe sur la vente de l'outillage et de l'instrumentation de production, de même que sur les matériaux de construction.

Les sources de revenu provenant de la taxe d'accise qui ont accusé les plus fortes augmentations et le montant du revenu accru dans chaque cas figurent au tableau suivant:

Automobiles, pneus et chambres à air	$9,639,000
Boissons (non alcooliques)	1,977,000
Cigares, cigarettes et tabac	6,089,000
Papiers et tubes à cigarettes	2,298,000
Essence	6,384,000
Phonographes, radios et lampes	1,880,000
Taxe d'accise spéciale sur les importations	398,000
Sucre	1,365,000
Divertissements	1,165,000

14. De faibles recettes proviennent de la perception de l'impôt sur les billets des banques à charte; elles diminuent d'année en année avec le déclin, prévu par la loi, de la circulation de ces billets. Elles proviennent également de l'impôt perçu sur le revenu net des primes de compagnies d'assurance. Elles proviennent, en outre, d'un impôt sur l'exportation d'énergie électrique du Canada et d'un impôt sur l'exportation des fourrures des Territoires du Nord-Ouest. En 1946-1947, nous avons obtenu de ces diverses sources la somme de $9,720,000.

15. Les recettes non fiscales, en 1946-1947, s'inscrivent pour $160,880,000, soit une augmentation de $76,000 sur l'année précédente. Les recettes des Postes se chiffrent par $75,000,000, excédant de $6,387,000 celles de 1945-1946. Ces recettes dépassent d'environ $9,012,000 les frais d'administration des Postes, compte non tenu des services que les Postes rendent à d'autres ministères grâce à la franchise postale et à l'exclusion des loyers et autres dépenses afférant aux immeubles occupés par le ministère. Le revenu des placements s'établit à $68,780,000, soit une diminution de $2,135,000 sur l'année précédente. Les chiffres les plus importants qui composent ce total sont les suivants: intérêt des fonds avancés aux chemins de fer Nationaux du Canada, $21,500,000; dividendes et transport de bénéfices de la Banque du Canada, $21,236,000; intérêt des prêts à la Commission de contrôle du change étranger et des obligations détenues au compte de placement des titres, $16,540,000; intérêt des prêts au Conseil des ports nationaux, $3,450,000; intérêt des prêts aux provinces,

$2,859,000; intérêt des prêts à la Commission du prêt agricole canadien, $666,000; intérêt des prêts pour l'établissement de soldats sur les terres et prêts consentis sous l'empire de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, 738,000.

Recettes et crédits spéciaux

16. Le total non revisé des recettes et crédits spéciaux pour l'année financière 1946-1947 s'établit à $372,071,000, contre $650,023,000, l'année précédente. Sur ce total, une somme de $367,578,000 représente les recettes découlant des dépenses de guerre et comprend $134,977,000 de remboursements de dépenses de guerre engagées les années précédentes, $182,400,000 de ventes de biens de guerre en excédent et $50,201,000 de divers revenus de guerre, de démobilisation et de reconversion.

Suit une analyse des remboursements de dépenses de guerre des années précédentes, comportant le détail des plus forts montants:

Office canadien de l'Aide mutuelle	$ 4,300,000
Défense nationale—Armée	6,700,000
Défense nationale—Service naval	1,061,000
Défense nationale—Air	4,286,000
Reconstruction et Approvisionnements— Crédit de la caisse d'allocation pour production de matériel représentant surtout le rendement des avances au compte du capital d'exploitation, provenant d'usines préfinancées, $47,000,000; remboursements au compte des contrats par suite de vérifications et de nouvelles négociations, $50,000,000; divers, $3,000,000	100,000,000
Compte d'ordre, en lires, du gouvernement militaire allié, autorisé par le poste n° 687 des autres crédits supplémentaires de 1946-1947	7,530,000
Plan d'assurance contre les risques de guerre, appliqué par le gouvernement fédéral—report, au compte du revenu, du montant de certaines caisses spéciales constituées au cours d'années antérieures et formant le Compte spécial d'assurance contre les dégâts résultant de la guerre.	9,600,000
Ministères divers	1,500,000
	$ 134,977,000

La somme de $182,400,000, qu'on espère réaliser durant l'année par la liquidation des biens de guerre superflus, ne comprend pas les reliquats de soldes en caisse ni la valeur des comptes recouvrables que la Corporation des biens de guerre détenait le 31 mars 1947.

Le montant de $50,201,000, représentant les recettes diverses de guerre, de démobilisation et de reconversion, comprend 30 millions de dollars provenant de l'exploitation de la Park Steamships Limited.

17. Le tableau ci-dessous renferme le sommaire des prévisions du dernier exposé budgétaire quant aux recettes provenant des diverses sources de revenu au cours de l'année financière 1946-1947, ainsi que la comparaison de ces prévisions avec l'estimation actuelle des recettes de l'année.

ÉTAT DÉTAILLÉ DES PRÉVISIONS ET DES RECETTES RÉELLES 1946-1947

Source de revenu	Prévisions des recettes	Recettes réelles	Augmentation (+) ou diminution (−) des recettes comparativement aux prévisions
RECETTES FISCALES	(en milliers de dollars)		
Droits de douane	183,000	237,400	+ 54,400
Droits d'accise	195,000	196,000	+ 1,000
Taxes d'accise—			
Taxe de vente (produit net)	250,000	298,205	+ 48,205
Autres taxes d'accise	259,000	280,795	+ 21,795
Total taxes d'accise	509,000	579,000	+ 70,000
Impôts sur le revenu—			
Impôts sur le revenu personnel	615,000	695,000	+ 80,000
Impôt sur le revenu des sociétés et les surplus de bénéfices	540,000	687,700	+ 147,700
Intérêts et dividendes	30,000	30,100	+ 100
Total, impôts sur le revenu	1,185,000	1,412,800	+ 227,800
Droits successoraux	24,000	23,600	− 400
Impôts divers	9,000	9,720	+ 720
Recettes fiscales totales	2,105,000	2,458,520	+ 353,520
Recettes non fiscales	170,000	160,880	− 9,120
Total	2,275,000	2,619,400	+ 344,400
Recettes et crédits spéciaux	200,000	372,071	+ 172,071
Revenu total	2,475,000	2,991,471	+ 516,471
Moins les impôts remboursables	.....	7,200	− 7,200
Revenu total net	2,475,000	2,984,271	+ 509,271

ANALYSE DES DÉPENSES 1946-1947

18. Les dépenses sont classées sous les rubriques habituelles, savoir: dépenses ordinaires, dépenses au compte de capital, dépenses de démobilisation et de reconversion, dépenses spéciales, entreprises d'Etat, et autres dépenses.

Dépenses ordinaires

19. On estime que les dépenses ordinaires se sont élevées à $1,233,952,000 pendant l'année financière 1946-1947, comparativement à $1,061,902,000 l'année précédente, soit une augmentation de $172,050,000. L'accroissement le plus considérable, représentant une somme de $72,593,000, se rapporte au versement des allocations familiales, qui se sont élevées à $245,225,000 pour l'année entière, comparativement à $172,632,000 pour les neuf mois de l'année financière précédente pendant lesquels ces allocations ont été versées. Voici d'autres augmentations estimatives représentant des sommes importantes:

Augmentation de l'intérêt et autres frais relatifs à la dette publique	$ 35,984,000
Augmentation des dépenses du ministère du Revenu national	5,265,000
Augmentation des frais du ministère des Postes	8,258,000
Augmentation des frais du ministère des Travaux publics	10,894,000
Augmentation du coût des traitements et des soins ultérieurs des anciens combattants	16,361,000
Augmentation des frais d'application de la loi sur l'établissement des soldats et de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	4,012,000

Les autres augmentations et diminutions figurent au tableau quinquennal.

Il importe de noter que, dans le total des dépenses ordinaires estimatives de $1,233,952,000, les plus forts montants contractuels et incompressibles s'élèvent à $998,942,000, soit 80·9 p. 100 du total. Ces montants se rapportent à l'intérêt sur la dette publique et aux autres frais de ce service, aux subventions et allocations versées aux provinces en vertu des accords fiscaux conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces, aux allocations familiales, aux primes, aux pertes et au change, à l'assurance-chômage, aux frais du ministère des Postes, aux pensions et aux allocations de retraite.

Dépenses au compte de capital

20. Les dépenses estimatives, imputables sur le compte de capital, se sont élevées à $13,205,000 pendant l'année financière 1946-1947, comparativement à $4,508,000 l'année précédente. Les principaux postes classés sous cette rubrique comprennent les frais de dragage du chenal navigable du Saint-Laurent, les améliorations aux voies aériennes et aéroports civils, la construction du nouveau transbordeur de wagons pour l'Ile du Prince-Edouard, et l'acquisition de matériel pour le service aérien transatlantique.

Dépenses de démobilisation et de reconversion

21. On estime à $1,313,188,000 les dépenses afférant à la démobilisation et à la reconversion. Ce chiffre représente 49·9 p. 100 des dépenses globales de l'année.

Le ministère des Affaires des anciens combattants a dépensé $512,576,000, dont $319,500,000 en gratifications pour service de guerre et en crédits de réadaptation; $100,000,000 en prestations visant le rétablissement postérieur à la libération, et $83,800,000 en traitement fournis aux membres des effectifs de la défense et en pensions aux anciens combattants de la deuxième Grande Guerre.

Le ministère de la Défense nationale a dépensé la somme de $376,441,000 ainsi répartie: services de l'Armée, $216,204,000; service naval, $58,950,000; services de l'Air, $96,270,000 et service de recherches de la défense, $5,017,000.

Les dépenses que le ministère des Finances a engagées sous cette rubrique se sont chiffrées par $149,607,000, dont $113,791,000 pour les frais de l'Office de stabilisation du prix des denrées et de la Commission canadienne de la laine, ainsi que pour l'administration de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et $26,000,000 représentant des avances consenties à la Commission canadienne du blé pour le paiement de ristournes aux minoteries et autres établissements de préparation des produits du blé. Le Bureau du contrôleur du trésor a dépensé la somme de $6,333,000, dont $2,365,000 à la suite de l'explosion survenue dans la région d'Halifax et pour faire droit à des réclamations en dommages causés le jour de la victoire en Europe.

Le ministère des Munitions et des Approvisionnements a dépensé $134,900,000; les principaux chapitres de dépenses ont été les suivants: liquidation et annulation de contrats, $69,500,000; entreprises de logement, $31,500,000; frais du Conseil de production d'urgence de la houille et subventions versées par cet organisme, $10,500,000; administration, transformation et exploitation des sociétés et des usines de la couronne, $8,500,000.

Un autre ministère dont les frais au chapitre de la démobilisation et de la reconversion ont été passablement élevés est celui de l'Agriculture, qui a déboursé $73,404,000. Les principaux chefs de dépenses furent: subventions sur le lait destiné à la fabrication du beurre, le lait naturel, le lait destiné à la fabrication du fromage ou à la préparation de lait concentré, $37,950,000; contribution aux frais de transport des céréales de provende de l'Ouest, $19,000,000; subventions à l'égard du blé de provende, $7,000,000; et primes sur les carcasses de porcs, $4,600,000.

Voici un état plus détaillé des dépenses de démobilisation et de reconversion, par ministère et par service, pour l'année financière 1946-1947:

ESTIMATION DES DÉPENSES DE DÉMOBILISATION ET DE RECONVERSION, PAR MINISTÈRE ET PAR SERVICE, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1946-1947

Agriculture—		
Office du ravitaillement en produits agricoles—		
Subvention sur le lait destiné à la fabrication du beurre, le lait naturel, le lait destiné à la fabrication du fromage ou à la préparation du lait concentré, y compris les comptes non acquittés des années précédentes	$ 37,950,000	
Divers	50,000	$38,000,000
Office des approvisionnements agricoles—		
Aide en vue de la vente des produits agricoles excédentaires	975,000	
Contribution aux frais de transport des céréales de provende de l'Ouest	19,000,000	
Subvention sur le blé de provende	7,000,000	
Réserves de céréales de provende	1,700,000	

Agriculture—fin			
Office des approvisionnements agricoles—			
Subvention pour les engrais et les frais de transport	$ 300,000		
Engrais et achats en vrac d'engrais chimiques	300,000		
Chaux destinée à l'amendement du sol	310,000		
Divers	253,000		
		$ 29,838,000	
Office des produits laitiers		520,000	
Commission des viandes:			
Primes sur les carcasses de porcs	4,600,000		
Divers	159,000		
		4,759,000	
Office des produits spéciaux		210,000	
Office d'exportation des graines de semence		11,000	
Entreprises de recherches de la Grosse-Isle		66,000	
			$ 73,404,000
Auditeur général			200,000
Commission du service civil			839,000
Affaires extérieures—			
Service canadien de l'information		845,000	
Divers		109,000	
			954,000
Finances—			
Bureau du contrôleur du Trésor		6,333,000	
Administration de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre		13,250,000	
Office de stabilisation du prix des denrées		100,000,000	
Commission canadienne de la laine		541,000	
Avances à la Commission canadienne du blé en vue de paiements aux minoteries et autres établissements de préparation des produits du blé		26,000,000	
Frais d'administration et d'enquêtes afférant à l'explosion dans la région d'Halifax et aux dommages causés le jour de la victoire en Europe		165,000	
Paiement de réclamations		2,200,000	
Divers		1,118,000	
			149,607,000
Pêcheries			216,000
Travail—			
Formation professionnelle:			
Paiements aux provinces		3,000,000	
Formation professionnelle de membres libérés des services armés du Canada		12,300,000	
Dispersion, entretien et déplacement de ressortissants japonais et autres personnes de race japonaise		3,235,000	
Service national de placement—			
Frais de la Commission d'assurance-chômage		10,788,000	
Mutation de main-d'œuvre vers l'industrie et l'agriculture		600,000	
Divers		2,950,000	
			32,873,000

Mines et Ressources—			
Administration		$ 2,000	
Mines et géologie—			
Levés aériens		1,050,000	
Construction et équipement d'une aile nouvelle aux laboratoires métallurgiques		445,000	
Divers		621,000	
Terres, parcs et forêts		52,000	
Division des levés et du génie		610,000	
Immigration—			
Protection des intérêts canadiens à l'étranger	$ 500,000		
Divers	65,000		
		565,000	
			$ 3,345,000
Défense nationale—			
Recherches en matière de défense		5,017,000	
Armée et services connexes—			
Services de l'armée	205,414,000		
Administration	1,050,000		
Station expérimentale, Suffield	1,000,000		
Opérations d'internement et camps de réfugiés	95,000		
Bureau d'allocations familiales militaires	376,000		
Caisse des allocations familiales supplémentaires	1,800,000		
Commission d'inspection du Canada	2,597,000		
Commission impériale des sépultures militaires	165,000		
Réseau routier du Nord-Ouest	3,707,000		
		216,204,000	
Services navals—			
Marine de guerre	57,343,000		
Cadets de la Marine royale canadienne	755,000		
Réserve de la Marine royale canadienne	852,000		
		58,950,000	
Aviation—			
Administration générale	90,000		
Opérations dans l'hémisphère occidental	36,430,000		
Formation d'aviateurs	11,550,000		
Service d'entretien général	16,000,000		
Opérations d'outre-mer	4,700,000		
Rapatriement et démobilisation	16,200,000		
Administration des quartiers général et régionaux de l'aéronautique	11,300,000		
		96,270,000	
			376,441,000

Santé nationale et Bien-être social—		
Pension de vieillesse et pension aux aveugles	$ 9,545,000	
Office national du film	1,038,000	
Divers	121,000	
		$ 10,704,000
Services nationaux de guerre		72,000
Postes		1,000
Conseil privé		57,000
Travaux publics—		
Division de l'architecte en chef—		
Réparation, modification, exploitation et entretien des immeubles	1,932,000	
Location d'immeubles	720,000	
Divers	624,000	
Division de l'ingénieur en chef	275,000	
Service télégraphique	240,000	
Dépenses imprévues	5,000	
		3,796,000
Reconstruction et Approvisionnements		
Administration	4,250,000	
Liquidation des contrats	24,500,000	
Projets de reconstruction	250,000	
Programme du logement	31,500,000	
Conseil de production d'urgence de la houille	10,500,000	
Administration, reconversion et exploitation de sociétés et établissements de la couronne	8,500,000	
Résiliation des contrats	45,000,000	
Avance de sommes recouvrables	2,500,000	
Solde des engagements en matière d'Aide mutuelle	1,500,000	
Plan de transformation des logis	125,000	
Administration des logements d'urgence	2,207,000	
Divers	42,000	
Conseil national de recherches	4,026,000	
		134,900,000
Royale gendarmerie à cheval du Canada		1,808,000
Commerce		641,000
Transports—		
Administration	62,000	
Bureau du régisseur des transports	52,000	
Directeur des marins du commerce	3,377,000	
Achat de propriétés requises au Canada par le gouvernement des Etats-Unis	200,000	
Service de la marine	149,000	
Services de chemins de fer et de vapeurs	187,000	
Indemnisation des employés de l'Etat	37,000	

Transports—fin		
Aviation civile—		
Lignes aériennes et aéroports—exploitation et entretien—		
Exploitation et entretien d'aéroports municipaux et autres	$ 476,000	
Réglementation de la circulation aux aéroports et le long des lignes aériennes	700,000	
Services de T.S.F. de l'aviation	1,694,000	
Services météorologiques de l'aviation	1,153,000	
Garde, exploitation et entretien d'aéroports du C.A.R.C. transférés au ministère des Transports	564,000	
Route du fleuve Mackenzie—exploitation, entretien et achat de matériel	328,000	
Route (Crimson) à relais du Nord-Est—entretien des aéroports	71,000	
Division météorologique	1,141,000	
Division de la radio	385,000	
Divers	15,000	
Conseil des ports nationaux	163,000	
		$ 10,754,000
Affaires des anciens combattants—		
Traitement et examen relatif à la pension—Seconde guerre mondiale	50,000,000	
Pensions—Seconde guerre mondiale	33,800,000	
Prestations de rétablissement après la démobilisation	100,000,000	
Services d'hospitalisation	9,000,000	
Gratifications pour service de guerre	222,500,000	
Crédits de rétablissement	97,000,000	
Divers	276,000	
		512,576,000
GRAND TOTAL		$1,313,188,000

DÉPENSES SPÉCIALES

22. Les dépenses spéciales sont estimées à $31,829,000, soit une augmentation de $14,471,000 sur celles de l'année 1945-1946. Les principaux changements survenus à ce chapitre sont attribuables à une réduction de $5,552,000 dans les avances destinées à la Caisse d'urgence des terres des Prairies et au versement de la somme de $20,562,000 à la Commission canadienne du blé. L'année financière précédente n'offre rien d'analogue à ce dernier versement qui représente le paiement à la Commission d'une somme égale au montant des découverts reconnus dans certains comptes gérés par elle. On trouvera le détail de ces découverts dans les Autres crédits supplémentaires pour l'année 1946-1947.

ENTREPRISES DE L'ETAT

23. Ce poste de dépenses classées sous le titre d'entreprises de l'Etat comprend les pertes subies et les avances improductives consenties par le Gouvernement à l'égard des entreprises d'Etat établies avant la guerre et exploitées

comme entreprises distinctes. Le montant total imputé sur ce compte de dépenses s'élève à $9,966,000, soit une augmentation de $9,192,000 sur celui de l'année précédente. Cette augmentation est surtout attribuable au déficit de 1946 des chemins de fer Nationaux du Canada, le premier depuis 1940.

Chemins de fer Nationaux du Canada

24. Les recettes d'exploitation des chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année civile 1946 s'élèvent à $400,586,000, accusant une diminution de 7·7 p. 100 sur celles de l'année 1945. Les dépenses d'exploitation du réseau atteignent le chiffre de $357,237,000, comparativement à $355,294,000 en 1945.

Les recettes nettes d'exploitation du réseau sont de $43,349,000 et, déduction faite de $11,790,000 en impôts, matériel et loyers d'installations utilisées en commun, il reste au réseau un revenu net d'exploitation de $31,559,000. D'autres recettes, moins certaines déductions, représentent une somme de $4,-161,000, de sorte que le revenu net utilisable pour le paiement des intérêts s'élève à $35,720,000. Après versement d'une somme de $23,359,000 en intérêts sur la dette contractée envers le public et de $21,323,000 en intérêts dus à l'Etat sur des prêts provisoires consentis pour des fins d'immobilisation et de remboursement, il reste un déficit net en espèces de $8,962,000. Le gouvernement a versé ce montant au réseau et l'a imputé sur le compte des dépenses.

Le déficit d'exploitation du transbordeur et des terminus de l'Ile du Prince-Edouard s'élève, en 1946, à $889,000, comparativement à $688,000 en 1945.

Canadian National Steamships

25. Les opérations de la Canadian National (West Indies) Steamships Limited se sont soldées pour l'année civile 1946 par un excédent de $1,710,000 et les recettes de la Caisse de remplacement atteignent la somme de $197,000 De ce total des recettes de $1,907,000 on a payé $478,000 en intérêts sur obligations et en primes sur le change et $126,000 en intérêts sur les sommes avancées par l'Etat, ce qui laisse donc un excédent de recettes de $1,302,000, dont on a gardé une tranche de $197,000 dans la Caisse de remplacement; quant au solde, soit $1,105,000, on l'a remis au Gouvernement en vue de réduire le montant des avances consenties à l'égard de déficits au cours des années antérieures.

Conseil des ports nationaux

26. Les recettes d'exploitation du Conseil des ports nationaux pour l'année civile 1946, après paiement des intérêts dus au public, mais à l'exclusion de la dépréciation, de la réserve pour remplacements de navires et des intérêts sur les avances consenties par l'Etat, atteignent le chiffre de $4,143,036, contre $5,596,000 l'année précédente. La somme des intérêts versés au Gouvernement pour l'année financière expirée le 31 mars 1947 s'élève à $3,450,000.

L'aide financière, fournie par l'Etat au Conseil des ports nationaux et inscrite comme dépense sous la rubrique des entreprises de l'Etat, atteint le montant de $819,000 et se répartit ainsi: $101,000 pour combler le déficit d'exploitation du port de Churchill et $14,000 pour combler celui du port de Québec; $424,000 comme avance improductive pour combler le déficit d'exploitation du pont Jacques Cartier à Montréal; $242,000 en vue du retrait de débentures de la Commission du port de Saint-Jean; et $25,000, $2,000, $7,000 et $4,000 en frais d'immobilisation aux ports de Saint-Jean, Trois-Rivières, Halifax et Churchill respectivement.

Les élévateurs de Port Colborne et de Prescott accusent pour l'année un bénéfice et ils ont versé à l'Etat $110,000.

Autres frais

27. Le total des dépenses à ce dernier chapitre atteint $29,283,000 contre $48,177,000 en 1945-1946.

28. On a encore une fois ajouté la somme de 25 millions de dollars à la réserve destinée à combler les pertes que peut entraîner la réalisation ultime de valeurs productives. On a imputé sur la réserve le montant de $19,600,000 représentant les amortissements à l'égard de divers prêts et avances cousentis durant la guerre par le ministère des Munitions et Approvisionnements à des sociétés de la couronne et relativement à des usines de la couronne en gestion privée. On trouvera le détail de ces amortissements au chapitre portant sur les modifications apportées aux prêts, avances et placements. En raison de ces transactions au crédit et au débit, la réserve générale s'élevait à la fin de l'année à $155,400,000.

29. A ce chapitre, les autres postes qui intéressent la dette nette sont les suivants: la constitution d'une réserve en vue de prestations conditionnelles sous l'empire de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et l'amortissement annuel des prêts consentis aux soldats et aux colons en général, ainsi qu'en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et du capital-actions de la Commission du prêt agricole canadien, le tout s'élevant à $2,915,000.

30. La perte de $60,000 aux comptes relatifs aux grains de semence et à l'assistance relevant du ministère des Mines et Ressources n'augmente pas le chiffre net de la dette, vu que l'amortissement provient d'un montant déjà réservé dans les comptes improductifs pour fins de réévaluation et de pertes.

31. En 1945-1946, la part de propriété du Dominion dans les chemins de fer Nationaux du Canada, d'après le compte du Trust des Titres des chemins de fer Nationaux, s'est accrue de $22,631,000, représentant l'excédent des recettes du réseau au montant de $24,756,000, moins $2,125,000, par suite de l'abandon de certaines lignes et du retrait de matériel roulant. Au cours de l'année financière qui vient d'expirer, vu que le réseau n'a enregistré aucun excédent de recettes durant l'année civile 1946, le compte du Trust des Titres n'accuse qu'un seul changement, soit une diminution de $1,308,000, représentant le retrait de matériel roulant. Le Gouvernement payant au réseau le montant du déficit, ce dernier ne réduit par la part de propriété du Dominion, car il est imputé à titre de dépense, au compte des Entreprises de l'Etat.

Sommaire des dépenses

32. Le total global estimatif des dépenses pour l'année financière 1946-1947, indiquées sous divers chefs, c'est-à-dire les dépenses de premier établissement, les dépenses de démobilisation et de reconversion, les dépenses spéciales, les pertes subies, par les entreprises de l'Etat et les avances improductives auxdites entreprises, ainsi que les autres charges, s'inscrit pour $2,632,127,000.

33. Le tableau suivant indique la répartition centésimale des recettes et des dépenses pour un certain nombre de postes importants. Les recettes provenant de divers impôts et d'autres sources de revenus, déduction faite de la somme de $7,200,000 d'impôts sur les excédents de bénéfices que l'on estime être remboursables après la guerre, sont indiquées en pourcentages des recettes et des dépenses globales. Plusieurs des principaux postes ou groupes de dépenses sont également indiqués en pourcentages des recettes et des dépenses globales. Ce tableau permet de tirer des conclusions générales quant à la proportion relative des charges imposées au Trésor.

RÉPARTITION CENTÉSIMALE DES RECETTES ET DÉPENSES ESTIMATIVES, 1946-47

—	Montant en milliers de dollars	Pourcentage des recettes totales	Pourcentage par rapport aux dépenses totales
	$	%	%
Recettes ordinaires—			
Droits de douane	237,400	7·95	9·02
Droits d'accise	196,000	6·57	7·45
Taxes d'accise (de vente et autres)	579,000	19·40	21·99
Impôt sur les revenus personnels, sur les revenus des corporations, etc	964,100	32·31	36·63
Impôt sur les surplus de bénéfices (net)	441,500	14·79	16·77
Droits sur les successions	23,600	·79	·90
Autres recettes provenant des taxes	9,720	·33	·37
Recettes totales provenant des impôts	2,451,320	82·14	93·13
Recettes d'autres sources que les impôts	160,880	5·39	6·11
Total des recettes ordinaires	2,612,200	87·53	99·24
Recettes et autres crédits spéciaux	372,071	12·47	14·14
Total global des recettes	2,984,271	100·00	113·38

—	Montant en milliers de dollars	Pourcentage des dépenses totales	Pourcentage par rapport aux recettes totales
	$	%	%
Dépenses ordinaires—			
Intérêt de la dette publique	461,035	17·52	15·45
Autres charges de la dette publique	12,278	·47	·41
Subventions et autres paiements aux provinces en vertu des accords fiscaux	102,769	3·90	3·44
Allocations familiales	245,225	9·32	8·22
Pensions aux vieillards et aux aveugles	35,992	1·37	1·21
Loi de l'assurance-chômage: application et contribution du gouvernement	23,082	·88	·77
Agriculture	13,547	·51	·45
Mines et Ressources	19,454	·74	·65
Revenu national	27,895	1·06	·93
Postes	65,988	2·51	2·21
Travaux publics	27,178	1·03	·91
Transports	22,409	·85	·75
Affaires des anciens combattants	94,423	3·59	3·17
Toutes autres dépenses	82,677	3·14	2·77
Total des dépenses ordinaires	1,233,952	46·89	41·34
Dépenses au compte du capital	13,205	·50	·44
Dépenses de démobilisation et de reconversion—			
Défense nationale—Armée	221,221	8·40	7·41
Marine	58,950	2·24	1·98
Aviation	96,270	3·66	3·23
Reconstruction et Approvisionnements	134,900	5·13	4·52
Affaires des anciens combattants	512,576	19·47	17·18
Autres ministères	289,271	10·99	9·69
Total des dépenses de démobilisation et de reconversion	1,313,188	49·89	44·01
Dépenses spéciales	31,829	1·21	1·07
Enterprises de l'Etat	10,670	·40	·36
Autres charges	29,283	1·11	·98
Total global des dépenses	2,632,127	100·00	88·20

Excédent global

34. Vu que les recettes totales pour l'année financière 1946-1947 s'élèvent à $2,984,271,000 et les dépenses globales à $2,632,127,000, l'excédent global, ou la réduction de la dette nette, s'élève pour l'année à $352,144,000.

PRÊTS, AVANCES ET PLACEMENTS

35. Outre les dépenses ventilées plus haut, l'Etat a affecté certaines sommes à l'acquisition de placements considérés comme actif productif. Cet actif productif est déduit de la dette totale directe dans le calcul de la dette nette. L'augmentation nette en prêts, avances et placements a atteint en 1946-1947 la somme de $983,660,000. On trouvera au tableau, à la page 88, les détails de ces augmentations, avec ceux des quatre années précédentes.

Compagnies de chemin de fer et de navigation

36. La diminution nette sous cette rubrique pour l'année financière 1946-1947 s'établit à $20,520,000 et porte exclusivement sur des transactions avec les Chemins de fer Nationaux du Canada. Suivent les détails qui indiquent les sommes payées par le Chemin de fer en remboursement d'emprunts antérieurs ainsi que les nouvelles avances qu'il a obtenues:

Remboursements:		
A même une émission d'obligations garanties par le Dominion—		
Affectés aux emprunts consentis en vertu de la loi de remboursement, 1938	$	3,388,565
Affectés aux emprunts consentis en vertu de la loi de 1941 sur les crédits de guerre (fonds de roulement)		13,907,000
Paiement anticipé de sommes dues en vertu des accords relatifs à l'achat-location—		
Accord de 1940		8,927,715
Accord de 1941		15,208,977
	$	41,932,257
Remboursements en vertu des accords relatifs à l'achat-location:		
Accord de 1936	$	517,173
Accord de 1940		991,968
Accord de 1941		1,382,635
Accord de 1943		1,561,667
Accord de 1944		868,728
Accord de 1946		871,623
Total des remboursements à l'égard de l'achat de matériel	$	6,193,794
Total net des payements au compte des prêts et de l'achat de matériel	$	48,126,051
Avances—		
En vertu de la loi de remboursement pour les chemins de fer Nationaux du Canada, 1944, rachat d'émissions appelées et échues	$	23,502,000
En vertu de la loi de financement et de garantie concernant les chemins de fer Nationaux du Canada, 1940; achat des obligations perpétuelles consolidées 4 p. 100 du Grand-Tronc		53,885
En vertu de la loi de financement et de garantie concernant les chemins de fer Nationaux du Canada, 1941 et 1942: achat de titres de détenteurs canadiens		5,141

Avances—fin

En vertu de la loi de 1942 sur les crédits de guerre (financement du Royaume-Uni): achat de titres du gouvernement du Royaume-Uni	101,361
En vertu de la loi des Lignes aériennes Trans-Canada—achat de capital-actions	3,943,023
Total des avances sous forme de prêts	$ 27,605,410
Total net des payements au compte des prêts et de l'achat de matériel	$ 20,520,641

Royaume-Uni et autres gouvernements—

37. Le montant net des avances consenties sous cette rubrique a accusé une augmentation de $647,689,000. Le changement le plus important a ce chapitre, au cours de l'année financière 1946-1947, vise les avances consenties en vertu de la loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni, 1946, au montant de $640,000,000 sur un total de $1,250,000,000 autorisé par la loi. La dette du Gouvernement du Royaume-Uni en dollars canadiens, aux termes de la loi de 1942 sur les crédits de guerre (financement du Royaume-Uni), a été réduite au cours de l'année d'une somme de $95,800,000, ce qui laisse un solde en souffrance de $442,764,000.

Les avances consenties aux gouvernements étrangers et à leurs organismes, en vertu des accords conclus sous le régime de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, ont atteint $267,371,000, répartis ainsi qu'il suit: Belgique, $26,000,000; Chine, $19,496,000; Tchécoslovaquie, $1,669,000; France, $156,400,000 (dont $86,985,000 ont servi à rembourser les avances consenties en vertu de l'article 3 de la loi sur les crédits de guerre); Pays-Bas, $51,153,000; Indes néerlandaises, $3,900,000; Norvège, $8,661,000 et, Union des Républiques Socialistes Soviétiques, $91,000.

Le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques a remboursé, au cours de l'année financière 1946-1947, la somme de $5,000,000 sur un emprunt de $10,000,000, consenti en vertu de la loi sur les crédits de guerre.

Les avances consenties au Gouvernement du Royaume-Uni en vertu de l'article 3 de la loi sur les crédits de guerre ont diminué de $158,880,000 au cours de l'année financière 1946-1947 (y compris les remboursements au Gouvernement français mentionnés à l'alinéa précédent). Ces avances représentaient surtout des comptes commerciaux administrés par les ministères de l'Agriculture et du Commerce en vue de l'acquisition de vivres et d'autres denrées essentielles pour le compte de ces gouvernements.

Organismes divers du Gouvernement—

38. En vertu de la loi de 1946 sur les crédits de guerre, on a consenti une avance de $2,000,000 à la Sociéte Radio-Canada pour immobilisations.

39. Les avances consenties au Conseil des ports nationaux ont accusé une augmentation de $114,000. On a consenti une avance de $186,000 au port de Montréal pour immobilisations, tandis que le Port de Vancouver a remboursé la somme de $72,000 au compte du capital.

40. L'augmentation nette des avances consenties, pendant l'année financière, aux fins de l'établissement des soldats et de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants s'établit à $54,268,000. Cette augmentation est resultée d'avances nettes au montant de $56,398,000, sous l'empire de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, avances dont il faut déduire les remboursements nets effectués par des colons, au montant de $1,816,000 et la somme de $314,000, qui a été amortie et imputée sur le compte du déficit consolidé.

41. Les avances nettes consenties à diverses societés de la couronne ont été réduites, au cours de l'année, de $11,104,000. On a consenti des avances au montant de $2,500,000 à la Corporation canadienne du commerce; le solde impayé de la Corporation pour la stabilisation des prix des denrées a augmenté de $946,000. Les prêts et avances, consentis à l'Eldorado Mining and Refining (1944) Limited, en souffrance au début de l'année financière, s'élevaient à $2,943,000 et on les a portés au compte des placements. Les avances de $6,457,000, consenties à la Commission canadienne de la laine, et de $326,000, à la Corporation des denrées en temps de guerre, ont été remboursées. La Melbourne Merchandising Limited a cessé ses opérations en février 1947. Le résidu des avances consenties à cette société, au montant de $4,823,000 a été liquidé par un remboursement de $3,215,000, un débit au fond de réserve pour frais inprévus, au montant de $949,000 et un débit de $659,000 au fonds de réserve générale pour les pertes possibles lors de la réalisation finale de l'actif productif. Cette dernière inscription débitrice a été effectuée en vertu de la loi de 1944 sur les biens de surplus de la Couronne.

42. Les placements relatifs aux usines de la couronne administrées par des particuliers, établis à $41,100,000 au début de l'année financière, étaient complètement liquidés le 31 mars 1947. Voici le nom des usines et les montants en cause: Alberta Nitrogen Company Limited, $10,370,000; Canada Strip Mill Limited, $9,563,000 et Welland Chemical Works Limited, $21,167,000. La liquidation de ces placements s'est effectuée par voie de remboursements et de crédits, au montant de $12,272,000, d'un débit de $9,918,000 imputé au compte de réserve relatif aux frais imprévus des usines de la couronne et d'un débit de $18,910,000 porté au fonds de réserve générale pour les pertes possibles lors de la réalisation finale de l'actif productif.

La Corporation des biens de guerre a vendu ces usines et il a fallu rayer des livres du Dominion, au moyen d'une inscription au compte de la réserve générale, les montants figurant au compte de capital, une fois soustraits le produit de la vente et les sommes imputées au fonds de réserve pour les frais imprévus des sociétés de la couronne. Cette opération s'est effectuée conformément aux dispositions de la loi de 1944 sur les biens de surplus de la couronne.

Placements

43. Les placements du Gouvernement en obligations de la Commission du prêt agricole canadien accusent, au cours de l'année, une diminution de $600,000, par suite du rachat par la Commission, à même son fonds de surplus, de ses propres obligations portant intérêt à 3½ p. 100 et échéant le 2 janvier 1960. De plus, on a amorti la somme d'environ $1,000 du capital-actions de la Commission et on l'a imputée sur le compte du déficit consolidé. En outre, le Gouvernement a acheté de la commission des obligations portant 3 p. 100 d'intérêt dont la valeur s'établit à $3,150,000 et qui viennent à échéance le 2 janvier 1970. A la fin de l'année financière, le Gouvernement avait affecté une somme totale de $21,023,000 à la Commission du prêt agricole canadien.

44. Au cours de l'année financière 1946-1947, le Gouvernement a versé $48,750,000 au capital de la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur, soit une partie de sa souscription. Sur ce total, il a fourni $41,665,000 sous forme de billets non productifs d'intérêt, payables sur demande et inscrits au bilan de l'Etat sous la rubrique de la dette flottante. Il devra payer à la banque, en mai 1947, un supplément de $16,250,000 à l'égard du capital-actions. La Banque pourra le requérir afin d'acquitter le solde de sa souscription au compte du capital-actions, soit 260 millions de dollars, à l'unique fin de remplir les obligations contractées à l'égard des obligations qu'elle a émises ou garanties.

45. Le Canada a complété sa souscription au Fonds monétaire international par des versements d'une valeur de $299,970,000 effectués au cours de l'année financière 1946-1947. Sur ce total, le Canada a payé $74,973,000 en or,

$30,997,000 en dollars canadiens et $194,000,000 en billets non productifs d'intérêt, remboursables sur demande et inscrits au bilan de l'Etat sous la rubrique de la dette flottante.

46. Les autres placements effectués au cours de l'année financière 1946-1947 marquent une augmentation de $8,940,000. Il s'agit surtout de transport de prêts et d'avances consentis aux sociétés et aux usines de la couronne dont l'administration relève de particuliers.

47. Le tableau suivant renferme les détails des changements annuels dans les prêts, les avances et les placements effectués au cours de l'année financière 1946-1947 et des quatre années financières antérieures.

CHANGEMENTS ANNUELS DANS LES PRÊTS ET AVANCES PRODUCTIFS ET DANS LES PLACEMENTS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

(en milliers de dollars)

—	Année financière terminée le 31 mars				
	1943	1944	1945	1946	Prévisions pour 1947
Prêts et avances:					
CHEMINS DE FER ET COMPAGNIES DE NAVIGATION—					
Chemins de fer Nationaux du Canada.	142,539	Cr. 3,907	83,608	43,614	Cr. 20,520
Canadian National Steamships—					
Canadian National (West Indies) Steamships, Ltd.	.....	.....	.....	Cr. 450	.....
Chemin de fer Pacifique-Canadien	Cr. 12,814	.....	.....	.....	.....
Total net, chemins de fer et sociétés de navigation	129,725	Cr. 3,907	83,608	43,164	Cr. 20,520
ORGANISMES D'ETAT DIVERS—					
Société Radio-Canada	Cr. 503	.....	.....	.....	2,000
Conseil des ports nationaux	Cr. 267	Cr. 127	8	Cr. 66	114
Etablissement de soldats du Canada et loi sur les terres destinées aux anciens combattants	Cr. 1,692	Cr. 2,090	3,948	18,677	54,268
Diverses sociétés de la Couronne	45,140	63,317	Cr. 16,774	Cr. 20,087	Cr. 11,104
Diverses usines de la Couronne sous gestion privée	.....	57,007	Cr. 10,909	Cr. 4,997	Cr. 41,101
Autres organismes	4	Cr. 11	38	Cr. 40	.....
Total net, organismes d'Etat divers	42,682	118,096	Cr. 23,689	Cr. 6,513	4,177
Gouvernements provinciaux et municipaux	Cr. 899	Cr. 437	15,599	Cr. 4,350	Cr. 2,532
ROYAUME-UNI ET AUTRES GOUVERNEMENTS—					
Royaume-Uni, prêt sous l'empire de la loi des crédits de guerre (financement du Royaume-Uni) 1942	700,000	Cr. 42,392	Cr. 55,098	Cr. 63,946	Cr. 95,800
Union des Républiques Socialistes Soviétiques: prêt pour l'achat de blé	917	9,083	.....	Cr. 2,500	Cr. 5,000
Royaume-Uni, Australie et Nouvelle-Zélande: comptes de formation des aviateurs	56,360	5,403	81,586	Cr. 249,504	Cr. 2
Royaume-Uni — Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth	.....	200,000	.....	Cr. 200,000	.....
Royaume-Uni, avances pour aliments.	6,755	13,244	10,613	Cr. 9,311	Cr. 21,302
Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation	.....	.....	.....	67,412	267,371
Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946)	.....	.....	.....	.....	640,000
War Supplies, Ltd.	83,042	Cr. 11,884	Cr. 71,158	.....	.....
Autres (Royaume-Uni et autres gouvernements)	661	16,766	Cr. 4,215	123,308	Cr. 137,578
Total net, (Royaume-Uni et autres gouvernements)	847,735	190,220	Cr. 38,272	Cr. 334,541	647,689

CHANGEMENTS ANNUELS DANS LES PRÊTS ET AVANCES PRODUCTIFS ET DANS LES PLACEMENTS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES—*fin*

(en milliers de dollars)

—	Année financière terminée le 31 mars				
	1943	1944	1945	1946	Prévisions pour 1947
Divers					
Lois fédérale et nationale sur le logement	239	Cr. 532	Cr. 1,240	Cr. 14,721	.....
Entrepreneurs divers pour fabrication de munitions (ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements)	3,640	Cr. 3,964	7,975	Cr. 757	Cr. 2,139
Prêts et avances divers	Cr. 329	Cr. 61	Cr. 74	Cr. 74	Cr. 75
Total net, divers	3,550	Cr. 4,557	6,661	Cr. 15,552	Cr. 2,214
Total net, tous prêts et avances	1,022,793	299,415	43,907	Cr. 317,792	626,600
PLACEMENTS					
Actions de la Société centrale d'hypothèques et de logement	.....	.....	.....	25,000	.....
Commission du prêt agricole canadien	Cr. 2,507	Cr. 5,005	Cr. 5,001	Cr. 2,401	Cr. 600
Actions de la Banque centrale d'hypothèques	.....	.....	.....	Cr. 250	.....
Souscription du Canada à la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur	.....	.....	.....	36	48,750
Souscriptions du Canada au Fonds monétaire international	.....	.....	.....	33	299,970
Société d'assurance des crédits à l'exportation	.....	.....	500	2,000	.....
Autres placements	.....	5,521	1,754	770	8,940
Total net, placements	Cr. 2,507	516	Cr. 2,747	25,188	357,060
Total net, changements dans les prêts et avances et dans les placements	1,020,286	299,931	41,160	Cr. 292,604	983,660

LANCEMENT D'EMPRUNTS

48. Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1947, le Dominion a émis sur le marché domestique des obligations au montant de $2,427,293,471. Ce montant ne comprend pas les émissions périodiques de billets du Trésor et de certificats de dépôts destinés au remboursement de valeurs semblables échéant au cours de l'année.

Pendant l'année financière, des obligations du Dominion au montant de $2,717,872,364 sont arrivées à échéance ou ont été rachetées. Sur cette somme, des obligations au montant de $1,939,293,471 ont été renouvelées ou converties en nouvelles émissions; le solde, savoir, $778,578,893, a été remboursé au moyen des revenus suivants: $488,000,000, produit de la vente des obligations d'épargne du Canada et $290,578,893 à même l'encaisse.

49. Outre les renouvellements de certificats de dépôts, une émission d'obligations destinées à des fins de remboursement a été vendue directement aux banques à charte. Cette émission, au montant de $162,050,000, qui consistait en obligations $1\frac{3}{4}$ p. 100 à quatre ans, datées du 1er novembre 1946, a été vendue aux banques à 100.75 pour rendre 1·56 p. 100.

50. Le tableau suivant indique en détail les émissions vendues au cours de l'année (à l'exclusion du renouvellement pour une autre année des obligations 4 p. 100 des terres scolaires, pour un montant de $33,293,471, détenues par les gouvernements des provinces des Prairies). Les émissions se répartissent sous diverses rubriques, selon qu'elles ont été vendues, à l'époque, à la Banque du Canada, aux banques à charte ou au public.

EMPRUNTS EFFECTUÉS EN 1946–47

—	Date de l'émission	Date de l'échéance	Intérêt	Prix versé à l'Etat	Rendement	Montant de l'émission	Renouvellements ou conversions inclus dans le montant émis	Montant émis contre espèces
			%	$	%	$	$	$
Vendues aux banques à charte								
Obligations à quatre ans	1er nov. 1946	1er nov. 1950	$1\frac{3}{4}$	100·75	1·56	162,050,000	162,050,000	.....
Vendus à la Banque du Canada								
Billets du Trésor (1)	15 avril 1946	1er sept. 1946	$1\frac{5}{8}$	100·75	0·625	350,000,000	350,000,000	.....
Billets du Trésor	1er sept. 1946	1er mars 1937	$\frac{5}{8}$	100·00	0·625	606,000,000	606,000,000	.....
Obligations à quatre ans	1er nov. 1946	1er nov. 1950	$1\frac{3}{4}$	100·75	1·56	237,950,000	237,950,000	.....
Billets du Trésor	1er mars 1947	1er sept. 1947	$\frac{5}{8}$	100·00	0·625	550,000,000	550,000,000	.....
						1,743,950,000	1,743,950,000	.....
Vendues au public								
Obligations d'épargne du Canada (montant net)	1er nov. 1946	1er nov. 1956	$2\frac{3}{4}$	99·375(2)	2·82(2)	488,000,000(2)	.....	488,000,000(2)
Total global	.....	.....	.....	.....	.....	2,394,000,000	1,906,000,000	488,000,000

(1) Emission datée du 1er mars 1946 vendue à la Banque du Canada le 15 avril 1946 au pair, plus intérêt couru.
(2) Chiffres estimatifs.

51. Durant l'année financière, la vente d'obligations au public a été circonscrite aux obligations d'épargne du Canada, obligations nouveau genre mises sur le marché en novembre 1946. Le chiffre estimatif du montant net des ventes d'obligations d'épargne du Canada, au 31 mars 1947, s'établit à $488,000,000.

52. Le tableau suivant indique en détail le rachat d'obligations du Dominion du Canada au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1947:

RACHAT D'OBLIGATIONS DU DOMINION DU CANADA, 1946-1947

Date d'échéance ou de rachat par anticipation	Taux d'intérêt	Endroit du rachat	Montant
	%		$
15 avril 1946	1	Canada	250,000,000
15 avril 1946	1⅜	Canada	100,000,000
1er mai 1946	1¾	Canada	144,253,000
1er juin 1946 (1)	3¼	Canada	33,500,000
1er juillet 1946	4	Canada	33,293,471
1er septembre 1946	⅝	Canada	606,000,000
1er novembre 1946	1¾	Canada	197,455,000
1er novembre 1946 (2)	4½	Canada	43,125,700
15 décembre 1946	2	Canada	193,286,000
15 janvier 1947 (3)	2½	New York	30,000,000
1er mars 1947	⅝	Canada	606,000,000
Divers (4)	.....	Londres	287,057
Certificats de dépôt (montant net)	⅝ (5)	Canada	460,000,000
Certificats non productifs d'intérêt (montant net)			
Certificats et timbres d'épargnes de guerre (montant net)	.....	Canada	20,672,136
Total	.....	.....	2,717,872,364
Moins sommes renouvelées ou converties (6)	.....	.....	1,939,293,471
Montant versé en espèces	.....	.....	778,578,893

(1) Echéant le 1er juin 1949, rachetées par anticipation le 1er juin 1946.
(2) Echéant le 1er novembre 1956, rachetées par anticipation le 1er novembre 1946.
(3) Echéant le 15 janvier 1948, rachetées par anticipation le 15 janvier 1947.
(4) Emissions cédées par la Trésorerie du Royaume-Uni en août 1941 et janvier 1942. Les montants (au pair du change) achetés durant l'année de 1946-1947 ont été annulés.
(5) Les certificats de dépôts échéant les 2, 9, 16 et 23 avril portaient un intérêt de ¾ p. 100.
(6) Total du tableau précédent $1,906,000,000 et obligations des terres scolaires, savoir $33,293,471.

53. Au cours de l'année, on a continué à émettre, tous les quinze jours, des bons du Trésor à échéance de trois mois. Le montant est demeuré le même pendant toute l'année financière, savoir 450 millions. La dernière émission de l'année financière s'est vendue au taux moyen de .404 p. 100 d'escompte.

54. L'intérêt moyen de la dette fondée, directe et non remboursée du Dominion (y compris les bons du Trésor et les certificats de dépôt) au 31 mars 1947 était de 2.65 p. 100. Ce chiffre se compare au taux de 2.59 p. 100 sur la dette non remboursée à la fin de l'année financière précédente; l'augmentation est due à l'émission des obligations d'épargne du Canada, destinées à encourager l'épargne parmi les gens à revenus faibles ou modiques, portant intérêt au taux de 2¾ p. 100 par année.

SOMMES DES PRÉVISIONS DE CAISSE ET PROVENANCE DE CES SOMMES

55. Pour l'analyse des sommes requises et de la provenance de ces sommes, il faut se conformer à la ligne de conduite approuvée par le Parlement lors de l'adoption de la loi sur le contrôle du change étranger, c'est-à-dire qu'on ne doit pas divulguer, avant la fin des trente jours postérieurs au 31 mars, le total des avances consenties à la Commission de contrôle du change étranger et non remboursées à la fin de l'année civile précédente. Par conséquent, eu égard à cette ligne de conduite, il est impossible d'indiquer maintenant la somme des

avances consenties à la Commission et non remboursées à la fin de l'année financière de l'Etat. D'un autre côté, il est bon de signaler dans le plus grand détail possible l'état des prêts, avances et autres sommes accordées par le Dominion, notamment à d'autres gouvernements. En conséquence, pour les fins du bilan établi au 31 mars 1947, on a joint aux soldes en espèces ordinaires détenus par l'Etat, le total des avances consenties à la Commission de contrôle du change étranger, équivalent en substance aux encaisses détenues au Canada ou à l'étranger, ainsi que les titres détenus au Compte de placement de valeurs, titres qui représentent le placement temporaire par l'Etat des espèces excédentaires dans ses propres obligations vénales dont il peut disposer dès qu'il a besoin d'argent. Les Comptes publics, qui paraîtront au cours de l'année, renfermeront naturellement des renseignements circonstanciés à l'égard de ces postes.

Par conséquent, dans le tableau qui suit des prévisions de caisse, le terme "espèces" s'emploie au sens large que nous venons d'indiquer. De la sorte, et compte non tenu du remboursement des titres, le total requis en espèces s'établit à environ $3,291,800,000. Les chiffres consignés à la partie inférieure du tableau indiquent la provenance de ces sommes. On constatera que l'Etat a trouvé toutes les sommes requises durant l'année, à l'exclusion du remboursement de la dette, sans contracter de nouveaux emprunts: de fait, on disposait d'une somme suffisante pour réduire d'environ $252,700,000 le total de la dette fondée, remboursable en devises canadiennes. Bien entendu, il a fallu, à cette fin, réduire le total de l'encaisse défini ci-dessus.

SOMMES ESTIMATIVES DES PRÉVISIONS DE CAISSE ET PROVENANCE DE CES SOMMES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1946-1947

(en millions de dollars)

SOMMES REQUISES EN ESPÈCES			
Déboursés—			
Intérêt de la dette nationale		$ 461·0	
Paiements et subventions aux provinces, en vertu des accords du temps de guerre relatifs aux impôts		102·8	
Allocations familiales		245·3	
Autres dépenses ordinaires en espèces		405·5	
Total des dépenses ordinaires en espèces			$ 1,214·6
Démobilisation et reconversion—			
Ministère de la Défense nationale—			
Armée	$ 221·2		
Marine	58·9		
Aviation	96·3		
		376·4	
Ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements		139·2	
Ministère des Affaires des anciens combattants		512·6	
Autres ministères		294·3	
Total des frais de démobilisation et de reconversion			1,322·5
Dépenses au compte du capital			13·2
Dépenses spéciales			31·8
Entreprises de l'Etat			10·7
Total des déboursés en espèces			2,592·8
Déboursés qui ont accru l'actif ou diminué le passif—			
Diminution des réserves de dollars américains (exprimée en dollars canadiens)		−99·5	
Diminution des soldes en sterling		−19·4	
Diminution de la dette à New-York (exprimée en dollars canadiens)		38·0	
Diminution de la dette en sterling		0·4	
Frais de lancement des emprunts, partie à amortir		0·3	
Avances de fonds de roulement		0·7	
Prêts et avances—			
Aux chemins de fer Nationaux du Canada	−20·5		
Au Royaume-Uni, loi de 1942 sur les crédits de guerre (financement du Royaume-Uni)	−95·8		
Au Royaume-Uni—loi de 1946 sur l'accord financier	640·0		
Crédits à l'exportation	267·4		

SOMMES ESTIMATIVES DES PRÉVISIONS DE CAISSE ET PROVENANCE DE CES SOMMES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1946-1947—*Fin*

(en millions de dollars)

PRÉVISIONS DE CAISSE

Prêts et avances—fin			
Autres prêts et avances—(Royaume-Uni et autres gouvernements)	−163·9		
A divers organismes de l'État—			
La Société Radio-Canada	2·0		
Sociétés et usines de la couronne	−21·7		
Conseil des ports nationaux	0·1		
Loi d'établissement de soldats et loi sur les terres destinées aux anciens combattants	54·3		
A des gouvernements provinciaux et municipaux	−2·5		
Divers	−2·3		
Total des prêts et avances		657·1	
Placements—			
Versement du Canada à la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur (partie en espèces)	7·0		
Versement du Canada au Fonds monétaire international (partie en espèces)	106·0		
Autres placements	8·4		
Total des placements		121·4	
Total des déboursés qui ont accru l'actif ou diminué le passif			699·0
Sommes totales en espèces requises			$ 3,291·8

PROVENANCE DES SOMMES EN ESPÈCES

Recettes—			
Impôt sur le revenu personnel	695·0		
Impôt sur le revenu des sociétés	239·0		
Impôt sur les excédents de bénéfices	448·7		
Autres impôts directs	53·7		
Droits de douane, droits d'accise et taxes d'accise	1,012·4		
Autres impôts indirects	9·7		
Recettes fiscales totales	2,458·5		
Postes	75·0		
Revenu de placements	68·8		
Autres recettes ordinaires	17·1		
Recettes ordinaires brutes	2,619·4		
A déduire: partie remboursable estimative de l'impôt sur les excédents de bénéfices	−7·2		
		2,612·2	
Capital et autres fonds improductifs		1·2	
Recettes spéciales		369·5	
Recettes totales en espèces			2,982·9
Recettes et crédits divers—			
Comptes de dépôt et de fidéicommis		−34·3	
Comptes d'assurance, de pension et de caution		54·1	
Crédits différés		−16·3	
Divers comptes d'ordre		−48·0	
Somme des recettes et crédits divers			−44·5
Somme des recettes et des diverses rentrées en espèces			2,938·4
Emprunts au Canada—			
Nouvelles émissions—grand public	$ 490·8		
A ajouter: partie remboursable estimative de l'impôt sur les excédents de bénéfices—net	4·8		
		495·6	
A déduire: échéances remboursables en espèces		−748·3	
Diminution nette de la dette fondée payable au Canada		−252·7	
Diminution nette de la dette flottante payable au Canada		−14·9	
			−267·6
A ajouter: diminution de la somme des soldes en espèces en devises nationales, Compte de placement des titres et avances à la Commission de contrôle du change étranger			621·0
Somme des provenances en espèces			$ 3,291·8

DETTE NATIONALE

56. On estime que la dette fondée brute non échue (y compris les certificats de dépôt, les billets du Trésor et la portion estimative remboursable de l'impôt sur le revenu personnel et de l'impôt sur les excédents de bénéfices) du Dominion s'élèvera, à la fin de l'année financière 1946-1947 à $16,524,164,000. D'autres éléments du passif, composés surtout de dépôts et de fonds en fiducie, de fonds d'assurance, de pensions et de garantie, s'établissent à $1,135,463,000. Le passif brut de l'Etat était donc, au 31 mars 1947, de $17,659,627,000. Cependant le Dominion comptera à son solde créditeur des valeurs actives de $4,745,766,000, représentant des prêts et avances en espèces, ainsi que des placements, moins une réserve de $155,400,000 de dollars en couverture de pertes possibles lors de leur réalisaton ultérieure. En déduisant du passif brut la somme des valeurs actives nettes, on obtient $13,069,261,000; c'est la dette nette estimative du Dominion au 31 mars 1947.

57. On estime que la dette nette pour l'année diminuera de $352,144,000. C'est naturellement la somme déjà signalée comme étant l'excédent estimatif global pour l'année financière 1946-1947.

BILAN

Le bilan résumé qui suit fait voir le passif et l'actif du Dominion, ainsi que le détail des valeurs non actives:

PASSIF AU 31 MARS 1947
(estimation)
(en milliers de dollars)

Passif—		
Dette flottante—		
Dette fondée échue et impayée	$ 12,000	
Titres et autres obligations payables sur demande	235,734	
Intérêt dû et impayé	72,250	
Chèques et certificats en circulation	69,759	
Compte de Postes	5,600	
		$ 395,343
Fonds de fiducie—		
Dépots à la caisse d'épargne postale	35,600	
Fonds des Indiens	17,500	
Divers	111,000	
		164,100
Fonds d'assurance, de retraite et de garantie—		
Rentes viagères de l'Etat	344,300	
Fonds d'assurance—Service civil	20,100	
Fonds d'assurance—Anciens combattants	23,900	
Caisse d'assurance-chômage—Espèces	9,000	
Compte de compensation, indemnisation des employés—Entreprises de défense	9,000	
Autres comptes d'assurance et de garantie	2,800	
Fonds de pension—Service civil	88,000	
Fonds de retraite—Service civil	12,100	
Autres fonds de pension	2,900	
		512,100
Crédits différés		9,000
Compte d'ordre		18,500
Compte de dettes des provinces		11,920
Réserve pour certaines éventualités, sociétés de la Couronne		24,500
Dette fondée non échue—		
Payable au Canada—		
Titres, certificats de dépôts et billets du trésor	$ 15,844,080	
Portion remboursable de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la taxe sur les surplus de bénéfices (estimation)	520,527	
Payable à Londres	148,000	
Payable à New-York	11,557	
		16,524,164
		17,659,627
Actif—		
Espèces, y compris les placements dans la Commission de contrôle du change étranger et les titres inscrits au compte des placements		$ 1,618,696
Avances départementales de fonds de roulement		10,000

BILAN AU 31 MARS 1947—*fin*

(estimation)

(en milliers de dollars)

Actif—fin			
Prêts et avances—			
Aux chemins de fer Nationaux		$ 679,008	
Au Royaume-Uni et autres gouvernements—			
Royaume-Uni—Loi de 1942 sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni)	$ 442,764		
Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946)	640,000		
Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation	334,783		
Autres (R.-U. et autres gouvernements)	47,453		
		1,465,000	
A divers organismes de l'Etat—			
Société Radio-Canada	$ 2,000		
Sociétés de la couronne	85,755		
Conseil des ports nationaux	85,079		
Loi d'établissement de soldats et loi sur les terres destinées aux anciens combattants	107,000		
		279,834	
Aux gouvernements provinciaux et municipaux		171,372	
Divers		17,300	
			2,612,514
Placements—			
Banque du Canada—Capital-actions		5,920	
Capital-actions de la Société centrale d'hypothèque et de logement		25,000	
Commission canadienne du prêt agricole—			
Avances et capital-actions		21,023	
Souscription du Canada à la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur		48,786	
Souscription du Canada au Fonds monétaire international		300,003	
Divers		19,500	
			420,232
Compte des dettes des provinces			2,296
Frais différés—Escomptes et commissions non amortis relativement à des prêts			82,000
Comptes d'ordre			28
			4,745,766
Moins—Réserve en cas d'une réalisation éventuelle à perte des avances et prêts productifs			155,400
			4,590,366
Dette nette au 31 mars 1947 (estimation)			13,069,261
			17,659,627

DETTE NETTE AU 31 MARS 1947

(estimation)

(en milliers de dollars)

Dette nette représentée par—		
A) Dépenses d'établissement et actif improductif—		
Travaux publics—		
Canaux		$ 240,125
Chemins de fer		432,405
Divers		326,964
Immeubles et matériel militaires		12,616
Comptes territoriaux		9,896
Pacifique-Canadien (ancien)		62,791
Fonds de garantie des chemins de fer Nationaux du Canada		380,404
Titres des chemins de fer Nationaux du Canada		18,000
Prêts et avances improductifs—		
Canadian National Steamships		12,053
Conseil des ports nationaux—		
Chicoutimi	$ 3,838	
Churchill	14	
Halifax	12,510	
Montréal (Pont Jacques Cartier)	6,822	
Québec	27,756	
Saint-Jean	17,323	
Trois-Rivières	3,983	
		72,246
Etablissement de soldats et colonisation générale		16,526
Avances pour grains de semence et secours		134
Lois de garantie sur les emprunts de la Saskatchewan pour grains de semence, 1936		2,637
Loi garantissant les emprunts pour grains de semence, 1937		7,136
Comptes improductifs divers		2,457
		1,596,390
B) Fonds consolidé du déficit—		
Solde, fonds consolidé, reporté du 31 mars 1946	$ 11,836,341	
Excédent des dépenses sur les recettes, moins les sommes indiquées au paragraphe A), ci-dessus, pour l'année financière expirant le 31 mars 1947 (estimation)	363,470	
		11,472,871
		13,069,261

58. Le tableau suivant énumère en détail les obligations qui composaient la dette fondée du Dominion le 31 mars 1947, ainsi que le service de l'intérêt dans chaque cas:

DETTE FONDÉE ET NON ÉCHUE, ET BONS DU TRÉSOR, LE 31 MARS 1947 ET INTÉRÊTS ANNUELS

Date d'échéance	Taux	Lieu de remboursement	Montant de l'emprunt	Intérêts annuels
			$ c.	$ c.
1947, 1er mai	1¾	Canada	373,259,000 00	6,532,032 50
1er juillet	4	Canada	33,293,470 85	1,331,738 83
1er septembre	⅝	Canada	550,000,000 00	3,437,500 00
1er octobre	2½	Londres	* 88,484 94	2,212 12
1948, 1er février	3¼	Canada	50,000,000 00	1,625,000 00
1er mars	2¼	Canada	269,879,000 00	6,072,277 50
1er mars	1¾	Canada	239,713,000 00	4,194,977 50
1er novembre	1¾	Canada	344,267,000 00	6,024,672 50
1949, 1er février	3¼	Canada	50,000,000 00	1,625,000 00
1er novembre	1¾	Canada	267,800,000 00	4,686,500 00
1950, 1er février	3¼	Canada	50,000,000 00	1,625,000 00
1er novembre	1¾	Canada	335,690,000 00	5,874,575 00
1er novembre	1¾	Canada	400,000,000 00	7,000,000 00
1951, 1er février	3¼	Canada	(1) 50,250,000 00	1,625,000 00
15 juin	3	Canada	(2) 649,969,592 50	19,306,027 50
15 novembre	3½	Canada	60,000,000 00	1,950,000 00
1952, 1er février	3¼	Canada	(3) 50,500,000 00	1,625,000 00
1er octobre	3	Canada	324,945,700 00	9,748,371 00
15 octobre	4	Canada	56,191,000 00	2,247,640 00
1954, 1er mars	3	Canada	(4) 676,355,489 00	20,089,767 00
1955, 1er mai	3¼	Londres	* 4,762,549 99	154,782 87
1er juin	3	Canada	40,000,000 00	1,200,000 00
1er juin	3	Canada	55,000,000 00	1,650,000 00
1956, 1er novembre	3	Canada	(5) 855,607,410 50	25,414,081 50
1er novembre	2¾	Canada	* 488,000,000 00	13,420,000 00
1957, 1er mai	3	Canada	1,111,261,650 00	33,337,849 50
1er novembre	4½	Canada	37,523,200 00	1,688,544 00
1958, 1er juin	3	Canada	88,200,000 00	2,646,000 00
1er septembre	4	Londres	* 3,206,685 05	128,267 40
1er novembre	4½	Canada	276,687,600 00	12,450,942 00
1959, 1er janvier	3	Canada	1,197,324,750 00	35,919,742 50
1er novembre	4½	Canada	289,693,300 00	13,036,198 50
1960, 1er juin	3	Canada	1,165,300,350 00	34,959,010 50
1er octobre	4	New York	100,000,000 00	4,000,000 00
1961, 15 janvier	3¼	New York	48,000,000 00	1,560,000 00
1962, 1er février	3	Canada	1,315,639,200 00	39,469,176 00
1963, 1er juillet	3¼	Londres	* 3,499,053 20	113,719 23
1er octobre	3	Canada	1,295,819,350 00	38,874,580 50
1966, 1er juin	3¼	Canada	54,703,000 00	1,777,847 50
1er septembre	3	Canada	1,691,796,700 00	50,753,901 00
Perpétuel	3	Canada	55,000,000 00	1,650,000 00
1947, 11 avril Bons du trésor	·399	Canada	75,000,000 00	299,250 00
25 avril Bons du trésor	·398	Canada	75,000,000 00	298,500 00
9 mai Bons du trésor	·399	Canada	75,000,000 00	299,250 00
30 mai Bons du trésor	·399	Canada	75,000,000 00	299,250 00
13 juin Bons du trésor	·399	Canada	75,000,000 00	299,250 00
27 juin Bons du trésor	·404	Canada	75,000,000 00	303,000 00
1er avril Certificats de dépôt	·625	Canada	40,000,000 00	250,000 00
8 avril Certificats de dépôt	·625	Canada	40,000,000 00	250,000 00
15 avril Certificats de dépôt	·625	Canada	40,000,000 00	250,000 00
22 avril Certificats de dépôt	·625	Canada	40,000,000 00	250,000 00
29 avril Certificats de dépôt	·625	Canada	40,000,000 00	250,000 00
1946, 6 mai Certificats de dépôt	·625	Canada	40,000,000 00	250,000 00
13 mai Certificats de dépôt	·625	Canada	40,000,000 00	250,000 00
15 juin Certificats ne portant pas intérêt	.....	Canada	* 295,000 00	.....

*Estimation.
(1) Rachetable à 100½ p. 100. Montant impayé comprend $250,000.00 en prime de remboursement.
(2) Rachetable à 101 p. 100. Montant impayé comprend $6,435,342.50 en prime de remboursement.
(3) Rachetable à 101 p. 100. Montant impayé comprend $500,000.00 en prime de remboursement.
(4) Rachetable à 101 p. 100. Montant impayé comprend $6,696.589.00 en prime de remboursement.
(5) Rachetable à 101 p. 100. Montant impayé comprend $8,471,360.50 en prime de remboursement.

DETTE FONDÉE ET NON ÉCHUE, ET BONS DU TRÉSOR, LE 31 MARS 1947 ET INTÉRÊTS ANNUELS—*fin*

Date d'échéance	Taux	Lieu de remboursement	Montant de l'emprunt	Intérêts annuels
			$ c.	$ c.
1950, 15 juin Certificats ne portant pas intérêt	3	Canada	* 316,000 00	.....
Certificats d'épargne de guerre	.....	Canada	*263,800,000 00	7,914,000 00
			16,003,637,536 03	423,290,434 45
Partie remboursable de l'impôt sur le revenu personnel et de la taxe sur les surplus de bénéfices (estimations)	(6) 2	.....	520,527,000 00	5,226,620 00
			16,524,164,536 03	437,517,054 45
Payable au Canada	.....	.....	16,364,607,762 85	99·03%
Payable à New-York	.....	.....	148,000,000 00	0·90%
Payable à Londres	.....	.....	11,556,773 18	0·07%
			16,524,164,536 03	100·00%

* Montant estimatif.
(6) Intérêts sur la partie remboursable de l'impôt sur le revenu personnel seulement.

Obligations indirectes

59. Les obligations et les capitaux-obligations garantis par le Dominion et détenus par le public le 31 mars 1947 formaient le total de $566,954,000, soit une augmentation de $25,972,000 sur le montant dû à la fin de l'année financière précédente. Cette augmentation provient surtout de l'émission et de la vente au public de $50,000,000 d'obligations à 2¾ p. 100 des Chemins de fer Nationaux du Canada portant la date du 2 janvier 1947 et devant échoir le 2 janvier 1967, et du remboursement de $23,752,000 d'obligations à 6½ p. 100 du Nord-Canadien le 1er juillet 1946. La nouvelle émission a été vendue à un syndicat de banques et courtiers du Canada au cours de 99·68 p. 100 à la compagnie. A même le produit de cette émission, $41,932,257 ont servi au remboursement des avances reçues du gouvernement et le solde a été affecté aux dépenses de capital du réseau.

60. En vertu d'un décret du conseil en date du 16 avril 1946, la Corporation de la stabilisation des prix des denrées a reçu la permission de garantir le principal et l'intérêt de certaines avances obtenues des banques par quiconque désirait les affecter à l'achat de charbon, de coke ou de briquettes durant l'été de 1946. La responsabilité de la corporation est limitée à 10 p. 100 du total desdites avances consenties par chaque banque, et peut s'élever jusqu'à concurrence de $500,000. Le 31 mars 1947, la corporation avait de ce chef contracté des obligations pour le montant de $26,000.

61. Sous l'empire de la loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, le Gouvernement garantit les avances consenties aux cultivateurs par les banques à charte pour les fins autorisées. Le montant de la garantie est limité à 10 p. 100 du principal des avances ainsi consenties par les banques à charte. Le 28 février 1947, les banques à charte avaient consenti 18,945 prêts d'un montant global de $14,496,864 et l'obligation du Dominion, à la même date, s'établissait donc à $1,449,686.

62. Sous l'empire de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants, proclamée le 15 janvier 1947, le Gouvernement garantit les avances que les banques à charte consentent aux anciens combattants domiciliés au Canada, pour les fins autorisées. Ces fins comprennent l'achat d'un commerce, l'achat ou les réparations de machines, d'outils, d'instruments ou autres articles d'outillage commercial, ainsi que la construction, les réparations,

ou la modification de même que toute nouvelle addition à quelque immeuble ou bâtiment servant au commerce d'un ancien combattant. Le total de ces prêts est limité à 25 millions de dollars. Le Gouvernement garantit les prêts consentis par les banques jusqu'à concurrence de 25 p. 100 de leur montant, si les prêts globaux de ladite banque ne dépassent pas un million de dollars. Lorsque le montant des prêts consentis par une banque depasse un million de dollars, la garantie est réduite à 15 p. 100. Les chiffres relatifs aux prêts consentis au 31 mars 1947 ne sont pas encore disponibles.

63. Sous le régime de la loi de 1937 garantissant des emprunts pour la réfection de maisons, les banques et d'autres institutions de prêts autorisées avaient consenti 125,720 prêts à des propriétaires de maisons sous l'empire de cette mesure et le montant global de ces prêts était de $49,959,055. L'obligation du Dominion résultant de ces prêts est limitée à 15 p. 100 du chiffre global des prêts ainsi consentis par des institutions autorisées, mais étant donné que le solde de ces prêts non remboursés s'établissait, le 31 décembre 1946, à $59,335, l'obligation de l'Etat se trouve limitée à ce montant. Jusqu'au 31 décembre 1946, on a payé une somme de $463,996 en règlement de 1,277 réclamations en remboursement de pertes. Les pertes totales ne représentent que ·93 p. 100 du chiffre global des prêts.

64. Le plan d'agrandissement des habitations a été établi en vertu des dispositions de la loi des subsides n° 5, de 1942. Il prévoyait des prêts bancaires d'au plus 2 millions, sous l'empire de règlements analogues à ceux qui régissent l'application de la loi garantissant des emprunts pour la réfection de maisons, aux fins de financer la création de nouvelles unités de logement par la réfection ou l'agrandissement d'un immeuble utilisé entièrement ou partiellement comme habitation, lors de la demande de prêt. Jusqu'au 31 mars 1946, on avait accordé 59 prêts d'une somme globale de $109,238. Les obligations du gouvernement fédéral résultant de ces avances représentaient 15 p. 100 de la somme de ces prêts consentis par les banques, soit $16,386. Les banques n'ont présenté aucune réclamation d'indemnité pour pertes. Depuis le 31 mars 1946, les nouveaux prêts n'ont plus été consentis sous le régime de cette loi, mais sous l'empire de la Partie IV de la loi nationale de 1944 sur l'habitation.

65. La Partie IV de la loi nationale de 1944 sur l'habitation autorise les banques à charte à consentir aux propriétaires de maisons des prêts destinés à l'amélioration de leurs maisons et à la conversion des maisons actuelles en logements multiples; ces prêts peuvent être garantis par le Gouvernement, jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars. L'obligation de l'Etat relativement à ces prêts est limité à 5 p. 100 du montant global des prêts consentis par chacune des institutions de prêts.

La partie de la loi visant l'amélioration des maisons n'a pas encore été proclamée et aucun prêt n'a donc été consenti sous son empire. Un décret du conseil du 13 avril 1946 a proclamé l'entrée en vigueur de la partie relative à l'agrandissement des maisons. Au 31 mars 1947, nous avions approuvé 28 prêts d'un total global de $86,065, destinés à l'aménagement de 58 logements. Nous n'avons reçu aucune réclamation pour perte. L'obligation du Gouvernement au 31 mars 1947, s'élevait à $4,303.

66. Sous l'empire des dispositions du paragraphe 3*a*), article 11, Partie II de la loi nationale de 1944 sur l'habitation, la Société centrale d'hypothèque et de logement peut garantir le principal des obligations d'un institut de portefeuille, ainsi que les intérêts au taux d'au plus 2½ p. 100 l'an. Au 31 mars 1947, l'Housing Enterprises of Canada Limited avait émis des obligations portant la garantie de la Société centrale d'hypothèque et de logement, au montant de $3,735,000.

67. En vertu de la loi fédérale sur le logement de 1935, de la loi nationale sur le logement de 1938, et de la loi nationale de 1944 sur l'habitation, le gouverne-

ment fédéral a accepté encore certaines obligations résultant des conventions qu'il a conclues avec des institutions de prêts. Bien que ces obligations ne constituent pas une garantie, elles peuvent néanmoins être considérées comme des engagements imprévus ou indirects. Le 1er janvier 1946, le Gouvernement a proclamé la loi sur la Société centrale d'hypothèque et de logement. Depuis, cette société est devenu agent du ministre des Finances, relativement aux emprunts contractés sous l'empire de ces mesures.

Le contrat détermine la façon dont le Dominion et les institutions de prêts supporteront les pertes afférant à un prêt. Aux termes géneraux de la loi fédérale sur le logement et de la loi nationale sur le logement de 1938, le Dominion supporte les deux tiers de la perte si, à l'époque où la perte se produit le principal de la somme remboursée, moins toute autre somme due, est égal ou inférieur au montant de l'avance consentie par l'Etat, et il supporte le tiers de la perte si, à l'époque où la perte a lieu, le principal de la somme remboursée, moins toute autre somme due, dépasse le montant de l'avance faite par l'État. En ce qui regarde les petits prêts (sommes d'au plus $4,000, quand il s'agit d'une habitation pour une seule famille ou sommes d'au plus $700 par pièce habitable, quand il s'agit d'une habitation pour plusieurs familles), le pourcentage de la perte que supportera le Dominion ne dépasse pas 80 p. 100 et n'est pas inférieur à 50 p. 100. La loi nationale sur le logement de 1938 comprend une nouvelle disposition destinée à favoriser le consentement de prêts minimes dans les petites localités ou les endroits éloignés, ou dans telles régions ou telles autres localités que le ministre des Finances désigne dans n'importe quel contrat. A l'égard de telles avances, l'État s'est engagé par contrat passé avec certaines institutions de prêts à rembourser les pertes subies par toute institution de ce genre jusqu'à concurrence de certaines sommes fixées par le contrat, qui ne sont pas inférieures à 7 p. 100 et ne dépassent pas 25 p. 100 du montant global desdits prêts effectués dans de telles régions par l'institution de prêts. Aux termes de la loi nationale de 1944 sur l'habitation, le Dominion se charge du premier quart de la perte et s'engage à rembourser les pertes subies par une institution de prêts jusqu'à concurrence du montant indiqué dans le contrat. Sous l'empire de la loi, ce montant ne peut dépasser 15 p. 100 de la part globale de l'institution dans les prêts consentis à la fois par elle et par Sa Majesté en vertu du contrat.

En vertu de la loi fédérale du logement, 1935, de la loi nationale sur le logement, 1938 et de la loi nationale sur l'habitation, 1944, 33,765 prêts portant sur 43,460 logements avaient été approuvés au 28 février 1947, le montant de ces prêts atteignant $165,225,310. Les pertes inscrites et payées au 31 mars 1947 se chiffraient par $2,645, ce montant représentant la proportion de la perte subie par le Dominion sur sept prêts. Ce chiffre représente les pertes globales subies jusqu'à la date en cause en vertu de la loi fédérale du logement, 1935 et de la Partie I de la loi nationale sur le logement, 1938. Ces pertes sont partiellement compensées par un bénéfice de $498 réalisé à la vente de onze propriétés. La perte nette, au 31 mars 1947, s'établit donc à $2,147. Aucune perte n'a été subie en vertu de la loi nationale sur l'habitation de 1944.

68. Sous l'empire du décret C.P. 4690 en date du 12 novembre 1946, le ministre des Finances était autorisé, au nom du Gouvernement du Canada, à nantir, en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, la garantie donnée par la République chinoise du paiement par la Ming Sung Industrial Company Limited, du coût d'articles de fabrication canadienne et de services canadiens, jusqu'à concurrence de $12,750,000, ce montant devant être avancé par l'Imperial Bank of Canada, la Banque de Toronto et la Dominion Bank, en conformité d'un accord conclu le 30 octobre 1946 entre la société et ces banques, et à répondre des garanties données par la Ming Sung Industrial Company Limited en vue du remboursement des montants retirés à même des crédits établis par les banques, conformément à l'accord.

Ces mesures de garantie ont été prises à la demande du Gouvernement chinois, lequel a nanti les paiements que doit effectuer la compagnie et les garanties que doit donner la compagnie, et s'est engagé à indemniser le Gouvernement du Canada des pertes qu'il pourrait subir relativement à la garantie exigée.

Le 31 mars 1947, les banques avaient, en vertu de l'accord conclu avec la Ming Sung Industrial Company Limited, en date du 30 octobre 1946, émis des lettres de crédit au montant de $8,917,320 et ouvert un compte spécial en faveur de la Ming Sung Industrial Company Limited, au montant de $820,000. Aucun paiement n'avait été effectué relativement aux traites émises à même les lettres de crédit. Les avances faites à même le compte spécial se sont élevées à $796,056.30. Par conséquent, les engagements impayés en vertu de cette garantie s'élevaient à $796,056.30 au 31 mars 1947.

69. Voici un état des obligations et autres dettes garanties par l'Etat, en cours, le 31 mars 1947:

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES OBLIGATAIRES GARANTIS PAR LE GOUVERNEMENT DU DOMINION AU 31 MARS 1947

Echéance	Emission	Taux de l'intérêt	Montant impayé
		%	$ c.
1er avril 1948.....	Commission du port de New-Westminster.....	4¾	700,000
1er sept. 1951.....	National-Canadien.....	4½	48,022,000
1er févr. 1952.....	National-Canadien.....	3	20,000,000
1er août 1952.....	Commission du port de Saint-Jean.....	5	667,953
15 févr. 1953.....	National-Canadien.....	3	25,000,000
10 juillet 1953.....	Nord-Canadien.....	3	1,162,768
1er févr. 1954.....	National-Canadien.....	5	50,000,000
1er mars 1955.....	Canadian National (West Indies) Steamships Limited.....	5	9,400,000
15 juin 1955.....	National-Canadien.....	4¾	48,496,000
1er févr. 1956.....	National-Canadien.....	4½	67,368,000
1er juillet 1957.....	National-Canadien.....	4½	64,136,000
20 juillet 1958.....	Nord-Canadien.....	3½	5,636,508
15 janv. 1959.....	National-Canadien.....	3	35,000,000
4 mai 1960.....	Canadian Northern Alberta.....	3½	550,727
19 mai 1961.....	Canadian Northern Ontario.....	3½	3,603,183
1er janv. 1962.....	Grand-Tronc-Pacifique.....	3	26,465,130
1er janv. 1962.....	Grand-Tronc-Pacifique.....	4	7,999,074
2 janv. 1967.....	National-Canadien.....	2¾	50,000,000
1er oct. 1969.....	National-Canadien.....	5	57,728,500
1er nov. 1969.....	Commission du port de Montréal.....	5	19,000,000
1er févr. 1970.....	National-Canadien.....	5	17,338,000
Diverses dates 1948–1954.....	Obligations de la ville de Saint-Jean assumées par la comm. du port de Saint-Jean.....	Divers	371,229
A perpétuité.....	Capital-obligations du Grand-Tronc.....	5	1,473,495
"	Capital-obligations du Great-Western.....	5	848,406
"	Capital-obligations du Grand-Tronc.....	4	5,960,095
"	Capital-obligations du Northern Railway of Canada.....	4	27,458
			566,954,526

AUTRES OBLIGATIONS GARANTIES OU PASSIF ÉVENTUEL

	Estimation de la somme principale impayée, au 31 mars 1947
Avances des banques au chapitre de la caisse d'épargne du Manitoba	$ 4,653,078
Bons du trésor du Manitoba	3,500,000
Prêts effectués par des institutions de prêts autorisées en vertu de la loi fédérale du logement, et de la loi nationale sur l'habitation	Somme indéterminée
Prêts consentis par des institutions de prêts autorisées sous le régime de la loi garantissant des emprunts pour la réfection de maisons, 1937	59,335
Prêts consentis par des institutions de prêts autorisées en vertu du plan d'agrandissement de maisons	16,386
Prêts consentis par des institutions de prêts autorisées en vertu de la Partie IV de la loi de 1944 sur l'habitation, concernant l'agrandissement de maisons	4,303
Obligations de la Housing Enterprises of Canada Limited garanties par la Société centrale d'hypothèques et de logement	3,735,000
Réserves des banques à charte en dépôt à la Banque du Canada	536,264,805
Avances des banques au chapitre des commandes de guerre de l'Etat—Ministère des Munitions et Approvisionnements	2,500
Avances des banques au chapitre des achats de charbon, de coke ou de briquettes—Commission de stabilisation des prix des denrées	26,000
Garantie de recettes provinciales provenant de l'impôt sur l'essence, prévue par les accords fiscaux conclus entre le Dominion et les provinces, pour une somme égale aux sommes reçues durant les années financières se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre 1940	Somme indéterminée
Garanties en vertu de la Partie II de la loi d'assurance des crédits à l'exportation	796,056
Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles	1,449,686
Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants	Somme indéterminée

B. STATISTIQUE ÉCONOMIQUE

Les tableaux suivants relatifs à la statistique économique, autrefois publiés ailleurs, sont inclus dans le présent appendice à l'exposé budgétaire afin de permettre de les consulter plus facilement quand il s'agit d'examiner les comptes et propositions budgétaires. Sauf pour ce qui est de la statistique monétaire, extraite des publications de la Banque du Canada, les autres renseignements ont été fournis par le Bureau fédéral de la statistique, à moins d'indication contraire. Dans certains cas, les chiffres-indices ont été ajustés selon une période de base uniforme.

Les tableaux I, II et III relatif au revenu national et les chiffres connexes sont fondés sur la publication du Bureau fédéral de la statistique intitulée: "Comptes nationaux, Revenu et Dépenses, 1938-1946.". La nature et les sources de ces données statistiques sont énumérées dans la brochure publiée en avril 1946, intitulée: "Comptes nationaux, Revenu et Dépenses, 1938-1945". Les chiffres consignés ci-dessous sont établis à cent million près, et les chiffres primitifs ont été ajustés de manière à éliminer le reste des sommes représentant des erreurs ou omissions.

TABLEAU I

REVENU NATIONAL ESTIMATIF ET PRODUIT NATIONAL BRUT

(en milliards de dollars)

—	1938	1939	1944	1945	1946 (Chiffres préliminaires)
Traitements et salaires	2·5	2·5	5·1	5·0	5·1
Soldes et allocations militaires	.....	.....	1·1	1·1	0·3
Profits de sociétés et autres revenus de placement (avant les impôts sur les sociétés)	0·7	0·8	1·8	2·0	1·8
Revenu net des fermes et autres entreprises particulières	0·8	0·9	1·9	1·7	2·0
Revenu national net d'après les facteurs de production	4·0	4·2	9·9	9·8	9·2
Impôts indirects, moins les subventions	0·6	0·8	1·1	1·0	1·2
Dépréciation et charges similaires	0·5	0·5	0·8	0·7	0·7
Produit national brut aux prix du marché	5·1	5·5	11·8	11·5	11·1

TABLEAU II

DÉPENSES NATIONALES ESTIMATIVES

(en milliards de dollars)

—	1938	1939	1944	1945	1946 (Chiffres préliminaires)
Dépenses publiques en biens et services—					
a) Crédits de guerre et autres de même nature	0·1	0·1	4·2	2·8	0·9
b) Autres dépenses, y compris celles des provinces et des municipalités	0·7	0·7	0·8	0·8	1·0
Placements bruts des particuliers au Canada—					
a) Construction et équipement	0·5	0·5	0·6	0·8	1·1
b) Additions aux inventaires	.....	0·3	.....	−0·4	0·3
Dépenses des particuliers pour des denrées de consommation et des services	3·7	3·8	6·2	6·8	7·4
Paiements effectués par d'autres pays pour des biens et des services canadiens	1·4	1·5	3·5	3·6	3·2
Sous-total	6·4	6·9	15·3	14·4	13·9
A déduire: Paiements à d'autres pays pour des biens et services, comme ci-dessus	1·3	1·4	3·5	2·9	2·8
Total des dépenses nationales brutes aux prix courants	5·1	5·5	11·8	11·5	11·1

TABLEAU III

REVENUS GLOBAUX ESTIMATIFS DES PARTICULIERS

(en milliards de dollars)

—	1938	1939	1944	1945	1946 (Chiffres préliminaires)
Revenu national net, au coût des facteurs	4·0	4·2	9·9	9·8	9·2
Aiouter: Sommes transférées*	0·3	0·3	0·4	0·8	1·5
Total	4·3	4·5	10·3	10·6	10·7
A déduire: Contributions aux caisses de sécurité sociale et de pensions	.....	.....	0·2	0·2	0·2
Produit de placements non versé à des particuliers	0·3	0·3	1·3	1·5	1·3
Déductions totales	0·3	0·3	1·5	1·7	1·5
Revenus globaux estimatifs des particuliers	4·0	4·2	8·8	8·9	9·2

*Ce poste comprend les pensions, les secours, les gratifications, les allocations familiales, et d'autres versements analogues, et la plus forte partie de l'intérêt sur la dette publique.

TABLEAU IV

ESTIMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'EMBAUCHAGE AU CANADA, 1941-1947

NOTA: Les chiffres relatifs aux années 1941-1945 indiquent la répartition estimative de la main-d'œuvre du temps de guerre selon les catégories adoptées dans les relevés trimestriels de la main-d'œuvre du Bureau fédéral de la statistique, d'où les estimations pour 1946-1947 ont été tirées. Aux fins de ces relevés, les personnes employées sont celles qui travaillaient ou occupaient des emplois dans une semaine donnée, tandis que les chômeurs sont ceux qui, en quête de travail, n'étaient pas employés. Environ 170,000 personnes habitant des régions éloignées et des réserves indiennes ne sont pas comprises dans ces relevés.

(en milliers de personnes)

—	2 juin 1941	1er juin 1944	1er juin 1945	1er juin 1946	9 novembre 1946	1er mars 1947
Population totale 14 ans et plus	8,517	8,885	8,978	8,927	8,998	9,065
Main-d'œuvre totale, y compris les effectifs militaires	4,908	5,304	5,367	4,953	4,896	4,751
Forces armées	296	779	736	125	48	45
Main-d'œuvre totale (civile)	4,612	4,525	4,631	4,828	4,848	4,706
Personnes employées	4,242	4,443	4,525	4,702	4,733	4,565
En dehors de l'agriculture	2,977	3,257	3,272	3,428	3,662	3,635
Dans l'agriculture	1,265	1,186	1,253	1,274	1,071	930
Chômeurs	370	82	106	126	115	141
Ménagères, étudiants, retraités, personnes vivant dans des institutions et personnes qui ne travaillent pas	3,609	3,581	3,611	3,974	4,102	4,314

TABLEAU V

INDICES DU COÛT DE LA VIE ET DES PRIX DE GROS, AU CANADA

CHIFFRES MENSUELS

1935–1939 = 100

—	1946									1947	
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév
Coût de la vie—											
Indice général	121	122	124	125	126	126	127	127	127	127	128
Vivres	135	138	142	144	145	143	147	147	146	146	147
Combustible et éclairage	107	107	107	107	107	107	107	109	109	109	109
Vêtement	123	124	124	126	128	130	130	131	131	132	132
Loyer	112	113	113	113	113	113	113	113	113	113	113
Ameublement	121	122	122	125	127	128	129	129	129	130	131
Divers	111	112	112	114	114	114	114	114	114	115	116
Prix de gros—											
Indice général	140	141	142	142	142	142	144	144	145	148	153
Produits agricoles	155	156	157	159	155	154	158	158	159	159	160
Matières premières	150	150	152	153	150	150	156	157	157	159	165
Vivres	142	142	144	146	144	143	146	147	146	148	148
Produits manufacturés	129	129	129	130	131	131	133	133	134	136	140

TABLEAU VI

ÉTAT COMPARATIF DU COÛT DE LA VIE ET DES PRIX DE GROS, AU CANADA, AUX É.-U., AU R.-U., ET EN AUSTRALIE (A)

1935-1939 = 100

—	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	Juin 1946	Déc. 1946	Jan. 1947	Fév. 1947
COÛT DE LA VIE—													
Indice général:													
Canada	102	102	106	112	117	118	119	120	124	124	127	127	128
E.-U	101	99	100	105	117	124	126	128	139	133	153	153	153
Royaume-Uni	103	104	122	131	132	131	133	134	134	134	135	135	134
Australie	103	106	108	114	121	130	130	130	131	131	133	.....	.....
Vivres:													
Canada	104	101	106	116	127	131	131	133	141	142	146	146	147
E.-U	98	95	97	106	124	138	136	139	160	146	186	184	182
Royaume-Uni	104	104	121	124	119	122	124	126	124	124	124	124	124
Australie	103	109	110	113	116	125	122	123	123	124	124	.....	.....
Vêtements:													
Canada	101	101	109	116	120	121	122	122	126	124	131	132	132
E.-U	102	101	102	107	124	130	139	146	160	157	177	178	180
Royaume-Uni	104	107	142	184	200	176	173	174	173	173	174	174	170
Loyer:													
Canada	103	104	106	109	111	112	112	112	113	113	113	113	113
E.-U	104	104	105	106	109	108	108	108	109	109	.....	109	109
Royaume-Uni	101	102	103	103	103	103	103	104	105	106	106	106	106
PRIX DE GROS—													
Indice général:													
Canada	105	100	110	120	127	133	136	138	141	142	145	148	153
E.-U	98	96	98	108	123	128	129	131	150	140	175	176	179
Royaume-Uni	102	104	138	154	161	164	167	170	177	175	181	183	184
Australie	104	104	108	116	128	141	144	145	145	145	147	146	.....
Produits agricoles:													
Canada	103	90	94	102	119	137	150	153	156	157	159	159	160
E.-U	90	86	89	108	139	161	163	169	196	177	221	217	224
Royaume-Uni	104	104	143	172	185	188	195	199	214	185	246	251	.....

Denrées alimentaires													
Canada	103	98	106	119	130	136	135	138	142	144	146	148	148
E.-U.	93	89	90	105	126	135	133	134	165	149	203	198	205
Royaume-Uni	102	102	139	154	166	168	166	166	166	166	164	165	166
Produits manufacturiers:													
Canada	103	99	107	117	119	122	123	124	130	129	134	136	140
E.-U.	99	97	99	108	119	121	122	123	135	130	154	157	169
Royaume-Uni	106	105	127	141	144	147	150	152	165	162	171	173	174

(A) Sources de la statistique ayant servi au présent tableau: Canada: Bureau fédéral de la statistique;
Etats-Unis: Bureau of Labour Statistics;
Royaume-Uni (coût de la vie); le ministère du Travail;
Royaume-Uni (prix de gros): le Board of Trade;
Australie: le statisticien du commonwealth.

TABLEAU VII

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES SUR LA SITUATION MONÉTAIRE ET BANCAIRE

(au 31 décembre)

—	(en millions de dollars)									
	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946
1. Billets de la Banque du Canada et des banques à charte aux mains du public	207	206	247	342	451	633	794	930	991	1,030
2. Dépôts bancaires au nom du public	2,282	2,394	2,594	2,672	2,938	3,172	3,645	4,285	4,928	5,760
3. Dont—remboursables sur demande	699	734	853	1,031	1,269	1,499	1,697	1,862	2,063	2,291
4. remboursables sur préavis	1,583	1,660	1,741	1,641	1,669	1,673	1,948	2,423	2,865	3,469
5. Total de l'argent aux mains du public (1 + 2)	2,489	2,600	2,841	3,014	3,389	3,805	4,439	5,215	5,919	6,790
6. Valeurs détenues par la Banque du Canada	189	191	232	574	614	998	1,260	1,491	1,856	1,921
7. Valeurs détenues par les banques à charte	1,411	1,463	1,646	1,531	1,759	2,293	2,940	3,611	4,038	4,232
8. Total des prêts consentis par les banques à charte du Canada	938	1,006	1,141	1,148	1,202	1,199	1,205	1,303	1,525	1,642

TABLEAU VIII

AUTRE STATISTIQUE ÉCONOMIQUE

INDICES ANNUELS

	Années civiles						
	1926	1928	1932	1937	1939	1945	1946
Groupe I.—Indices généraux (1935-1939=100)							
Volume réel des affaires	87	103	69	107	107	213	184
Volume de la fabrication	89	100	66	109	105	249	188
Mines	55	65	59	104	118	157	142
Production forestière	84	87	57	117	103	127	147
Chargements de wagons	131	148	88	106	102	145	147
Production d'énergie électrique	46	61	61	106	108	153	159
Embauchage	92	103	81	105	105	161	159
Ventes au détail	(3)	(3)	92	105	105	187	213
Groupe II.—Niveau des prix (1935-1939=100)							
Prix de gros	133	128	89	113	110	138	141
Prix des denrées agricoles	140	141	68	122	90	153	156
Coût de la vie	122	121	99	101	102	120	124
Prix des actions ordinaires	92	147	51	117	92	100	116
Groupe III.—Valeur brute de la production des grandes industries (En millions de dollars)							
Agriculture	1,191	1,239	487	731	900	(1)1,683	(1) 2,027
Production forestière	556	586	267	494	466	(1) 969	(1) 1,147
Pêcheries	73	71	34	51	53	(1) 155	(1) 168
Mines (y compris l'affinage)	277	313	234	663	663	(1) 853	(1) 934
Construction	424	571	267	390	373	544	(1) 680
Produits manufacturés	3,101	3,582	1,980	3,625	3,475	(1)8,266	(1) 7,939
Groupe IV.—Commerce extérieur et transactions internationales (En millions de dollars)							
Exportations (non compris l'or)	1,277	1,364	498	1,012	936	3,267	2,339
Exportations nettes d'or non monnayé (2)	30	40	70	145	184	96	96
Exportations totales, y compris l'or non monnayé	1,307	1,404	568	1,157	1,120	3,363	2,435
Importations (non compris l'or)	1,008	1,222	453	809	751	1,586	1,927
Commerce total	2,315	2,626	1,021	1,966	1,871	4,949	4,362
Excédent des exportations	+299	+182	+115	+348	+369	+1,777	+508
Recettes touristiques nettes	53	79	65	79	68	83	87
Intérêts et dividendes nets versés à l'étranger	208	229	265	226	249	177	238

(1) Estimation.

(2) Revisé quant à l'or spécialisé. Ces chiffres sont compilés par la Banque du Canada d'après les rapports officiels du commerce.

(3) Non disponibles.

TABLEAU IX

AUTRE STATISTIQUE ÉCONOMIQUE

INDICES MENSUELS

—		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Groupe I.—Indices généraux *a)* (1935-1939=100)													
Volume réel des affaires	1945	229	217	225	232	219	220	214	213	205	195	190	194
	1946	195	181	191	193	184	179	180	178	173	179	181	187
	1947	194	188	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Volume de la fabrication	1945	274	270	271	271	256	253	249	248	244	232	211	206
	1946	203	198	191	190	187	181	181	181	180	186	192	192
	1947	197	198	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Mines	1945	174	148	174	183	189	175	161	156	150	133	131	114
	1946	120	98	144	142	156	159	155	159	148	146	139	142
	1947	158	165	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Production forestière	1945	117	127	138	119	124	125	125	125	124	133	135	135
	1946	138	151	147	144	143	128	143	149	151	157	157	159
	1947	160	164	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Chargements de wagons	1945	152	148	149	149	154	156	151	142	119	129	138	143
	1946	156	147	150	144	146	141	151	147	129	141	150	156
	1947	164	151	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Production d'énergie électrique	1945	152	150	154	166	165	164	161	155	146	145	140	142
	1946	152	153	156	164	167	165	168	164	155	155	154	158
	1947	174	173	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Embauchage *b)*	1945	187	186	186	187	182	175	172	170	166	161	164	169
	1946	175	174	174	179	176	170	170	168	169	169	174	181
	1947	181	181	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Ventes au détail *c)*	1945	143	147	194	175	182	196	171	178	187	204	213	255
	1946	160	167	210	212	217	217	195	215	208	227	245	282
	1947	181	183	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Groupe II.—Niveau des prix et facteurs financiers (1926=100)													
Prix de gros	1945	134	134	134	134	134	134	135	134	134	134	134	134
	1946	135	136	138	140	141	141	143	141	141	144	144	145
	1947	148	153	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Prix des denrées agricoles	1945	145	147	147	147	147	148	151	152	149	152	152	152
	1946	154	154	154	155	156	158	159	155	155	158	158	159
	1947	159	160	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

Coût de la vie	1945	119	119	119	119	119	120	120	121	120	120	120	120
	1946	120	120	120	121	122	124	125	126	126	127	127	127
	1947	127	128	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Prix des actions ordinaires	1945	89	93	93	94	97	103	101	100	102	104	107	113
	1946	124	122	119	125	124	123	119	117	104	102	103	106
	1947	106	109	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Dépôts bancaires *d)*	1945	216	213	211	214	229	236	225	222	222	229	252	251
	1946	250	246	248	248	249	249	251	253	257	262	270	266
	1947	266	270	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Circulation active du numéraire *d)*	1945	462	468	479	484	479	481	488	497	506	514	507	509
	1946	495	497	503	507	504	506	508	511	518	522	522	530
	1947	515	516	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Groupe III.—Autres facteurs significatifs													
Exportations *e)* (en millions de dollars)	1945	230	236	301	312	315	323	283	295	221	228	239	235
	1946	189	153	178	178	197	167	189	243	170	204	232	212
	1947	209	182	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Importations *e)* (en millions de dollars)	1945	130	112	132	133	144	146	139	128	122	134	142	121
	1946	140	117	140	161	164	158	162	163	156	186	198	182
	1947	173	177	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Exportations nettes d'or non monnayé *f)* (en millions de dollars)	1945	9	8	10	7	10	5	8	9	7	8	10	6
	1946	9	10	10	7	10	8	7	8	7	9	6	7
	1947	9	7	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Adjudications d'entreprises de construction (en millions de dollars)	1945	12	13	20	34	38	59	51	41	42	29	45	26
	1946	27	33	58	76	82	66	68	50	45	73	48	37
	1947	45	53	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

a) Indices revisés chaque saison à moins d'indication contraire.
b) Au premier jour du mois. 1926=100.
c) Non revisés.
d) D'après les indices moyens de chaque jour, indice non revisé.
e) A l'exclusion de l'or.—Y compris exportations de produits étrangers.
f) Revisé quant à l'or spécialisé. Chiffres réunis par la Banque du Canada d'après les rapports officiels du commerce.

Fin/TB Library - Bibliothèque Fin/CT
3 0145 00082215 2